

UNIVERSITÉ PARIS 13

UFR des sciences de l'information et de la communication

Promotion 2012/2013

Du discours politique national à la déclinaison locale d'une action de médiation : un jardin partagé en Seine-Saint-Denis

Laura Oudin



Master 2 Dynamiques culturelles

Parcours Conception d'évènements et circulation des savoirs

Travail de mémoire préparé sous la direction de **Claire Oger**

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire, Claire Oger, pour ses recommandations essentielles à la progression de mon travail de recherche.

Je remercie chaleureusement la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité du Département de la Seine-Saint-Denis (DNPB) pour m'avoir accueillie durant ces cinq mois de stage et plus particulièrement :

- Odile Le Faou, qui a été une tutrice toujours à l'écoute et de très bon conseil.
- Laura Albaric pour ses explications passionnantes sur la trame verte et bleue et le fonctionnement des écosystèmes.
- Et l'ensemble du Bureau PERE pour leur bonne humeur quotidienne et leur accueil plus que chaleureux.

Enfin, je souhaite remercier Antoine pour sa relecture attentive et précieuse et mes proches pour leurs encouragements et leur soutien.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE 1

Analyse du discours scientifique et politique de la TVB

I. PRÉSENTATION DU CORPUS

II L'EXPRESSION TRAME VERTE

III LA TVB DANS LE DISCOURS DES POLITIQUES PUBLIQUES

IV PRODUIT DES DISCOURS INSTITUTIONNELS ÉTUDIÉS : UN DISCOURS INSTITUANT SUR LA TVB

CHAPITRE 2

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

I. DE LA CRÉATION DE LA TVB À UN APPEL À PROJETS

II. DU NIVEAU NATIONAL AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL : DISCOURS SUR LA TVB

III. LA STRATÉGIE DE MÉDIATION À LA DNPB

CHAPITRE 3

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

I. DU NIVEAU DÉPARTEMENTAL AU NIVEAU LOCAL

II. VERS UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE

III. UNE ENQUÊTE ANTHROPOLOGIQUE, OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

CONCLUSION

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAP : Appel à projets.

COMOP TVB : Comité opérationnel « Trame verte et bleue ».

BEG : Bureau des études générales.

Bureau PERE : Bureau de promotion et éducation relative à l'environnement.

DNPB : Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité.

ERE : Éducation relative à l'environnement.

I3F : Immobilière 3F.

LER : Lieu d'écoute et de rencontres du Moulin Neuf.

ODBU : Observatoire départemental de la biodiversité urbaine.

SNB : Stratégies nationale pour la biodiversité.

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

SSD : Seine-Saint-Denis.

TVB : trame verte et bleue.

INTRODUCTION

Lorsque l'opportunité d'effectuer un stage à la DNPB ¹ du Département de la Seine-Saint-Denis s'est présentée à nous, nous n'avons pas hésité une seconde. Avec ce poste sous la tutelle de la médiatrice scientifique Odile Le Faou, se dessinait la chance de pouvoir allier deux domaines auxquels nous portons un grand intérêt, l'environnement et la médiation. Arrivée en mars 2013 dans les locaux de la DNPB, nous avons pris connaissance des projets en cours et des problématiques traitées par la direction. Nous nous sommes très rapidement intéressée à un projet de jardin partagé qui comportait une action de médiation. Ce jardin partagé en pied d'immeuble à Stains², représente la finalité, ou pour reprendre les termes de la DNPB, représente une « déclinaison opérationnelle » d'un projet visant à améliorer la trame verte et bleue (TVB) en Seine-Saint-Denis. Pour mieux comprendre cette articulation, nous donnerons d'abord des éléments de compréhension sur la TVB et expliquerons ensuite la genèse du projet de jardin partagé avant de développer notre problématique et nos éléments de méthodologie.

La TVB

Sans en donner l'historique, que nous développons dans le chapitre 1, nous pouvons définir la trame verte et bleue comme un concept écologique visant à préserver et améliorer les écosystèmes. Les scientifiques évoquent, la fragmentation de des écosystèmes, comme le principal facteur de destruction de la biodiversité. Cette fragmentation isole les populations animales et végétales et contraint fortement leurs déplacements. Les conséquences de ce manque de liaisons empêchent les espèces de se nourrir, de se reproduire et donc de se développer. Afin de conserver ces populations d'espèces, la solution réside dans l'amélioration des connectivités

¹ Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité.

² Un plan de situation du site se trouve en Annexe I.

entre les habitats, c'est la TVB : « La préservation d'espaces naturels vastes bien conservés et reliés les uns aux autres par des corridors écologiques »³.

Ces corridors écologiques qui relient les réservoirs de biodiversité peuvent être « verts » (terrestres) ou « bleus » (humides).⁴

Ce concept de TVB, est issu d'une démarche plus globale de préservation de la biodiversité, sujet majeur sur la scène internationale depuis les années 1990. Avec le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la lutte contre l'érosion de la biodiversité est devenue un enjeu majeur international. Suivra en 1995 la stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère, il s'agit de l'un des premiers textes internationaux à expliciter clairement le concept de réseau écologique et vise à mettre en place un Réseau écologique paneuropéen (REP). En France, des projets de réseaux écologiques se développent alors mais uniquement à l'échelle départementale, régionale et intercommunale.

L'impulsion politique favorisant la naissance d'un programme nationale de réseaux écologiques est la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) lancée en 2004 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Cette directive prise par la France correspond à un engagement au niveau international puisque la France est signataire de la Convention pour la diversité biologique. Le gouvernement décide ensuite de lancer le vaste projet de Grenelle de l'Environnement (2007). L'un des groupes de travail du Grenelle, « le Comité opérationnel « Trame verte et bleue » (COMOP TVB) » a été chargé par l'État « de définir les voies, moyens et conditions de mise en œuvre, dans les meilleurs délais, de la Trame verte et bleue »⁵. La TVB, nous le verrons dans le chapitre 1, prend alors la forme d'un nouvel outil d'aménagement du territoire. Sa définition est précisée par la SNB selon les termes suivants :

« La trame verte et bleue : Démarche structurante qui consiste à inscrire la préservation et la restauration des continuités écologiques dans les décisions d'aménagement du territoire. Elle inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières,

³ Laura Albaric, chargée du pôle conseil en aménagement et gestion écologique de l'ODBU, d'après l'entretien réalisé le 02/05/13.

⁴ Se référer à l'annexe IV pour visualiser le schéma de la TVB réalisé par Laura Albaric.

⁵ Nous avons trouvé cette définition sur le site du ministère en charge de l'environnement, <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

zones humides...) »⁶.

En parallèle des actions du Grenelle favorisant la TVB, l'Etat lance également des appels à projets dans le cadre de la SNB. L'un de ces appels à projets a été publié fin 2011 sous le nom « Élaboration de trames vertes et bleues urbaines et valorisation de friches ». La DNPB du Département de la Seine-Saint-Denis s'en ai saisi et a formulé un projet intitulé « La TVB en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles ». Le projet a été lauréat en 2012, au même titre qu'une dizaine d'autres projets, et la DNPB a alors pu passer à sa réalisation. Le détail de la réponse à l'appel à projets sera largement approfondi dans les chapitres 2 et 3, mais, précisons simplement pour le moment que le projet de la DNPB prévoyait une « déclinaison opérationnelle » sur cinq sites pilotes. Fin 2012, les sites ont été identifiés pour leur potentiel en terme de TVB mais aussi par rapport aux partenariats qu'ils permettaient de lier avec des acteurs publics ou privés. L'un de ces sites est celui du quartier du Moulin Neuf à Stains dont le bailleur social est I3F⁷. Le bailleur et la DNPB se sont associés avec la ville de Stains et la communauté d'agglomération Plaine Commune afin de créer un jardin partagé à Moulin Neuf. L'ensemble de ces partenaires a investi des moyens financiers, techniques et humains pour la réalisation de ce projet. La DNPB a quant à elle participé en terme d'accompagnement dans l'aménagement du jardin ainsi qu'en terme de médiation scientifique.

Ce volet de médiation élaboré par la DNPB explique en partie notre choix du sujet de mémoire. Nous éprouvions en effet le besoin d'effectuer un travail de réflexion théorique sur le sujet de la médiation avant que celui-ci ne devienne tout à fait pratique dans notre future vie professionnelle.

Une partie de notre travail de mémoire sera donc consacrée à l'étude de la mise en œuvre opérationnelle du jardin partagé et l'action de médiation qui l'accompagne. Cependant, nous entendons également étendre notre analyse aux conditions de réalisation de ce projet. Nous proposons donc une étude complète et originale qui propose de débiter les investigations à l'échelle nationale de la TVB pour descendre à l'échelle locale.

⁶ Présentation de la stratégie de biodiversité nationale 2011-2020, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html>

⁷ Immobilière 3F

Problématique

Aussi la problématique à laquelle nous souhaiterions trouver des pistes de réponse est : comment un projet de politique nationale se réalise-t-il sur le territoire? Autrement dit, dans notre cas, comment le concept de trame verte et bleue développé au niveau national est-il réceptionné au niveau départemental et quelle est l'action mise en oeuvre au niveau local ?

Nous allons chercher à montrer dans quelle mesure le projet subit des transformations entre le niveau national et le niveau local en passant par le niveau départemental. Comment à chaque niveau, les acteurs du projet trouvent-ils des stratégies pour rendre leur réponse conforme aux attentes des autres niveaux?

Cette problématique sous-tend de nombreuses interrogations qui se rapportent à des domaines divers et que nous avons choisi de traiter. Ainsi notre travail de recherche s'articule en trois chapitres, chacun traitant d'un niveau d'analyse (national, départemental, local) pouvant faire appel à de l'analyse de discours, de la sociologie ou encore de l'anthropologie. Nous nous interrogeons d'abord sur l'origine du concept de TVB et son institution comme nouvel outil d'aménagement du territoire français. Puis, dans le chapitre 2, nous verrons comment le Département de la Seine-Saint-Denis s'empare de la question de la TVB au travers de l'appel à projets. Nous étudierons les conditions de production de la réponse faite à la SNB. Nous discuterons alors la proposition théorique et pratique de médiation formulée par la DNPB. Enfin, le chapitre 3 s'interrogera sur les possibilités de médiation scientifique sur le site du Moulin Neuf à Stains. Nous développerons alors notre piste de recherche concernant les conditions nécessaires à l'élaboration d'une action de médiation. Notre hypothèse présente l'enquête anthropologique de terrain comme une entrée en matière essentielle à la mise en place d'une médiation. Cette enquête qualitative permettant de recueillir des données utiles au commanditaire de la médiation, elle pourrait devenir un outil d'aide à la décision.

Méthodologie

Nos interrogations se positionnant à la croisée des disciplines, nous avons élaboré une méthodologie de recherche qui est largement soutenue par des apports théoriques de l'analyse de discours, de l'anthropologie et de la sociologie.

La méthodologie employée se décline en plusieurs démarches, chacune correspondant principalement à un niveau d'analyse du sujet.

Ainsi pour l'étude du projet au **niveau national**, nous aurons recours à l'analyse de discours. Nous avons constitué un corpus hétérogène puisqu'il regroupe des textes de genres différents (rapport, synthèse, texte de loi). Ces textes représentent une pluralité des discours institutionnels du Ministère en charge de l'Environnement et de l'État. Ce corpus de textes est détaillé en début du chapitre 1 et est également présent en annexe II avec l'adjonction d'informations complémentaires.

Dans un premier temps nous verrons comment s'opère l'organisation des textes, les thématiques mises en œuvre, et l'orientation des prescriptions directes ou indirectes qu'ils énoncent. Nous déterminerons leurs différentes filiations : discours politique, discours scientifique et verrons dans quelle mesure ces textes portent des marques d'hybridité. Nous identifierons, par ailleurs, les « procédés de lissage discursif », « S'il ne subsiste, dans le discours officiel émanant de l'institution, que des traces de diversité ou d'hétérogénéité, de débats, de polémiques ou de difficultés, c'est en vertu d'un ensemble de procédés discursifs que nous qualifierons de « lissage » »⁸.

L'analyse au **niveau départemental** fera également appel à la méthodologie de l'analyse de discours puisque nous étudierons le texte d'appel à projets de la SNB ainsi que celui contenant la réponse rédigée par la DNPB. Mais nous adopterons une approche relevant davantage de l'« anthropologie des discours institutionnels »⁹ en

⁸ OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, 2006, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, no 81, juillet, p.67.

⁹ OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, 2006, *art. cit.*, p.64.

procédant également à l'analyse des discours produits par les agents de la DNPB qui ont produit le discours.

« L'idée de croisement ou de mise en résonance des deux approches est ici fondamentale puisque, selon nous, leur conjonction en une seule (anthropologie des discours institutionnels) est plus fertile que l'utilisation d'une seule d'entre elles. Les entretiens apportent à l'analyse de discours des données éclairant les conditions de production des discours analysés ; l'analyse des discours instituants porte quant à elle sur les énoncés produits par cette activité, indépendamment du travail des chercheurs »¹⁰

Nous avons, dans un premier temps, souhaité rencontrer Laura Albaric, en charge du projet de l'AAP ; Odile Le Faou, chargée du pôle médiation à la DNPB ; Gaëlle Stotzenbach, cheffe du BEG, DNPB et responsable hiérarchique de Laura Albaric. Enfin nous nous sommes entretenue avec Daniel Joye le directeur de la DNPB. La liste complète des entretiens est détaillée en annexe III.

Nous chercherons notamment à comprendre pourquoi la médiation scientifique a une place si importante dans la réponse à l'AAP et au sein de la DNPB? Quelle est la médiation scientifique de la DNPB ?

Enfin, nous étudierons ce projet à **l'échelle locale**. Nous avons pour cela procédé à une enquête anthropologique consistant à observer et suivre le projet de jardin partagé du Moulin Neuf à Stains pendant cinq mois. Nous avons observé les réunions entre le LER, I3F, les habitants et la DNPB, ainsi que pendant les ateliers de jardinage animés par l'association Le Sens de l'Humus. Nous avons également réalisé des entretiens avec des participants. Les données recueillies grâce à l'observation et aux entretiens constituent les matériaux nécessaires aux pistes d'interprétation que nous nous développerons dans le chapitre 3.

La mise en place de ces démarches méthodologiques s'est accompagnée d'une recherche bibliographique. Les ouvrages et articles scientifiques que nous citerons sont référencés à la fin de notre travail.

¹⁰ OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, 2006, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, no 81, juillet, p.67.

CHAPITRE 1

Analyse du discours scientifique et politique de la TVB

I. PRÉSENTATION DU CORPUS

Le corpus que nous présentons est de type hétérogène dans la mesure où il n'est pas restreint à la seule étude de texte, mais comporte également des entretiens. Ces entretiens, nous le verrons plus loin, permettent au chercheur d'interroger les auteurs sur la production des textes. La parole devient une ressource pour analyser la genèse du discours.

1. Les textes du corpus

Le corpus de textes rassemble des discours institutionnels relatif à la trame verte et bleue. Il sont les produits d'institutions comme le ministère de l'environnement (Grenelle de l'environnement et SNB¹) et le Département de la Seine-Saint-Denis.

Ces textes peuvent être divisé en deux groupes car une première sélection de textes a été choisie afin de représenter l'élaboration chronologique du concept de trame verte en France. Il s'agit d'une analyse du discours à l'échelle nationale. Puis, la seconde sélection de textes analyse le discours entre l'échelle nationale et l'échelle départementale. Les textes ont ainsi été classés ci-dessous avec leur nom générique².

¹ Stratégie nationale pour la biodiversité.

² Voir annexe 2 pour la liste détaillée des textes du corpus.

a. L'échelle nationale

- Synthèse-rapport groupe biodiversité, Grenelle de l'Environnement, septembre 2007, 143 pages.

Texte A : Synthèse, p.5,

Texte B : Introduction du rapport, p.9,

Texte C : Mesures proposées, « 1.1 Créer une trame verte nationale », p.11,

Texte D : Annexe 3 : Création d'une trame verte nationale, p.51-53.

- Récapitulatif Grenelle de l'Environnement, novembre 2007, 35 pages.

Texte E : « 2. Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels », p.13-14.

- Rapport du 14 mars 2008, COMOP TVB, 22 pages (Texte F).

- Rapport du 17 mai 2010, COMOP TVB, 59 pages (Texte G).

Annexe 1 : Extraits de la loi Grenelle 1 et du projet de loi Grenelle 2 relatif à la Trame verte et bleue, p.19-27 (Texte H).

- Fiche explicative « La Trame verte et bleue (c'est) », Ministère en charge de l'écologie, 2011, 6 pages

b. L'échelle départementale

- Appel à projets « Élaboration de trames vertes et bleues urbaines », Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), octobre 2011 (Texte I).

- Réponse à l'appel à projets, « La TVB en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles », Département de la Seine-Saint-Denis, janvier 2012, 42 pages.

c. Les auteurs des textes du corpus

Afin de mieux appréhender le raisonnement développé dans ce chapitre, il nous a semblé nécessaire de présenter dès à présent les rédacteurs des textes du corpus. Nous pensons en effet que les nommer et identifier leur fonction seront des éléments à prendre en compte lors de l'analyse de ces textes.

Aussi, le groupe biodiversité du Grenelle de l'environnement (Textes A, B, C, D et E) est composé :

- d'un Président : Jean-François LE GRAND, Sénateur de la Manche ;
- d'une vice-présidente : Marie-Christine BLANDIN, Sénatrice du Nord ;
- de deux rapporteurs : Vincent GRAFFIN, délégué au développement durable et à l'expertise, Muséum national d'histoire naturelle et Gilles KLEITZ, Chef de la mission stratégie nationale pour la biodiversité - Direction de la nature et des paysages, ministère en charge de l'écologie.

Le comité opérationnel sur la trame verte et bleue - COMOP TVB (Textes F, G et H) issu du groupe biodiversité est quant à lui composé :

- d'un Président : Paul RAOULT, Sénateur du Nord ;
- et de deux chefs de projets : Christian BARTHOD, sous-directeur des espaces naturels, ministère en charge de l'écologie et Vincent GRAFFIN, délégué au développement durable et à l'expertise, Muséum national d'Histoire naturelle.

2. Les entretiens

Afin d'apporter une ressource supplémentaire à notre analyse de discours, nous avons réalisé des entretiens avec des agents de la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité du Département de la Seine-Saint-Denis. Ces entretiens complètent notre travail d'analyse du texte intitulé « Réponse à l'appel à projets » rédigé par le Département de la Seine-Saint-Denis. Ces entretiens sont « nécessaire

CHAPITRE 1

Analyse du discours scientifique et politique de la TVB

pour avoir accès aux conditions de genèse du discours instituant et mettre au jour les interactions entre la pluralité des acteurs qui s'y consacrent »³

Liste des entretiens⁴

- Daniel JOYE, directeur de la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité, Département de la Seine-Saint-Denis.

- Gaëlle STOTZENBACH, Cheffe du Bureau des études générales (BEG), DNPB⁵, Département de la Seine-Saint-Denis.

- Odile LE FAOU, chargée d'études - Pôle médiation scientifique et communication de l'ODBU, DNPB, Département de la Seine-Saint-Denis.

- Laura ALBARIC, chargée d'études – ODBU, pôle conseils en aménagement et gestion écologique, DNPB, Département de la Seine-Saint-Denis.

Nous commencerons par analyser les textes relevant uniquement de la création de la trame verte et bleue, cela constituera la base nécessaire à notre travail. L'analyse consistera à comparer les textes fondateurs de la trame verte et bleue.

Puis nous étudierons, dans la deuxième partie de ce mémoire, le texte formulant l'appel à projets sur la trame verte et bleue urbaine et la réponse formulée par le Département de la Seine-Saint-Denis.

³ OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, 2003, *art.cit.*, p.8.

⁴ Voir annexe 3 pour la liste détaillée des entretiens.

⁵ Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité.

II. L'EXPRESSION « TRAME VERTE »

Avant de nous lancer dans l'analyse des textes institutionnels relatifs à la trame verte et bleue, il nous semblait important de nous interroger sur l'expression même de « trame verte et bleue » et de dresser sa généalogie. En remontant aux origines de cette expression nous appréhenderons des connaissances essentielles à la compréhension des usages actuels de l'expression « trame verte et bleue ».

1. Origine historique

L'origine de l'expression « trame verte et bleue » provient du terme *greenway*⁶ en anglais, « trame verte » dans sa traduction française. Les Anglo-saxons et les Américains en particulier, s'illustrent dès le XIX^{ème} siècle par le caractère pionnier de leurs travaux sur les trames vertes appliqués à la planification de création d'espaces verts en milieu urbain.

« Cependant, l'écrivain William White, dans l'ouvrage *Securing Open Space for Urban America*, publié par l'Urban Land Institute en 1959, est le premier à illustrer le terme *greenway*. »⁷

Puis en 1987, la principale recommandation de The President's Commission of American Outdoors⁸ préconise l'établissement d'un « réseau vivant de trames vertes pour fournir aux personnes l'accès aux espaces à proximité de l'endroit où ils vivent, et relier entre eux les espaces ruraux et urbains dans le paysage américain ».

⁶ Le terme de *greenway* est composé de *green* provenant de *green belt* et de *way* provenant de *parkway*. La définition de *greenway* selon The European Greenways Association est : a communication routes reserved exclusively for non-motorised journeys, developed in an integrated manner which enhances both the environment and quality of life of the surrounding area. These routes should meet satisfactory standards of width, gradient and surface condition to ensure that they are both user-friendly and low-risk for users of all abilities." (Lille Declaration, European Greenways Association, 12/09/2000).

⁷ARRIF Teddy, BLANC Nathalie et CLERGEAU Philippe, « Trame verte urbaine, un rapport Nature-Urbain entre géographie et écologie », *Cybergeo : European Journal of Geography* (en ligne), Environnement, Nature, Paysage, document 574, 8 décembre 2011, p. 17.

⁸ « Americans Outdoors: The Legacy, the Challenge, with Case Studies : the Report of the President's Commission », President's Commission on Americans Outdoors, Island Press, 1987.

Trois ans après le rapport du Président de la Commission, Charles Little, spécialiste des questions d'environnement et d'histoire des États-Unis, publie un ouvrage très influent sur les trames vertes : *Greenways for America* (Little, 1990). Il définit le terme *greenway* comme

« a natural green way based on protected linear corridors which will improve environmental quality and provide for outdoor recreation. (« une voie verte naturelle basée sur la protection des corridors linéaires qui améliorera la qualité de l'environnement et prévoyant des activités de plein air »). »⁹

Cette définition appliquée au mouvement de planification des parcs et jardins aux États-Unis démontre que l'inspiration initiale des trames vertes s'inscrit du côté de l'architecture du paysage. Néanmoins, en parallèle,

« Des travaux cartographiques ont associé l'analyse fonctionnelle écologique et les dynamiques géographiques, et les recherches en écologie du paysage se sont développées, notamment avec l'ouvrage fondateur de Forman & Godron (1986), qui est un tournant dans la réflexion écologique en donnant une base conceptuelle à l'organisation hétérogène des paysages et aux mécanismes à l'œuvre dans les dispersions des espèces. »¹⁰

Ces recherches attestent de l'existence de l'expression de « trame verte » depuis le milieu des années 1900 et son utilisation prééminente par les architectes du paysage. Mais il ne faut pas négliger l'intérêt croissant qu'elle suscita pour les sciences biologiques ainsi que son traitement pluridisciplinaire.

« La question urbaine des trames vertes n'émane pas à proprement parler d'une communauté scientifique, mais intéresse de manière convergente plusieurs disciplines en sciences sociales et en sciences biologiques, ainsi que des acteurs professionnels. »¹¹

Deux nouvelles questions nous viennent alors. Pourquoi ce terme est-il revenu sur le devant de la scène vers le début des années 2000 ? Et quelles disciplines se sont emparées de ce terme ?

⁹ARRIF Teddy, BLANC Nathalie et CLERGEAU Philippe , *art.cit.*, p. 17.

¹⁰*Ibid.*

¹¹*Ibid.*, p. 2.

2. Une trame verte pluridisciplinaire

Nous suivrons deux pistes. La première repose sur les résultats d'une enquête menée par des scientifiques français sur la trajectoire de l'expression de « trame verte » et la seconde sur l'histoire des politiques internationales et française des réseaux écologiques.

a. Généalogie de l'expression « trame verte »

L'enquête publiée en décembre 2011¹² a pour objectif d'identifier et de rendre compte des disciplines associées à l'expression « trame verte » et des méthodes auxquelles elles renvoient. Les scientifiques ont établi un corpus composé de publications scientifiques sur le sujet au cours des trois dernières décennies. Puis, ils ont analysé ce corpus à l'aide du logiciel Lexico 3 avec pour objectifs de déterminer les termes les plus fréquents et significatifs dans le champ de la trame verte et de définir les thématiques et les catégories significatives en lien avec la trame verte, représentant différentes approches.

Ces résultats mettent en avant deux hypothèses principales. La première s'interroge sur le développement actuel de la notion de trames vertes autour de la géographie et de l'écologie. La seconde hypothèse développée dans les résultats de cette enquête interroge sur la possibilité que la trame verte soit le résultat du rapprochement de l'écologie du paysage avec l'aménagement.

Les auteurs précisent que les réponses sont différentes selon les disciplines associées aux trames vertes :

« Pour certains chercheurs, les liaisons organisées dans le cadre des trames certes urbaines sont à concevoir dans une logique d'aménagement de l'espace urbain et périurbain (Fabos, Ryan, 2004), à l'échelle des agglomérations, voire de plus grands territoires. Ahern (2007) développe aussi une approche d'aménagement par l'emploi des termes *Green infrastructures* (infrastructures vertes), tout en combinant l'application de concepts d'écologie du paysage (tache d'habitat, corridors...). Certains écologues (Clergeau, 2007) plaident pour un maillage urbain assurant à la fois la circulation de la biodiversité et une utilité sociale : cette trame est un moyen

¹²ARRIF Teddy, BLANC Nathalie et CLERGEAU Philippe, *art.cit.*, p. 24.

de répondre à la demande de nature des citoyens et à l'impératif de densification de la ville. »¹³

Remarquons que cette citation met au jour deux impératifs antagonistes de la TVB, « la circulation de la biodiversité » et la « densification de la ville ». C'est deux conceptions différentes qui sont exprimés dans le propos du scientifique Philippe Clergeau illustre le débat interne au domaine de l'écologie urbaine. La tournure de phrase employée montre la tentative de trouver un compromis afin de faire cohabiter dans le même discours deux éléments qui s'opposent.

D'une manière générale, les auteurs de cette enquête remarquent que

« La croissance numérique des références bibliographiques sur le thème des trames vertes est nette et montre l'émergence scientifique de la thématique des trames vertes. Le nombre de titres utilisant le terme *greenway* triple des années 1990 à aujourd'hui et ceux utilisant *corridors* doublent dans le même temps. »

L'interprétation qu'ils en donnent se rapproche de la deuxième piste que nous présagions à savoir, une réponse à l'urgence écologique et aux engagements internationaux (Sommet de Johannesburg en 2002), européens (Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère de 1995), nationaux (Stratégie nationale pour la biodiversité en 2004).

Point de vue partagé par trois scientifiques du Cemagref¹⁴ qui constatent que le rôle des corridors écologiques est devenu un sujet de débat scientifique et de recherche très actif depuis plus d'une dizaine d'années (Beier et Noss, 1998 ; Bennett, 2003). Mais ces derniers ajoutent que la généralisation opérationnelle des corridors est encore soumise à caution car la compréhension des mécanismes qui soutiennent le rôle des corridors dans le fonctionnement des systèmes écologiques est encore incomplète. Cependant, les auteurs remarquent que :

« Au point de vue de la décision publique, le rôle positif supposé des corridors a influencé depuis plusieurs années les engagements politiques nationaux et internationaux. Le Sommet mondial sur le développement durable (2002) et

¹³ARRIF Teddy, BLANC Nathalie et CLERGEAU Philippe , *art.cit.*, p. 10.

¹⁴CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts) depuis 2012 il est devenu l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).

la Convention sur la diversité biologique ont appelé à des actions de conservation sur les réseaux écologiques et les corridors pour réduire le déclin de la biodiversité »¹⁵.

b. La TVB, un outil de politiques publiques

Les politiques internationales, européennes et françaises en matière d'environnement ont remis au premier plan la préservation de la biodiversité au moyen de réseaux écologiques.

« La réflexion gouvernementale à travers la notion de trame verte porte essentiellement sur un accroissement de la biodiversité. Or, la notion de trame verte ne peut être seulement définie par rapport à des objets, mais aussi par rapport à des fonctionnalités qu'on lui prête (Cormier et. al., 2009). Il s'agit donc d'une notion appartenant à un discours politique tout en s'appuyant sur la matérialité du territoire (forêt, bocage, terres agricoles, etc.). »¹⁶

Ainsi nous observons que le discours scientifique relatif à la TVB est repris à son compte par les politiques. Les « réseaux écologiques » des experts scientifiques sont traduits par des concepts de « trames vertes ou trames vertes et bleues » (en incluant les réseaux terrestres et humides) par les experts des politiques publiques.

« Ces trames vertes constituent un outil d'aménagement du territoire comprenant des taches d'habitat et des corridors écologiques les reliant ou servant d'espaces tampons. Ces espaces de naturalité doivent permettre les flux d'espèces animales et végétales. Cette définition d'ordre écologique est une nouvelle conception de l'aménagement du territoire qui correspond à une prise en considération des attentes d'une société civile en matière écologique et de développement durable [...]. La question urbaine des trames vertes n'émane pas à proprement parlé d'une communauté scientifique, mais intéresse de manière convergente plusieurs disciplines en sciences sociales et sciences biologiques, ainsi que des acteurs professionnels. »¹⁸

¹⁵BERGÈS Laurent, ROCHE Philip et AVON Catherine, « Corridors écologiques et conservation de la biodiversité, intérêts et limites pour la mise en place de la Trame verte et bleue », *Sciences eaux & territoire*, n°3, octobre 2010, p.34.

¹⁶CORMIER Laure, BERNARD DE LAJARTRE Arnaud et CARCAUD Nathalie, « La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites », *Cybergeo : European Journal of Geography (Online), Regional and Urban Planning*, document 504, 6 juillet 2010, p. 2.

¹⁸ARRIF Teddy, BLANC Nathalie et CLERGEAU Philippe , *art.cit.*, p.24.

CHAPITRE 1

Analyse du discours scientifique et politique de la TVB

Cette conjonction du registre scientifique et politique accentue notre hypothèse que le concept de TVB reste l'apanage d'un discours d'experts.

En conclusion, en combinant les informations obtenues grâce à l'analyse lexicale du champ de la trame verte et celle de l'histoire de cette expression, nous constatons que l'origine et la construction de ce terme sont pluridisciplinaires. Trois disciplines principales mènent une réflexion importante sur ce sujet, à savoir : l'écologie, la géographie et la sociologie. À cela s'ajoute une convergence croissante de nouveaux acteurs professionnels comme les politiques qui utilisent ce terme à des fins notamment d'aménagement du territoire. L'ensemble de ces observations nous indique que à ce stade de notre étude, le concept de TVB émane exclusivement d'un discours d'experts.

III. LA TVB DANS LE DISCOURS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques françaises se sont emparées de l'expression « trame verte » au début des années 2000. Le concept a fait l'objet de gestation et réflexion de la part d'experts regroupés dans le Grenelle de l'Environnement. Le produit de leur travail est, nous le verrons, « caractérisé par une énonciation homogène et offrant une surface apparemment monologique »¹⁹. Par ailleurs avant de produire ce discours instituant, les experts du Grenelle ont procédé à de nombreuses réunions donnant lieu à des rapports. Ces textes, illustrant la diversité des discours institutionnels, fournissent des informations sur « les divergences ou les dissensions préalables et constitutives de toute prise de décision, les incidents et les dysfonctionnements internes »²⁰

Ces contradictions, négociations et compromis à l'œuvre dans le processus de production du discours sont le plus souvent les marques de la multiplicité des auteurs. Nous débuterons cette analyse en nous interrogeant sur le statut d'énonciateur.

1. Modalités de l'énonciation collective

Les discours du Grenelle de l'Environnement ont pour locuteur le ministère chargé de l'environnement, pourtant, ce locuteur qualifié d' « animateur » et de « responsable » du discours n'est pas forcément « l'auteur »²¹ puisque ce rôle est

¹⁹ OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, 2003, « Du discours de l'institution aux discours institutionnels. Vers la constitution de corpus hétérogènes », 1ère Conférence internationale francophone en sciences de l'information et de la communication (CIFSIC), Bucarest, 28 juin.2 juillet 2003, p.7.

²⁰ OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, 2003, *art. cit.*, p.10.

²¹ OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, 2003, *Ibid*, p.8. Les auteurs précisent en note de bas de page le sens attribué à cette tripartition par E. Goffman dans les deux textes « La position » et « La conférence » (1981) : l'animateur est la « machine parlante », le « producteur d'énonciation » ; le « responsable » est celui « qui croit personnellement en ce qui est dit et qui adopte le point de vue

dévolu à plusieurs membres identifiés du groupe Grenelle.

Le dispositif d'écriture particulier qui représente le Grenelle a été étudié par Mathieu Brugidou, il écrit :

« L'objectif est de prendre en compte une réalité empirique : la multiplicité des prises de paroles, des énoncés et des textes relatifs au Grenelle de l'environnement. »²²

Il ajoute :

« Le Grenelle de l'environnement ne rédige pas la loi mais il écrit des mesures que le dispositif parlementaire viendra énoncer sous forme de lois. Ce dessin du dispositif qui marque de manière décisive son architecture en phases nous suggère une hypothèse de portée assez générale sur l'analyse des discours du Grenelle : celui-ci doit être conçu indissociablement comme un dispositif d'écriture et comme un dispositif d'énonciation collectif. »²³

Nous partageons l'idée de « dispositif d'énonciation collectif », mais nous sommes plus mesuré dans notre propos et nous dirions plutôt que ce dispositif « tend vers » un type d'énonciation collectif. L'argumentaire que nous développerons plus tard permettra en effet de montrer que l'apparente énonciation collective n'occulte pas tout à fait toutes les marques d'individualité des auteurs.

Il nous semblait par ailleurs intéressant de dérouler la théorie de M. Brugidou quant à l'orientation pragmatique du dispositif du Grenelle. Selon lui, il est double. Premièrement, le dispositif construit du consensus, dans le sens où

« Du point de vue discursif le « problème » du Grenelle peut être résumé de la manière suivante : construire un locuteur collectif, effacer la singularité des locuteurs, fondre des acteurs du Grenelle en un actant (Greimas 1966), le *Grenelle* ».

Et deuxièmement, il produit des mesures d'actions publiques, « elles valent non (seulement) par les acteurs qui les défendent ou par leur légitimité technique ou morale mais par leur *applicabilité* »²⁴ (c'est l'auteur qui souligne).

que cela entraîne » et « l'auteur » est « celui qui a formulé et couché par écrit les énoncés produits » ».

²²BRUGIDOU Mathieu, « Le Grenelle de l'environnement: corpus et dispositif d'écriture », *Corpus*, n°10, 2011, p.156.

²³BRUGIDOU Mathieu, *art. cit.*, p.156.

²⁴*Ibid.*, p.157.

Dans cette affirmation d'une construction d'un locuteur collectif, l'auteur ajoute que

« L'usage de cette terminologie ne préjuge pas du caractère conflictuel ou irénique du processus. Toutefois il semble incontestable que ce dispositif orienté vers la production de mesure privilégie, sinon le consensus, du moins des « diagnostics partagés » selon les termes des ses promoteurs ».

Pourtant c'est dans ce processus de production du discours qu'il nous semble au contraire intéressant de remarquer et de relever les hétérogénéités et de ne pas se contenter du lissage du discours et de l'apparent consensus des textes.

a. Les trois énonciateurs du corpus

Nous relevons trois énonciateurs différents dans ce corpus : « le groupe », « certains membres du groupe » et « nous ».

« Le groupe »

L'emploi de « Le groupe » ou « Le Comop » afin de désigner les acteurs est le procédé le plus rencontré dans les textes du Grenelle. Le groupe choisit « de ne faire état ni de consensus, ni de dissensus, considérant que l'objectif principal du dispositif est d'énoncer des propositions – l'accord est implicite. C'est dans ce cas un actant collectif. »²⁵ Le groupe est mis en scène : « le groupe propose », « a travaillé », « rappelle », « souhaite », etc.

Le sujet est totalisant, ne laissant pas de place à l'individualité des multiples rédacteurs. Le recours à cet énonciateur collectif est très marqué dans les énoncés de type synthèse et introduction de rapport.

²⁵BRUGIDOU Mathieu, *art. cit.*, p.154.

« Certains membres du groupe »

Malgré cette tendance au lissage des accords et désaccords au sein du groupe de travail, il est possible de repérer des marqueurs dans le texte qui renvoient vers une multiplicité des locuteurs.

Dans le texte COMOP TVB 1 (Texte F), l'utilisation du sujet « le COMOP » prévaut dans l'introduction de ce rapport, puis nous observons une rupture dans l'unité des rédacteurs dans la partie intitulée Premier essai de cahier des charges :

« Certains membres du COMOP ont également rappelé l'importance [...] » ;
« Certains membres du COMOP (comme d'autres du COMOP Urbanisme) sont a priori réticents [...] » ;
« Certains membres ont exprimé les plus expresses réserves [...]. Une majorité de membres du COMOP estime par ailleurs [...] ».

Ce document de travail, sa qualité de « premier essai de cahier des charges » autorise l'expression de dissensus au sein du groupe mais affiche aussi clairement que ces défauts d'harmonie ne dureront pas, du moins le groupe ne les laissera bientôt plus transparaître. « Le COMOP souhaite prendre le temps de faire émerger en son sein une « vision partagée » de ce que doit être la trame verte et bleue. » Pour illustrer cette orientation vers la production de diagnostics partagés, relevons que le dernier rapport émis par le comité opérationnel TVB (Texte G) ne fait plus état de discordances et le sujet du texte est personnifié par « le groupe ».

« nous »

Evoquons maintenant le troisième et dernier procédé de personnification relevé dans ce corpus : « nous ». On retrouve son emploi dans deux textes du corpus, Introduction au rapport Grenelle (Texte B) et Récapitulatif Grenelle de l'Environnement (Texte E) :

« Mais, le plus souvent, comme pour les forêts tropicales ou les océans, **nous** exploitons le capital plutôt que le produit [...]. Les espèces et les écosystèmes finissent par s'effondrer et par disparaître, ainsi que les services qu'ils **nous** rendent en matière de qualité de l'eau [...]. **Nous** sommes alors seuls, confrontés à la terrible obligation d'adopter dans l'urgence de fausses solutions, à court terme, encore plus destructrices pour la planète, et

compromettant l'avenir de **nos** enfants. [...] Les indicateurs **nous** décrivent une situation contrastée, souvent préoccupante. » « En amenuisant le potentiel d'évolution, **nous** réduisons aussi notre capacité d'adaptation à la variabilité de l'environnement et, en particulier à celle du climat » (*C'est nous qui soulignons*).

L'utilisation de « nous » renvoi très certainement à « l'humanité » citée dans le premier paragraphe du texte B : « L'humanité est portée par ce tissu vivant ». « Cet emploi de « nous » pour désigner non une somme d'individus mais un sujet collectif n'a rien d'étonnant » écrit Dominique Maingueneau, qui ajoute :

« Comme l'explique Émile Benveniste, "d'une manière générale, la personne verbale au pluriel exprime une personne amplifiée et diffuse" : Le *nous*, en effet, n'est pas une collection de *je*, "c'est un *je* dilaté au-delà de la personne stricte, à la fois accru et de contours vagues" »²⁶.

Le fait d'avoir relevé trois différents locuteurs nous laisse penser que malgré la volonté affichée d'énonciation collective des textes du Grenelle, il est possible d'y déceler l'expression d'individualités. Cette idée est renforcée par la présence d'hybridité dans les textes du Grenelle. L'analyse de ces discours hybrides fera l'objet d'un paragraphe un peu plus loin dans notre raisonnement.

b. Pression exercée sur « nous »

En classant les différents type de locuteurs utilisés dans les textes du Grenelle, nous avons également remarqué que les passages caractérisés par le locuteur « nous » comportaient une autre singularité, celle de voir figurer un grand nombre de termes provenant du registre de l'émotion négative.

Les phrases comportant le sujet « nous » ainsi que les phrases formant leur cotexte (Maingueneau, 2012), contiennent des termes tels que « s'effondrer », « disparaître », « seuls », « terrible », « urgence », « destructrice ».

La conjugaison de l'utilisation de « nous » et du lexique de l'émotion négative donne au texte un effet tragique et fait éprouver au « nous » un sentiment de culpabilité et

²⁶MAINGUENEAU Dominique, Analyser les textes de communication, Armand Colin, 2012, p.131.

d'oppression.

c. Identifier les pressions qui pèsent sur la biodiversité

Nous remarquons par ailleurs qu'à plusieurs reprises dans les textes du corpus, il est question de « pression ». Il s'agit parfois d'une pression dont l'action n'est pas corrélée à un auteur mais plutôt à un phénomène physique :

« Cette perte de biodiversité provient des changements d'affectation des sols, de la fragmentation des espaces, de leur exploitation intensive, de l'introduction d'espèces devenues envahissantes et plus récemment du changement climatique. » (Texte E.)

« Garantir du mieux possible que les écosystèmes, [...] trouvent à ces endroits les ressources biologiques de s'adapter globalement au changement climatique. » (Texte A.)

« Dans le contexte des changements climatiques, une nature fragmentée va droit à l'effondrement. » (Texte D.)

Mais parfois aussi, cette pression est identifiée :

« Réduire les pressions que constituent le développement des infrastructures et des villes, les pollutions diverses, et la prolifération d'espèces indésirables. [...] **L'empreinte écologique de la population française sur la planète doit être réduite** ». (Texte B.)

Cette dernière phrase, que nous soulignons, est l'unique phrase du corpus qui met explicitement en cause l'action de l'homme et plus particulièrement des Français dans l'érosion de la biodiversité.

Cette double manière d'évoquer les pressions qui pèsent sur la nature, tantôt évoquant clairement la responsabilité de l'homme, tantôt pas du tout, peut être un indicateur des difficultés rencontrées par les auteurs pour parler du problème de la perte de biodiversité et surtout de ces causes. Si le discours avait été celui d'un scientifique seul, le propos aurait probablement été plus tranché et non-équivoque quant à la responsabilité de l'homme dans la destruction de la biodiversité. Mais comme ces textes sont le fruit d'une collaboration entre le corps scientifique,

représenté par Vincent Graffin du Muséum national d'Histoire naturelle et le corps politique représenté par les sénateurs Jean-François Le Grand et Paul Raoult, le discours produit est porteur d'hybridité.

2. Discours hybrides : les éléments du discours scientifique

La composition de type mixte (politique et scientifique) des comités de rédaction des textes nous a mis sur la voie d'une possibilité d'hybridité dans le discours. Cependant cette réflexion a été confortée par le travail d'analyse qui a été mené sur l'ensemble des textes. Des phrases comme celles qui suivent, signalent le recours à différents discours :

« Le COMOP TVB s'est consacré à dresser un premier panorama des questions scientifiques, techniques, administratives et juridiques liées à la perspective de mettre en place en France une *trame verte et bleue*. [...] La cohérence du projet de trame verte et bleue s'apprécie à plusieurs échelles naturelles et institutionnelles, qui peuvent se décliner notamment à l'échelle nationale, biogéographique, interrégionale, régionale et locale. »

Les textes du corpus sont fortement marqués par deux cadrages principaux, celui de type scientifique et celui de type politique. Nous allons développer ces deux cadrages et leurs modalités.

Reformulation et glissement du discours scientifique

En ce qui concerne le discours scientifique relatif à la TVB, nous constatons l'emploi très généralisé d'un vocabulaire scientifique vulgarisé et plus occasionnellement l'emploi d'une terminologie propre aux écologues : « tissu vivant », « espaces de connectivité écologique », « maillant », « corridors », « mobilité des espèces », « fonctionnalité des écosystèmes », « connectivité paysagère » ou encore « maillage écologique ». Ces termes sont assez peu nombreux et nous remarquons que le texte capitalisant le plus grand nombre de ces mots est le COMOP TVB 1 (Texte F, p. 3). La composition de ce comité, à majorité scientifique, peut être une piste expliquant l'usage d'un vocabulaire scientifique spécialisé plutôt que vulgarisé.

Expression d'une individualité

Ce même texte COMOP TVB 1, comporte une autre singularité par rapport à tous les autres textes du corpus : son ton critique. Les auteurs produisent un paragraphe dans lequel il est possible de repérer un parti-pris, comme une marque de modélisation de l'individualité des auteurs :

« Les avancées scientifiques en matière de biologie de la conservation démontrent les limites et les insuffisances des politiques traditionnelles de création d'espaces protégés (quel que soit leur statut juridique), focalisées sur des espèces ou des habitats remarquables. Pour protéger efficacement la biodiversité, il est désormais indispensable de raisonner en termes de maillage et de fonctionnalité des écosystèmes à une très large échelle spatiale, intégrant d'une part la mobilité des espèces et dans une moindre mesure des écosystèmes, mais aussi la biodiversité ordinaire. »

Cet extrait peut être interprété comme dénonciation d'une politique en matière d'environnement trop « traditionnelle » et dissonante avec une science de la biologie en évolution. Le propos est celui d'un expert, probablement un spécialiste de la biologie de la conservation. Il s'agit de l'unique fois que nous rencontrerons une telle liberté de ton et l'utilisation d'un lexique scientifique très spécialisé.

Glissement de lexique

Les autres textes du corpus à teneur scientifique ne comportent en effet que très peu de terminologie écologique. Les auteurs les ont substitués à des termes moins spécifiques. Nous pouvons citer en exemple « trame » pour « maillage » ; « flux » et « continuités » pour « corridors » ; « circuler » et « interagir » pour « mobilité des espèces » ; ou encore « les grands ensembles naturels » pour « espaces de connectivité écologique ».

Nous constatons donc un glissement du lexique des écologues vers un lexique aussi scientifique mais moins spécialisé et de ce fait plus commun et intelligible. Les auteurs procèdent ainsi à la vulgarisation de la notion de « maillage écologique » pour la définir sous le nom de « trame verte et bleu ». Le procédé que nous décrivons est celui de la reformulation. Il est utilisé par les auteurs dans leur processus de

simplification du discours relevant de la TVB. Nous allons voir que d'autres procédés s'ajoutent au processus tels que l'utilisation de figures de style comme la métaphore ou la paraphrase ; le recours à la personnification de la nature, mais aussi l'usage de montée en généralité afin de légitimer le discours expert.

a. Utiliser l'autorité d'Einstein et de la « la communauté scientifique »

Dans deux textes de même genre, à savoir des introductions de rapport, nous notons deux phrases porteuses du même procédé de légitimation du discours savant. Les auteurs montent en généralité et adoptent un discours qui s'éloigne du discours expert :

« L'humanité est portée par ce tissu vivant : **Einstein** disait que sans les abeilles, l'humanité ne survivrait que quelques années. » (Texte B.)

« La "biodiversité" est de plus en plus associée à la notion de développement durable, tant **la communauté scientifique** estime qu'elle est "l'assurance vie de la Terre". » (Texte E.)

Le procédé de monter en généralité en faisant appel à des notions communes et relevant moins du discours expert comme « les abeilles », « l'humanité », « l'assurance vie » produit l'effet d'une simplification du discours. Positionné en introduction de rapport, ce procédé s'apparente à une légitimation du discours scientifique et expert qui va suivre.

b. Métaphore du corps humain

Dans la première partie du texte «Annexe 3: Création d'une trame verte nationale » (Texte D), nous remarquons que le premier paragraphe est riche de mots appartenant au lexique classique des environnementalistes : « changements climatiques », « une nature fragmentée va droit à l'effondrement », « protection de la nature », « écosystèmes » et « services écologiques ». Puis les auteurs adjoignent un autre lexique scientifique mais cette fois relatif à l'anatomie : « reconstituer le tissu

CHAPITRE 1

Analyse du discours scientifique et politique de la TVB

vivant du territoire en l'irriguant par une trame verte nationale », « les grands organes que constituent les montagnes, les fleuves, les grandes zones herbagères et forestière, le littoral sauvage [...] ».

L'ensemble donne une métaphore où le fonctionnement de la TVB est similaire à celui du corps humain :

« Il (la TVB) s'agit d'un réseau à l'image du système sanguin, qui doit rétablir des flux entre des organes vitaux – les zones de plus haute valeur écologique – de façon à ce que vive tout l'organisme – c'est-à-dire le tissu vivant du territoire. »

Le recours à cette figure de style afin d'expliquer et d'imager le fonctionnement de la TVB rentre dans le processus de simplification du discours scientifique relatif à la TVB. Les auteurs utilisent des référentiels se rapprochant davantage des connaissances présupposées de tout un chacun.

L'imagerie du corps humain comme projection de la TVB est également présente dans les paraphrases suivantes :

« Les attaques des espèces invasives transportées par les échanges et, maintenant, le changement climatique **ruinent l'état de santé** des écosystèmes. Sous l'**accumulation des pressions** et des **mauvais traitements**, souvent par ignorance, les espèces et les écosystèmes finissent par s'effondrer et par disparaître, ainsi que les services qu'ils nous rendent [...]. »
(Texte B.)

Les verbes et expressions d'habitude réservés à l'homme s'accumulent pour donner une impression de personnification de la nature. L'expression de la disparition de la nature passe par une métaphore. La nature et son fonctionnement est semblable au corps humain et à son fonctionnement, aussi les termes d'ordinaire appliqués au corps humain tels que « état de santé », « mauvais traitements » sont ici employé pour qualifier l'effondrement des « écosystèmes » et de leurs « services ».

Ce phénomène de personnification de la nature est renforcé par cette phrase de conclusion : « **Nous sommes alors seuls**, confrontés à la terrible obligation d'adopter dans l'urgence de fausses solutions [...]. ».

3. Discours hybrides : les éléments du discours politique

En parallèle du discours scientifique, les auteurs déroulent également un discours de nature politique. Il donne un cadrage différent au même sujet de la trame verte et bleue mais en abordant des angles qui sont propre à ce genre de discours comme l'organisation, la planification, la réglementation. La trame verte et bleue n'est plus alors qualifiée comme un réseau écologique mais plutôt comme un outil d'aménagement :

« Il s'agit de doter les collectivités et l'Etat d'un nouvel instrument d'aménagement du territoire, afin qu'elles puissent inscrire la conservation de la biodiversité, notamment ordinaire, dans leur projet d'utilisation de l'espace. »

a. Construction de phrases hybrides

Chaque texte du corpus n'appartient ni exclusivement au genre scientifique ni au genre politique mais est plutôt présenté sous forme d'alternance d'énoncés scientifiques et politiques. Parfois même, les deux genres se côtoient au sein d'une même phrase et c'est ce que nous avons appelé une phrase hybride. Nous avons relevé deux phrases de cette morphologie dans l'ensemble du corpus.

La première est issue du texte A qui est l'introduction de la synthèse du groupe Biodiversité du Grenelle de l'Environnement. Ce texte de quatorze lignes constitue la synthèse du rapport sur la TVB, les phrases sont complexes et longues (en moyenne trois lignes) :

« La trame verte est conçue par le groupe comme un instrument décentralisé d'aménagement durable et de concertation, favorable à une densification urbaine, permettant une gestion intégrée du territoire qui préserve la biodiversité ordinaire, les fonctions des écosystèmes et les capacités d'adaptation de la nature. »²⁷

Nous avons souligné **en rouge** les termes qui renvoient à la terminologie du discours

²⁷ Ce sont les auteurs qui soulignent en caractère gras, nous avons ajouté les couleurs.

politique et **en vert** ceux renvoyant au discours scientifique et nous remarquons qu'à la jonction des deux, les mots ont été mis en exergue par les auteurs grâce au caractère **gras**.

La deuxième phrase composée de manière similaire fait partie du texte D :

« Ainsi, identifier, comprendre et inscrire le fonctionnement du réseau écologique d'un territoire dans la politique et les documents d'aménagement et de planification, permettra de :

- préserver la biodiversité et ses capacités d'adaptations aux changements climatiques,
- mieux accompagner les transformations du paysage, pour éviter une fragmentation supplémentaire ou irrémédiable liée à l'aménagement, à la banalisation ou/et à l'urbanisation de l'espace,
- resituer le territoire dans son environnement à plus large échelle et de favoriser la solidarité entre territoires.»

L'utilisation de ce même procédé sur ces deux phrases de type hybride signifie probablement la volonté des auteurs de signaler le lieu de rencontre du discours scientifique et du discours politique. Ainsi, l'objectif scientifique d'« identifier, comprendre et inscrire le fonctionnement du réseau écologique d'un territoire » concorde avec les nécessités de politique publique puisque celui-ci s'intègre « dans la politique et les documents d'aménagement et de planification ». Ce procédé discursif gomme les débats internes et externes en affirmant que le cadrage politique et le cadrage scientifique de la TVB se rassemblent autour d'une même logique.

b. Polysémie du mot « territoire »

La création d'une trame verte et bleue nationale s'accompagne d'une évolution du système législatif relatif à l'environnement. Ainsi, avec la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement - loi dite Grenelle 1, le législateur promulgue l'article 23 sur « la construction d'ici à 2012, d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales. »²⁸

Cette phrase comporte deux mots provenant de la même racine, à savoir le substantif,

²⁸Cet extrait est issu du de l'annexe 1 (page 19) du Texte G.

« territoire » et son qualificatif « territoriales ». Ces deux mots renvoient tous deux à une même définition classique de géographie : « le territoire est une portion identifiée et appropriée d'une partie de la surface de la Terre »²⁹. Pourtant l'usage qui est fait de ces deux mêmes termes s'avère différent. Dans le premier cas, « territoire » signifie le territoire français puisqu'il s'agit d'un extrait de loi français. Dans le second cas, « territoriales » est au pluriel, nous comprenons qu'il existe plusieurs territoires qui seraient liés entre eux. La signification est également celle d'un espace délimité, mais cette fois à l'échelle infranationale : les territoires français.

Nous remarquons par ailleurs que cet exemple n'est pas isolé et que le mot « territoire » est utilisé à répétition dans le corpus de texte, avec probablement des significations variées. Nous nous sommes interrogée sur cette abondance et sur la polysémie du mot « territoire ». Nous avons ainsi tenté de qualifier les différents sens que ce mot prenait en nous appuyant sur un passage précis du corpus, le texte D – « Annexe 3 : Création d'une trame verte et bleue ». Dans la première partie du document consacrée à la « Description de la proposition » (trente-cinq lignes), le mot territoire ou ses dérivés sont employés à neuf reprises.

Nous avons classé le mot territoire selon trois grands usages :

Usage 1 : Le territoire, se rapprochant de l'approche des écologues, à savoir une zone d'habitat pour des espèces végétales ou animales :

« Il s'agit d'un réseau à l'image du système sanguin, qui doit rétablir des flux entre des organes vitaux – les zones de plus haute valeur écologique – de façon à ce que vive tout l'organisme – c'est-à-dire le tissu vivant du territoire. »

« Cette trame verte nationale, cohérente à l'échelle du pays et même du territoire européen [...]. »

²⁹Cette définition est tirée du Dictionnaire Larousse.

Usage 2 : Le « territoire » entendu comme le territoire de la France, c'est-à-dire l'espace terrestre, maritime et aérien sur lequel le gouvernement français peut exercer son autorité :

« Il faut donc commencer par reconstituer le tissu vivant du territoire en l'irriguant par une trame verte nationale. »

« En somme, cette trame verte nationale doit constituer, avec les aires protégées, l'infrastructure écologique du territoire sur laquelle doit s'inventer un aménagement durable. »

« Il s'agit d'éviter au maximum de figer de façon irrémédiable l'occupation et la gestion de l'espace et de permettre son évolution en reconnaissant et améliorant le rôle et le fonctionnement des infrastructures naturelles qui composent le réseau écologique du territoire. »

Usage 3 : Le territoire dans le sens d'une étendue de terre délimitée à l'échelle infranationale, selon le découpage administratif et politique français :

« Se décline et se définit plus précisément localement par un pilotage coordonné des collectivités territoriales. »

« Ainsi, identifier, comprendre et inscrire le fonctionnement du réseau écologique d'un territoire. »

« Resituer le territoire dans son environnement à plus large échelle. »

« Et de favoriser la solidarité entre territoires. »

Cette démarche de catégorisation des différents usages rencontrés du mot territoire ne recouvre que quelques unes des multiples significations de ce mot. De nos jours, son emploi dans différentes disciplines telles que la géographie humaine, la géopolitique ou la biologie ont démultiplié ses usages et donc ses significations. Dans le cas de notre corpus, la polysémie observée peut être interprétée comme une illustration de la polyphonie de l'énonciation collective. Les experts rassemblés autour du projet de rédaction des textes du Grenelle de l'environnement ne sont pas tous issus des mêmes domaines scientifiques et professionnels et leur usage du mot territoire doit certainement être le l'objet de débats internes.

4. Organisation administrative de la TVB et répartition des rôles

Etudier l'aspect polysémique du terme territoire, représente un outil supplémentaire à notre analyse de texte dans la mesure où il apporte des éléments de compréhension à la dynamique de production du discours. Nous constatons en effet que le mot « territoire » est utilisé pour exprimer deux formes juridiques différentes, une forme nationale et une autre infranationale. Or en évoquant ces deux entités à plusieurs reprises, les auteurs des textes évoquent la déclinaison organisationnelle juridique de la trame verte et bleue. Cet outil d'aménagement du territoire, pour exister et pour être utilisé, doit en effet s'insérer dans l'organisation juridique et administrative française. Nous avons choisi d'adopter une analyse diachronique afin de traiter de cet aspect de la trame verte et bleue. Le corpus de textes s'étend de 2007 à 2011 et nous y avons repéré les traces de l'évolution dans le temps du traitement administratif et juridique de la trame verte et bleue. L'intérêt de cette analyse réside encore une fois dans le repérage de tensions et conflit que laissent transparaître les textes du corpus.

a. Enjeux organisationnels

En septembre 2007, à l'occasion de la production du premier rapport sur la trame verte et bleue, le groupe Biodiversité écrit dans son annexe 3 (Texte D) que les indicateurs de mise en œuvre sont une « loi sur la trame verte nationale promulguée », une « cartographie de la trame adoptée par les différents échelons : locaux, régionaux et national ». Et ajoute dans le paragraphe intitulé « Problèmes, contraintes et limites soulevés par la proposition » :

« L'acceptation de la définition du réseau écologique par toutes les parties prenantes. Mobilisation et partage du financement [...]. Questions méthodologiques et d'organisation pour l'identification des éléments sur le terrain, surtout pour les corridors biologiques et leur cohérence d'ensemble. Définition du partage des responsabilités entre l'Etat, les collectivités locales voire d'autres acteurs.»

Il existe donc des enjeux sous-jacents à l'organisation et au partage des responsabilités de la trame verte et bleue et pour mieux les comprendre nous citerons ce passage du rapport de 2007 où il est questions des positions des représentants des collectivités territoriales et des représentants du gouvernement :

« Le collège des élus se montre allant sur le sujet [de création d'une trame verte et bleue] et souhaite que les collectivités soient au cœur du dispositif. Le collège État souligne la faiblesse des dispositions de planification dans le code de l'environnement et la difficulté de construire la cohérence écologique du territoire métropolitain dans le cadre d'une articulation des compétences et activités de l'État, des Régions, et des Départements. »

b. Délimitation progressive des possibilités d'action

En novembre 2007, à l'occasion de la table ronde du Grenelle, le groupe rédige l'engagement n°73 relatif à la trame verte et bleue mais sa mise en œuvre reste floue si ce n'est que l'État fournira un cadre cohérent et déléguera localement :

« La trame verte et bleue est **pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État** : cadre de référence à définir en 2008. » *(Ce sont les auteurs qui soulignent.)*

La détermination précise des responsabilités de chaque échelon prend du temps et cela peut être mis en corrélation avec la politique générale de l'État de décentraliser des compétences administratives vers les collectivités territoriales. Ce terme de collectivité territoriale regroupe plusieurs entités, régions, départements et communes qui ont des modes de fonctionnement propres qu'il s'agit de prendre en compte afin d'insérer au mieux la mise en œuvre de la trame verte.

« Le COMOP TVB s'est réuni une première fois le 21 janvier 2008 [...] pour mieux comprendre le cadre dans lequel la trame verte et bleue pourrait s'insérer dans le code de l'urbanisme et/ou le code de l'environnement, conformément au mandat reçu. »

c. Contourner les difficultés

Puis, dans son rapport au Ministre en charge de l'Écologie datant du 14 mars 2008, le COMOP rend compte des difficultés qu'il rencontre :

« Le COMOP TVB a pris acte de la demande prioritaire qui lui a été faite de remettre un premier rapport au 15 mars, avec des propositions législatives et des évaluations budgétaires. Mais il appelle l'attention sur les risques à vouloir prendre trop tôt des options trop affirmées, et fait donc le choix de ne proposer que des orientations compatibles avec une large gamme de choix méthodologique précis. (...) Le COMOP estime donc prématuré de proposer une option législative pour le 15 mars 2008 et choisit de traiter le sujet législatif de l'opposabilité après avoir défini l'ensemble du cadre qui doit présider à la formalisation des continuités écologiques [...]. »

Dans le chapitre « Responsabilité de l'Etat », il ajoute

« La définition d'une politique de trame verte et bleue doit être formalisée au niveau national, mais a priori le statut juridique du document importe peu dans un premier temps, car ce n'est pas le point déterminant pour une articulation avec les documents prescriptifs d'urbanisme et ceux relatifs aux politiques d'aménagement du territoire. »

d. Débats internes et externes

L'articulation de la mise en œuvre contractuelle de la TVB est à chercher, selon les auteurs, du côté de la responsabilité de la région :

« Dans le cadre des options méthodologiques qui seront arrêtées par l'Etat, le COMOP recommande de confier à la Région, comme chef de fil, la responsabilité de préciser le cadre et les options majeures dans lequel les intercommunalités seront invitées à élaborer les SCOT [Schéma de cohérence territoriale]. Mais certains membres du COMOP comme d'autres membres du COMOP Urbanisme) sont a priori réticents vis-à-vis d'une option conférant un caractère d'opposabilité directe de ce document régional vis-à-vis des SCOT ; il n'a pas par contre de problème pour envisager une obligation législative de "prise en compte" de ce document par les SCOT. »

À cette étape de la réflexion, le SCOT semble être, en dépit du débat interne et externe qu'il provoque, l'approche envisagé par le COMOP pour intégrer la question des connectivités écologiques dans les documents d'urbanisme.

Précisons que le SCOT est un document d'urbanisme qui détermine :

« À l'échelle de plusieurs communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé ».

Pourtant cette orientation ne sera pas retenue, et c'est finalement une solution nouvelle qui sera envisagée et actée par le projet de loi « portant engagement nationale pour l'environnement (dit « Grenelle 2 »), voté au Sénat en 2009 et à l'Assemblée Nationale le 11 mai 2010.

Le projet introduit :

« - Dans le code de l'environnement : l'élaboration, conjointement par l'État et la région, d'un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifiant les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques et les éléments définissant la trame verte et bleue. Ce schéma régional sera compatible avec les orientations nationales qui seront approuvées par décret ;
- Dans le code de l'urbanisme : les objectifs associés de préservation et de restauration des continuités écologiques dans les documents d'aménagement et d'urbanisme et dans les schémas d'infrastructures. »

e. Le rôle de la région

Avec la création de ce nouveau schéma, les régions acquièrent une nouvelle compétence en matière de planification écologique alors que l'État garde son rôle de « cadre cohérent » en assurant « la cohésion spatiale et méthodologique de l'ensemble en animant la démarche au niveau national et en assistant les collectivités territoriales. »

Cependant on imagine que le pilotage exclusif du SRCE par la région et l'État ne pouvait satisfaire totalement les autres entités territoriales. Aussi, un « comité régional trame verte et bleue » créé dans chaque région est associé à l'élaboration du SRCE. Ce comité comprend l'ensemble des départements de la région, des groupements de communes, des communes, des parcs nationaux et régionaux, des associations de protection de l'environnement agréées et des partenaires socioprofessionnels intéressés. Ces acteurs donnent leur avis sur le SRCE avant que celui-ci ne soit soumis à

enquête publique par le préfet de région. Le projet est ensuite soumis à délibération du conseil régional et adopté par arrêté préfectoral.

Aujourd'hui toutes les régions n'ont pas encore élaboré leur schéma régional de cohérence écologique. La Région Île-de-France, par exemple, a soumis son projet à enquête publique en mai et juin 2013, son adoption finale est prévue avant la fin de l'année.

Nous avons ainsi retracé l'histoire juridique de la trame verte et bleue en relevant la succession de synchronies qui forme son évolution.

En conclusion, l'hybridation du discours, alternance entre éléments relevant du discours écologique et d'autres du discours politique peut être interprété comme la coexistence au sein d'un même texte de différents types de cadrage des problématiques. Un cadrage s'entend alors selon la définition développée par Robert Entman. : le cadrage implique de

« Sélectionner certains aspects d'une réalité perçue et de les rendre plus saillants dans un message pour promouvoir une définition particulière d'un problème, une interprétation causale, une évaluation morale et/ou une recommandation concernant le traitement d'un objet »³⁰.

Nous pouvons identifier un cadrage politique et un cadrage sur la nature sans que ces cadrages soient en opposition. Ils fonctionnent ensemble et la lecture des problèmes relatifs à la TVB se fait donc à l'intersection des nécessités de la nature et de la politique.

³⁰ENTMAN Robert. (1993) cité par BRUGUDOU Mathieu, « Le Grenelle de l'environnement : corpus et dispositif d'écriture », *Corpus n°10*, 2011, p. 164.

IV. PRODUIT DES DISCOURS INSTITUTIONNELS ÉTUDIÉS : UN DISCOURS INSTITUANT SUR LA TVB

Après avoir analysé les textes du corpus relevant du processus de production du discours sur la trame verte et bleue, nous souhaitons conclure cette partie en analysant un discours de type « instituant ». Cette fonction instituante est définie comme « une fonction d'auto-production symbolique de l'institution par elle-même, s'efforçant de la rendre visible et lisible. »³¹

Il existe en effet une relation étroite entre ces formes de discours institutionnels

« À la phase d'élaboration du discours institutionnel, marquée de conflictualité, de négociation, et caractérisée par la pluralité des énonciateurs qui se trouvent en interaction, succède la phase de la diffusion du discours officiel, caractérisée par un régime d'univocité, d'énonciation monologique et surtout de prescription : le front uni de l'institution est formé et ne souffre aucune faille. »³²

Nous avons donc identifié un texte produit par le ministère en charge de l'écologie qui correspondait à ce type de discours instituant et en avons analysé ces caractéristiques.

Ce texte, présenté sous la forme d'un outil de communication est une fiche explicative de la définition de trame verte et bleue. Ce document est disponible en ligne sur le site du ministère de l'environnement et est à destination du grand public.

Son analyse permet d'une part, de nous intéresser aux caractéristiques du discours instituant, à savoir l'homogénéité de l'énonciation et sa dimension prescriptive. Et d'autre part de procéder à la synthèse d'un grand nombre d'éléments développés plus haut comme la généalogie de la trame verte, son approche multidisciplinaire, l'hybridité du discours la concernant.

³¹ OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, 2003, « Du discours de l'institution aux discours institutionnels. Vers la constitution de corpus hétérogènes », 1ère Conférence internationale francophone en sciences de l'information et de la communication (CIFSIC), Bucarest, 28 juin.2 juillet 2003, p.1.

³² OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, 2003, *art.cit.*, p.10.

« La Trame verte et bleue (c'est) »



Sélection des titres de la fiche explicative « La Trame verte et bleue (c'est) », Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, 2011, 6 pages³⁴.

L'analyse de l'ordre des titres ainsi que les termes employés permet plusieurs constats. Le premier concerne la morphologie de la phrase d'accroche répétée sur chaque page « La trame verte et bleue (c'est) ». L'emploi de « c'est » comme modalité d'assertion indique que nous nous trouvons dans un texte assertif, autrement dit il s'agit de phrases dans lesquelles le ministère de l'écologie énonce une vérité. Et cette vérité se décline selon un ordre d'importance accentué par la présence des chiffres 1 à 6 sur chaque fiche. Le premier titre met en avant l'action politique : « La TVB (c'est) une ambition du Grenelle Environnement. » La trame verte représente donc d'abord une mesure prise par le gouvernement dans le cadre des grandes orientations en matière d'environnement.

C'est seulement après qu'apparaît la définition écologique avec les titres 2 et 3 « préserver la biodiversité » et « lutter contre la perte de biodiversité ». Ces explications caractérisées par « ambition », « dispositif » et « démarche » renvoient à

³⁴Source : www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html

CHAPITRE 1

Analyse du discours scientifique et politique de la TVB

l'aspect conceptuel politique et écologique de la trame verte et bleue. Puis l'auteur de ce document développe son aspect opérationnel, à savoir un « outil » destiné à « l'aménagement du territoire ». Cette déclinaison opérationnelle se rapproche fortement du concept originel de la trame verte développé par les architectes du paysage américains à ceci près que la définition de la TVB du ministère de l'écologie ne fait pas mention du bien-être de la population, contrairement à celle des années 1980 « réseau vivant de trames vertes pour fournir aux personnes l'accès aux espaces à proximité de l'endroit où ils vivent, et relier entre eux les espaces ruraux et urbains dans le paysage américain ».

Il est cependant question de la population dans le document du ministère mais son rôle est plutôt dans l'action « invitation à agir », « dynamique collective » que dans la passivité.

D'un point de vue générale, la définition de la TVB telle que présentée par le ministère en charge de l'écologie est hybride car composée de discours politique et scientifique. Le propos reste très conceptuel et abstrait pour le lecteur. Cette difficulté de communiquer sur la trame verte et bleue est une problématique récurrente que nous avons rencontrée dans nos entretiens avec les agents de la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB) du Département de la Seine-Saint-Denis. Ils expliquent notamment les difficultés rencontrées sur le terrain afin de rendre perceptible aux habitants, la mise en place d'une trame verte et bleue sur leur territoire.

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

I. DE LA CRÉATION DE LA TVB À UN APPEL À PROJETS

Après un premier chapitre consacré à l'analyse des textes du corpus relevant de la création de la trame verte et bleue en France, nous allons étudier une déclinaison de ce concept, à savoir l'appel à projets « Élaboration de trames vertes et bleues urbaines et valorisation de friches » lancé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2001-2020. Cette stratégie est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique (CDB) ratifiée par la France en 1994. Un outil politique avait ensuite été élaboré par le ministère chargé de l'Environnement sous le nom de Stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2010.

L'objectif de cette stratégie, s'alignant sur celui des pays de l'Union européenne, était de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010 (Année internationale pour la biodiversité). Une fois cette première échéance écoulée, la France a renouvelé son engagement en prolongeant la Stratégie nationale pour la biodiversité sur la période 2011-2020. Sur la base des travaux du Grenelle de l'Environnement en 2007, l'amélioration de la trame écologique avait alors été identifiée comme une des priorités de la nouvelle SNB. Cet instrument a notamment pour vocation d'aider à la mise en place de la TVB aux différents niveaux territoriaux. Une disposition qui s'est concrétisée en octobre 2011 par l'appel à projets (AAP de la SNB) contre financement « Élaboration de trames verte et bleues urbaines et valorisation de friches ». Dans les

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

premières lignes de ce texte, les rédacteurs évoquent l'imbrication de la SNB avec le Grenelle :

« Dans le cadre de la stratégie, l'État, pour sa part, s'engage à mener, en complément des actions issues notamment du Grenelle de l'environnement, des actions nouvelles en faveur de la biodiversité.

Un des domaines justifiant un renforcement de l'action publique concerne les continuités écologiques et la trame verte et bleue, notamment en milieu urbain.

La trame verte et bleue constitue une mesure phare du Grenelle de l'environnement, les lois Grenelle 1 et 2 établissent le cadre législatif du dispositif dévolu à cette politique reposant sur trois niveaux emboîtés.

- Les orientations nationales [...]
- Les schémas régionaux de cohérence écologique [...]
- Enfin, les projets d'aménagement et les documents de planification des collectivités et de l'État prennent en compte les SRCE et déclinent la TVB à leur échelle. »

C'est donc en adéquation avec le cadre législatif du Grenelle que se développe la démarche de la SNB. Il n'est donc pas étonnant de remarquer des filiations entre le texte de l'AAP de la SNB et ceux que nous avons étudié en première partie. Nous observons par exemple des prescriptions énoncées dans le texte F COMOP TVB 1 qui transparaissent dans le texte de l'AAP de la SNB.

Rapport COMOP TVB 1 (14 mars 2008), p. 5-6.

« Au niveau régional, départemental et local, il existe un très fort enjeu dans trois domaines :

- identifier des élus et des services de collectivités porteurs de cette problématique ;
- avoir une connaissance naturaliste suffisante aux niveaux régional et local, et si ce n'est pas le cas disposer des moyens humains et financiers pour l'acquérir rapidement ;
- disposer de supports de communication-vulgarisation sur la question des connectivités écologiques, pour faire partager le bien-fondé de ces approches par les populations concernées par la réalisation des documents d'urbanisme. »

Le premier enjeu évoqué représente les lecteurs de l'AAP « Les porteurs de projets seront des collectivités locales (villes ou intercommunalité) ». On retrouve également les deuxième et troisième directives ci-dessus dans le texte de l'AAP, au paragraphe se rapportant aux critères de sélection des projets :

« - La connaissance de la biodiversité (faune, flore) et des continuités écologiques, sur le territoire de projet ainsi que la qualité des études préalables ;
- Contribution à une meilleure appropriation par les acteurs locaux des enjeux de biodiversité. »

Cette continuité entre les deux textes permet d'établir une certaine filiation entre eux.

1. Le rôle des départements

« L'émergence d'une politique européenne concernant la formation d'un réseau écologique paneuropéen dans les années 1990, puis du texte de loi du Grenelle 2 de l'environnement en France en 2010 sont les accélérateurs de ces objectifs d'une prise en compte de la nature dans la ville avec des prolongements dans les pratiques des collectivités locales. »¹

Le rôle de l'État et celui des régions a été largement abordé précédemment, mais pour le moment nous n'avons pas évoqué celui des départements. Dans la mesure où le Département de la Seine-Saint-Denis a répondu à l'Appel à projet de la SNB et sa réponse est l'objet de notre analyse, il nous semblait intéressant d'étudier le rôle qui leur est attribué dans les différents textes du corpus.

Nous avons ainsi identifié les passages où il est fait mention du rôle des départements afin de tracer l'évolution dans le temps du discours s'y rapportant. Dans le texte F COMOP TVB 1 (2008), c'est seulement après les paragraphes « responsabilité de l'État », « responsabilité de la Région », « responsabilité au niveau des SCOT », « responsabilité au niveau communal », qu'apparaît le titre « réflexions sur le possible rôle des départements ». L'adjonction de l'hypothétique « possible » et cette hiérarchisation des acteurs de la TVB, relayant les départements en dernière position indique qu'aux prémices de la réflexion sur la TVB, les départements ne s'imposaient pas comme des acteurs d'importance dans la mise en place de la TVB.

¹ ARRIF Teddy, BLANC Nathalie et CLERGEAU Philippe, « Trame verte urbaine, un rapport Nature-Urbain entre géographie et écologie », *Cybergeo : European Journal of Geography* (en ligne), Environnement, Nature, Paysage, document 574, 8 décembre 2011

Nous relevons tout de même que leur rôle est envisagé et le discours tenu insiste alors sur la spécificité des compétences des départements :

« Néanmoins le COMOP TVB estime que les départements pourraient jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre opérationnelle de la TVB, notamment en assurant la maîtrise d'ouvrage de nombreux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique. En effet, les débats du COMOP ont clairement montré le déficit de maîtrise d'ouvrage pour de nombreux travaux de génie civil et/ou écologique visant à la restauration de milieux naturels et de la continuité, qui peut être considéré comme un des facteurs bloquants les plus importants pour le projet de trame verte et bleue. ».

Continuant chronologiquement, nous relevons que dans la loi de Grenelle 2 (2010), qui pose le cadre législatif de la TVB, le rôle des départements est uniquement mentionné dans le paragraphe expliquant le fonctionnement du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce nouveau document cadre est élaboré conjointement par la région et l'État en association avec un comité régional « trame verte et bleue ». Les départements d'une région font partie de ce comité et, à ce titre, peuvent donner leur avis sur le SRCE et le texte de loi ajoute « cet avis est réputé favorable s'il n'a pas été rendu par écrit dans un délai de trois mois à compter de leur saisine ».

Enfin, dans le texte de l'appel à projets de la SNB, il n'est pas explicitement fait mention des départements puisque les auteurs désignent les porteurs de projets potentiels par « des collectivités locales (villes ou intercommunalité) ». Les départements n'apparaissent pas comme la cible première de cette AAP. Pourtant le Département de la Seine-Saint-Denis et plus précisément la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité s'est saisie de cet appel à projets. Nous pouvons trouver des pistes d'explications en explorant l'historique de cette direction que nous corroborerons avec les entretiens que nous avons réalisés avec les agents de la DNPB. Ainsi, dans l'histoire même de cette direction nous retrouvons des traces d'un engagement très marqué en matière de biodiversité et d'accompagnement des acteurs locaux.

Fin des années 1980, la DNPB qui portait alors le nom de « direction des espaces verts » est alertée par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) de la forte teneur en biodiversité des parcs de la Seine-Saint-Denis. Daniel Joye, directeur de

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

la DNPB de 1986 à 2013, explique qu'il s'est alors saisi de cette opportunité et a créé en 1990 le concept de « gestion harmonique » des parcs afin de « préserver ces lieux de biodiversité sans en faire des sanctuaires et donc en garder l'accès au public ». En 2005, préserver la biodiversité apparaît davantage comme un projet de direction puisque la direction des espaces verts crée l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU). C'est une innovation importante pour Daniel Joye qui rappelle volontiers que Paris ne s'est doté d'un observatoire qu'en 2008 et l'ODBU a été invité à une conférence à New-York sur la biodiversité afin de présenter ce nouvel outil d'échange.

Les objectifs de l'observatoire sont transverses comme le décrit Odile Le Faou, en charge du pôle médiation de l'ODBU :

« L'ODBU a plusieurs missions, à savoir collecter des données naturalistes sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, et, depuis le Grenelle, mettre en œuvre des actions pour préserver la biodiversité. Enfin, entamer des actions de sensibilisation auprès du grand public ».

De plus, notons le caractère pionnier du Département en matière de trame verte et bleue puisqu'il a entamé ce travail sur son territoire dès que ce concept a été inscrit dans les politiques nationales, Ce travail du Département, mené, en partenariat avec le MNHN depuis 2009, a pour objectif de mettre au point un modèle de dispersion des espèces afin de déterminer les réseaux écologiques qu'elles empruntent.

Signalons enfin que le changement de nom en 2011 de la Direction des espaces verts est très significatif de son évolution. Le nom de « direction des espaces verts » est encore celui qui est le plus courant dans les autres départements français.

Daniel Joye explique se tournant de la direction qui a clairement une visée de communication :

« Changer de nom pour, Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité, se rapprochait davantage des actions que nous menons sur le territoire, c'est-à-dire nous sortons des parcs pour diffuser le vert dans tous le Département ».

La démarche d'exemplarité de la DNPB et sa volonté de l'afficher ont finalement déterminé la direction à répondre à l'appel à projets. « Cet appel à projets regroupe

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

beaucoup d'actions que l'on fait déjà au quotidien et il permet de les rendre plus visibles », affirme Laura Albaric, chargée du pôle conseil en aménagement et en gestion de l'ODBU, DNPB. Cette opportunité est également financière puisque les projets d'accompagnement lauréats bénéficient d'une subvention maximale de cinquante mille euros qui représentent jusqu'à cinquante pourcent du financement des projets.

II. DU NIVEAU NATIONAL AU NIVEAU DEPARTEMENTAL : DISCOURS SUR LA TVB

Nous allons maintenant analyser en quels termes l'appel à projets « Élaboration de trames vertes et bleues urbaines et valorisation de friches », élaboré par le ministère en charge de l'environnement, a été adressé aux collectivités et quelle a été la réponse formulée par le Département de la Seine-Saint-Denis. Autrement dit, nous déterminerons les orientations principales ainsi que les prescriptions directes ou indirectes énoncées dans le texte de l'AAP de la SNB et nous observerons comment ce cadrage a été interprété par le Département de la Seine-Saint-Denis dans son texte de réponse intitulé « **La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles** ». Nous commenterons les stratégies développées par le Département afin de présenter un projet susceptible d'être lauréat. Pour cela, outre l'analyse de discours, nous mobiliserons les informations recueillies lors des entretiens effectués pendant notre stage (mars-août 2013) avec les agents de la DNPB : Odile Le Faou (titre), Laura Albaric (titre), Gaëlle Stotzenbach (cheffe du bureau des études générales) et Daniel Joye (directeur de la DNPB jusqu'en juillet 2013).

1. Identifier les énonciateurs

À ce point de l'analyse, il nous semble important de préciser qu'elles sont les locuteurs des deux textes étudiés. Celui de l'appel à projets est probablement le produit d'une rédaction collective, les rédacteurs sont regroupés en un actant, le ministère en charge de l'environnement. Concernant le texte de réponse du Département de la Seine-Saint-Denis il est plus facile d'identifier les rédacteurs même s'il s'agit également d'une production collective. La majeure partie de la rédaction du projet est attribuée à Antoine R. et Laura Albaric qui sont tous deux ingénieurs

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

écologues. L'aspect médiation du projet a été rédigé par Anne-Laure B. alors chargée du pôle médiation de l'ODBU, après son départ en mai 2012, elle a été remplacée par Odile Le Faou. Signalons également que le chef de ce projet, Antoine R., a quitté la DNPB début 2012 et que nous n'avons pas eu l'opportunité de nous entretenir avec lui. Par contre, nous nous sommes longuement entretenu et à plusieurs reprises avec Laura Albaric qui a repris la responsabilité de ce projet en 2012.

Ajoutons que même si la rédaction de cette réponse à l'AAP semble en apparence provenir d'une personne unique et identifiable, il ne faut pas négliger les nombreuses influences que la hiérarchie de cette direction impose. Nous verrons dans quelles mesures les différentes personnalités de la DNPB ont pu exercer une influence sur le texte produit et quelles ont été les corrections apportées au texte après relecture.

2. Construire et cadrer le discours

Nous allons ici discuter de l'intérêt de produire un texte qui répond à un cadre imposé par une institution et les différentes caractéristiques de ce discours.

Énonciation d'orientations directes ou indirectes.

En questionnant Daniel Joye, le directeur de la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB), sur la sélection du Département pour l'appel à projets trame verte et bleue du ministère, il a tout de suite répondu :

« Je trouve cela génial ! Dernièrement on s'est ramassé plusieurs fois en répondant à des appels à projets européens. Bon il faut dire que ces programmes Life+ sont extrêmement cadrés. C'est limite s'il ne faut pas juste cocher des cases, mais nous on est venu avec des schémas etc. et on s'est ramassé faute de savoir-faire. Alors ça leur a permis d'apprendre et maintenant ils savent faire. »

Sa réponse est directement orientée vers la difficulté de se conformer au cadrage imposé par les institutions à l'origine des appels à projets. Même si les appels

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

à projets européens et celui de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) ne sont pas comparable du point de vue des exigences et du montant des financements, il est tout de même intéressant d'entendre ce propos de la bouche même du directeur de la DNPB. Cela indique l'importance d'identifier les attentes contenues dans le texte de l'appel à projets, il peut s'agir de critères se rapportant à la forme du dossier (nombre de pages, type de documents demandés) ainsi qu'au fond (discours attendu).

a. La forme du dossier

Sur la forme, la structure du dossier technique développant la réponse du département de la Seine-Saint-Denis est calquée point par point sur les directives indiquées dans le paragraphe « contenu attendu des dossiers » de l'AAP :

- « Dossier technique (30 pages maximum/10 MO maximum) composé de :
- 1 - Origine du projet et actions d'ores et déjà réalisées sur le sujet ;
 - 2 - Connaissance et cartographie du territoire concerné ;
 - 3 - Partenariats et engagement des différents partenaires, compétences mobilisées ;
 - 4 - Déclinaisons opérationnelles envisagées et lien avec le projet urbain, résultats attendus et modalité d'évaluation ;
 - 5 - Plan de financement prévisionnel et calendrier de réalisation ;
 - 6 - Appartenance de la collectivité à un réseau national ou international ;
 - 7 - Plus-value apportée du point de vue socio-économique pour la collectivité et ses habitants. »

Les titres ont été repris mot pour mot dans la réponse du Département sauf le point 4 qui bénéficie d'une personnalisation : « La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique à la déclinaison opérationnelle ». Il s'agit d'une reprise du titre général de la réponse à l'appel à projets « La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles ».

b. Le titre du dossier

Le titre du projet mérite que l'on s'attarde sur sa composition car il met en avant trois éléments importants dans l'appréhension du texte. Premièrement, il annonce une action sur la globalité d'un territoire « La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis » et répond ainsi à l'une des prérogatives de l'AAP de la SNB, à savoir « l'important est de porter un projet global sur les continuités écologiques à l'échelle du territoire d'une collectivité ».

Ensuite, l'utilisation de « De... aux » comme lien entre les deux propositions « réalité scientifique » et « déclinaisons opérationnelles » instaure une relation entre ces deux propositions. Gaëlle Stotzenbach, cheffe du bureau des études générale à la DNPB, qui a relu le dossier afin de le corriger explique qu'elle a surtout réagit sur « le cheminement et la compréhension » et ajoute

« D'où l'utilisation de la tournure basique "De... à..." pour essayer de créer du lien entre deux projets qui n'en avaient pas forcément »

Un lien même artificiel a donc été établi et il instaure une relation de subordination de la seconde proposition « déclinaisons opérationnelles » à la première « réalité scientifique » qui se caractérise par l'utilisation de la science pour matérialiser la trame verte et bleue.

Cette relation entre les deux approches est développée dans la note synthétique rédigée par la DNPB dans le paragraphe consacré aux objectifs du projet :

« - développer une méthodologie d'évaluation des connectivités du paysage en zone urbaine robuste, standardisée, validée biologiquement et répétable dans d'autres régions ;
- à partir d'une hiérarchisation des enjeux issue de l'analyse scientifique ci-dessus, développer des outils pour sensibiliser les différents acteurs territoriaux et les citoyens à la biodiversité qui les entoure et aux enjeux liés aux connectivités du paysage pour les amener à jouer un rôle dans l'amélioration de la trame verte et bleue. »

c. Adapter le vocabulaire

De plus, la longueur et la précision des parties du texte consacrées aux objectifs scientifiques en comparaison de celles relevant de la déclinaison opérationnelle qui sont plus courtes, tendent à montrer l'importance qu'occupe l'approche scientifique pour les rédacteurs du projet. Cette hypothèse est corroborée par le récit de Gaëlle Stotzenbach :

« Nous avons avertis les rédacteurs de ne pas axer la réponse à l'appel à projets uniquement sur le volet scientifique parce que cela ne correspondait pas à l'objet de cet appel à projet, ce n'était pas une réponse pour créer un modèle scientifique de trame verte et bleue donc il fallait vraiment faire attention à ça. »

Elle ajoute qu'elle a aussi mis en garde contre « les écarts de langage » :

« C'était surtout le mot "matrice", que j'ai demandé de changer parce que je le trouve incompréhensible. C'est un mot qui vient de l'écologie du paysage il paraît. »

Le texte recèle néanmoins encore beaucoup de vocabulaire spécifique aux écologues : « matrice urbaine », « maillage vert », « connectivité paysagère », « robuste », « standardisé ». Ce type de discours spécialisé est probablement imputable à la formation d'écologue des deux principaux rédacteurs.

d. Savoir recadrer le discours

Si l'étape scientifique est qualifiée d'« essentielle » dans le texte de réponse de l'AAP, cet avis, nous l'avons vu, n'est pas entièrement partagé par Gaëlle Stotzenbach ainsi que Sandrine Deroo, la directrice adjointe de la DNPB. Elles ont en effet insisté sur le fait que ce qui intéressait le ministère c'était :

« Le côté plus pratique de la réponse, c'est-à-dire la mise en œuvre des projets. Il fallait accentuer l'effort sur l'accompagnement des gestionnaires et la création de fiche de bonnes pratiques. Et surtout, il fallait faire des projets qui soient généralisables et reproductibles ».

Cette réorientation du discours visait à fournir une réponse qui corresponde davantage aux attentes de l'appel à projets. Ces attentes sont exposées directement en ces termes :

« Les actions peuvent porter sur la réalisation de :

- guides de bonnes pratiques à destination par exemple de bailleurs sociaux ou d'entreprise ;
- d'opérations de sensibilisation de plusieurs types de publics [...] ;
- ou encore sur des études spécifiques ne relevant pas des documents d'urbanisme ni d'études d'inventaire naturalistes. »

Et il est précisé que l'appel à projets « n'a **pas vocation à financer** d'études dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, ni d'inventaires naturalistes à proprement parler. »²

On comprend alors l'importance de bien faire apparaître le volet « accompagnement des acteurs » dans le projet. Sans cela, l'étude scientifique, représentant le premier volet, aurait apporté une coloration trop scientifique à l'ensemble du projet, ce qui aurait peut-être conduit à sa non sélection par le ministère.

Ces premières observations montrent que la DNPB a cherché à travailler la concordance du discours de son texte avec le discours tenu et attendu par le texte de l'appel à projets. Les transformations opérées sur le texte de réponse ont ainsi principalement visé à atténuer les marques du discours scientifique afin de trouver un compromis entre discours politique et discours scientifique.

3. « Un milieu à enjeu » : le milieu urbain.

L'appel à projets lancé par le ministère en charge de l'environnement vise à subventionner l'élaboration de trames vertes et bleue sur l'ensemble du territoire français, mais plus particulièrement dans un milieu qu'il caractérise « à enjeu » : le milieu urbain. Les auteurs consacrent alors une page entière à l'explication de ces enjeux :

² Ce sont les auteurs qui soulignent.

« En terme de continuités écologiques, la ville (les zones urbanisées en général) ne doit pas se traduire par une rupture et cela d'autant plus qu'elle comporte un potentiel à découvrir. [...] Les observations et études montrent que la ville abrite une réelle biodiversité. [...] Les espaces dits de nature en milieu urbain répondent à des enjeux essentiels. [...] Pourtant, **la Trame verte et bleue en milieu urbain est encore peu mise en valeur [...]. En ce sens, le milieu urbain constitue un fort potentiel de mise en lien des espaces naturels.** Il est donc essentiel d'expérimenter sur le sujet des continuités écologiques en milieu urbain [...]. »³

Puis le ministère précise le type de projet attendu :

« L'appel à projets concerne potentiellement toutes les zones urbanisées dès lors que les projets répondent à une démarche d'amélioration des continuités écologiques interrompues par le secteur urbanisé. Leur point commun devra être la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques au sein de l'espace urbanisé et à travers cet espace urbanisé. Une attention particulière sera portée sur la remise en bon état de friches (industrielles ou portuaires par exemple) contribuant à la TVB. »

a. La Seine-Saint-Denis, un milieu urbanisé

La réponse du Département concernant la question des enjeux en milieu urbain se décline en deux temps. Le discours vise d'abord à montrer que le territoire sur lequel le projet de trame verte et bleue est élaboré correspond bien aux critères évoqués précédemment, c'est-à-dire dans un « espace urbanisé » comportant des « friches ». Le premier paragraphe du dossier technique apporte des éléments de réponse, chiffres à l'appui :

« Cette urbanisation dense s'accompagne d'une forte fragmentation, principalement par un réseau radial et circulaire d'infrastructures de transport. Sur le plan urbanistique, les formes de villes y sont variées : l'habitat pavillonnaire occupe une large part du territoire (33%), l'habitat collectif, dont un tiers de logement social, est également fortement représenté (11%). Les espaces non urbanisés, représentent tout de même 27% du territoire dont 14% d'espaces verts et naturels accessibles au public. »

Puis dès le deuxième paragraphe, les auteurs évoquent l'opportunité des friches :

³ Ce sont les auteurs qui soulignent.

« La Seine-Saint-Denis est également un territoire en mutation active, composé en particulier de zones industrielles en reconversion, d'un habitat individuel et collectif en cours de requalification. Les nombreuses friches industrielles et projets d'Eco-quartiers illustrent cette dynamique et constituent autant d'opportunités pour la réalisation d'une trame verte et bleue ».

b. Des enjeux à exploiter

Dans un deuxième temps, le département de la Seine-Saint-Denis montre que « le fort potentiel du milieu urbain » évoqué par le ministère est une réflexion partagée. Il élabore alors un discours qui développe ses observations sur le sujet :

« Prendre en compte la biodiversité en milieu urbain est un enjeu à ne pas négliger. [...] Les villes possèdent des atouts méconnus en terme d'hébergement de faune et de flore, du fait de leurs nombreuses particularités écologiques. Qualifiés de jeunes et en déséquilibre, les écosystèmes urbains sont mouvants, accueillant régulièrement de nouvelles espèces et des densités de populations animales ou végétales très variables. Constitués d'une mosaïque de milieux fragmentés mais diversifiés, ils sont parfois un refuge à des espaces moins favorables, telles certaines zones agricoles. Enfin, les interactions avec l'homme y sont omniprésentes. »

Nous avons ici mis en avant l'orientation principale de l'appel à projets, à savoir son élaboration en milieu urbain ou dans des friches. Nous allons maintenant nous intéresser aux autres directives directes, que l'on pourrait qualifier de secondaires, qui sont exprimées distinctement par le ministère en charge de l'environnement. Leur identification est facilitée par le fait que les auteurs consacrent un paragraphe aux « critères d'appréciation » des projets, critères parmi lesquels figure « l'innovation », « les compétences mobilisées et partenariats » ou encore « l'exemplarité. »

4. Aspect novateur

L'énoncé du ministère indique clairement que l'« aspect novateur de la démarche » est un élément sur lequel seront jugés les candidats à l'appel à projets :

« L'État souhaite soutenir la réalisation de projets [...] concernant des aménagements favorables aux continuités écologiques, des **opérations expérimentales** de réhabilitation écologique [...] »⁴

Le Département, dans sa réponse, utilise également cette terminologie d'« innovation » et d'« expérimentation ». Il l'emploie pour qualifier plus particulièrement deux actions du projet, l'une portant sur l'aspect scientifique, et la seconde sur l'aspect d'accompagnement. Nous allons développer notre propos sur ces deux actions et nous commenterons dans quelles mesures elles correspondent à des tentatives de réponse aux exigences énoncées par le ministère.

a. Innovation scientifique

À la lecture de la réponse à l'appel à projets, les premiers termes d'« innovation », « inédit », « nouveauté », etc. sont employés par le Département afin de qualifier l'objectif scientifique de son projet, à savoir élaborer une méthodologie d'évaluation des connectivités du paysage :

« La nouvelle acquisition d'une version plus récente du mode d'occupation des sols et d'une image satellite figurant la hauteur de végétation ouvre de nouvelles perspectives », ou encore : « Cette seconde partie de validation, extrêmement robuste et jamais réalisé jusqu'à présent en milieu urbain, est essentielle pour évaluer l'efficacité des mesures de connectivité du paysage. ».

Les qualificatifs exprimant la nouveauté et le jamais vu de cette étude scientifique sont nombreux et ont pour objectif d'interpeller le lecteur sur la spécificité de cette étude. Il s'agit en effet d'une étude spécifique au milieu urbain qui n'est que très peu traitée par les scientifiques travaillant sur la TVB :

⁴ C'est nous qui soulignons.

« C'est pourquoi il est nécessaire d'affiner le modèle de la trame verte en ville en réalisant des études scientifiques visant à comprendre de quelle manière l'urbanisation peut affecter la dispersion des espèces animales et végétales. »

b. Une médiation « innovante »

En plus de l'innovation scientifique, le Département de la Seine-Saint-Denis présente, dans son volet « accompagnement des acteurs », une « stratégie de médiation innovante ». Ces « actions à destination du grand public » sont qualifiées par les auteurs d'« intégratrice et innovante ». Ces aspects « innovant » et « original » de la médiation sont d'abord présentés de manière synthétique :

« Ce travail sera associé à des actions innovantes de médiation pour permettre une appropriation des enjeux de trame verte et bleue par des acteurs du territoire et en priorité les habitants de la Seine-Saint-Denis. Des techniques originales de médiation faisant appel à la sociologie, à la concertation, sensibilisation et la formation seront expérimentées. ».

Puis une description de cette stratégie de médiation est développée dans la partie « Des outils pour les habitants : la biodiversité une affaire de tous ». Deux approches se dégagent alors, la première vise à prendre en compte la parole des habitants et la seconde à favoriser le porter à connaissance.

Nous avons choisi de détailler ces deux approches dans la sous-partie suivante car cela représentait un objet d'étude essentiel pour notre travail de recherche. Nous développerons alors largement la proposition de médiation élaborée par le Département de la Seine-Saint-Denis et nous verrons que cette « médiation innovante » a joué un rôle majeur dans la sélection du projet par le ministère en charge de l'environnement.

5. Projet multi-acteurs et multidisciplinaire

a. Projet multi-acteurs

Le texte de l'appel à projet comporte de nombreux indices qui orientent les candidats à envisager des projets mettant en relation plusieurs partenaires provenant d'horizons diversifiés comme le secteur public ou privé :

« Les porteurs de projets seront : des collectivités locales (villes ou intercommunalités), qui peuvent s'associer aux acteurs cités ci-après : des entreprises, des associations, des gestionnaires d'aires protégées, des propriétaires privés, des établissements publics (fonciers par exemple). »

Cette dimension multi-acteurs du projet est largement prise en compte par la DNPB comme le montre le premier aperçu des partenariats qu'elle envisage :

« Les grandes typologie d'acteurs pressentis aujourd'hui par la DNPB sont les gestionnaires de voirie, les bailleurs sociaux, qui gèrent un parc très important en Seine-Saint-Denis (environ 600 000 logements), les gestionnaires de zones d'activités qui gèrent au quotidien des surfaces d'espaces verts très importantes [...] ».

Puis dans la partie du dossier technique consacrée aux « sites pilotes opérationnels », le Département développe l'identité des acteurs qui ont été identifiés, il s'agit de « quatre types de sites et acteurs permettent de couvrir le maximum de diversité (écologique et socio-économique) ».

Le premier site décrit est :

« Une zone d'aménagement linéaire sur une portion du Chemin des parcs, projet de cheminement doux doté d'aménagements éco-paysagers [...] qui offre également l'opportunité de travailler avec tous les acteurs situés de part et d'autre de la voirie aménagée, notamment des propriétaires de jardins pavillonnaires. »

Les acteurs impliqués sur ce site seraient alors les propriétaires de pavillons et le Département.

Il est ensuite question de mettre en place un projet pilote sur « un espace géré par un bailleur social ». Même si le nom de ce bailleur n'apparaît pas dans les lignes de

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

la réponse à l'appel à projet, les différents entretiens réalisés montrent qu'à ce stade de l'avancement du projet, le Département avait déjà une idée précise de son partenaire :

« Avec le bailleur social I3F, cela faisait un long moment que l'on réfléchissait ensemble à comment améliorer la biodiversité dans les espaces verts gérés par les bailleurs et on avait encore jamais trouvé l'opportunité de concrétiser ce partenariat. »

Ce partenariat sera en effet concrétisé avec la mise en place du jardin partagé dans le quartier de Moulin Neuf à Stains.

Avec sa troisième proposition de site pilote, le Département annonce vouloir entreprendre un projet en partenariat avec « un parc d'activité économique » et ajoute que « ces acteurs clés de la mutation du territoire sequano-dionysien doivent gérer de grandes surfaces et rassemblent de multiples acteurs et de nombreux salariés qu'il serait intéressant de sensibiliser ».

Le parc d'activité avec lequel le Département est alors en discussion est le parc d'activités Parinor 2 et ce projet sera d'ailleurs concrétisé avec la création d'un « open verger ».

Enfin, dernière proposition de site, « une zone de friche », aucune précision d'emplacement n'est apportée dans le texte car « ces espaces ont une durée de vie limitée dans le temps et il est difficile de prévoir qu'elle sera la zone précise de notre action ».

Dans sa réponse, le Département joue clairement la carte de l'association du secteur privé avec le secteur public en proposant quatre sites pilotes convoquant des acteurs diversifiés. De plus, le Département insiste sur la « nécessité » de cet engagement multi-acteurs :

« Il est [...] nécessaire de sensibiliser et d'accompagner l'ensemble des opérateurs publics et privés du territoire à une meilleure intégration d'une biodiversité fonctionnelle dans chaque projet d'aménagement. »

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

Laura Albaric, chef du projet, précise en entretien : « On voulait travailler avec différentes entités publiques et privées pour toucher le maximum d'acteurs du territoire possible. »

b. Projet multidisciplinaires

Après l'expression d'une préférence pour les projets engageant de multiples acteurs, c'est l'aspect multidisciplinaire qui est mis en avant dans l'offre de l'appel à projet. La description des « compétences mobilisées » fait ainsi partie des critères de sélection des projets.

Sur ce point, la réponse de la DNPB est doublement argumentée puisque le projet soumis à candidature mobilise des disciplines multiples en externe et en interne. Autrement dit, elle valorise, l'apport de compétences scientifiques provenant de l'extérieur grâce à l'investissement du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), en charge de la réalisation de la carte illustrant la trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis.

Mais ce projet est aussi estampillé comme un projet transversal au sein de la DNPB :

« Au sein du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Laura Albaric, chargée d'études à l'ODBU, pilotera le projet en association avec des compétences internes. [...] L'équipe formée est pluridisciplinaire afin de couvrir les enjeux écologiques, paysagers, urbanistiques et sociologiques établis par la trame verte et bleue. »

De plus, un tableau résumant le rôle de chaque agent de la DNPB dans ce projet fait explicitement mention des « compétences » de chacun : « ingénierie écologique », « sociologie », « paysage », « écologie », « système d'information géographique » et « urbanisme ».

Gaëlle Stotzenbach, cheffe du bureau des études générales précise que la mise en commun des compétences n'allait pas forcément de soi et que

« Ce projet à vraiment permis de faire un pont entre le Bureau des études générales et l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), c'est vraiment devenu un projet de service ».

Ces éléments de réponse rédigés par la DNPB montrent leur intention de mettre en valeur à la fois la dimension multi-acteurs de leur projet et sa dimension multidisciplinaire.

6. Exemplarité mais, possibilités d'amélioration

a. Expérience et expertise

Les lauréats de l'appel à projets devront, selon le ministère en charge de l'environnement, répondre de « l'exemplarité » de leur projet ainsi que de leur « connaissance du territoire concerné ».

Pour rendre compte de cette expérience, le Département met en avant sa « gestion d'espaces verts plus écologique » qui s'inscrit dans la longévité « depuis environ quarante ans ». Il rappelle également qu'il est « impliqué depuis longtemps dans des problématiques liées à la conservation de la biodiversité urbaine et au maintien des continuités du paysage ».

Fort de cette expérience, le Département affirme avoir développé une expertise spécifique, celle de la biodiversité en milieu urbain. Le porte-étendard de cette expertise est l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU)⁵, créé en 2005, « une structure porteuse fédératrice, reconnue et reflétant l'engagement en faveur de la biodiversité du département de la Seine-Saint-Denis ».

Dans le texte de réponse de l'appel à projets, la DNPB définit davantage cette expertise en se permettant d'apporter une « précision scientifique au concept de trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis ».

⁵ Voir le paragraphe qui lui est consacré dans la sous partie IV du chapitre 2.

La DNPB reprend d'abord la définition de la trame verte et bleue nationale selon le Grenelle de l'environnement :

« Un outil d'aménagement du territoire, constitué de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue.»

Puis la DNPB propose une réadaptation de cette définition au milieu urbain, réadaptation « nécessaire » car « l'étude du fonctionnement de la biodiversité urbaine ne peut pas être l'application stricte de méthodes ou de principes éprouvés dans des territoires naturels ».

Enfin les auteurs développent leur propos d'experts :

« Si les principaux espaces verts, où se réfugient de nombreuses espèces, peuvent être considérés comme des "grands ensembles naturels", la notion de corridors, c'est-à-dire de couloir de circulation pour les espèces, restent encore à démontrer. Les espèces se déplacent pourtant, comme l'a montré une étude de suivis de deux espèces d'oiseaux en Seine-Saint-Denis en 2008, mais la structure fragmentée du territoire urbain rend très délicate l'identification de zones préférentielles de circulation. De plus, les connectivités existantes entre espaces naturels peuvent être fortement perturbées par les êtres humains : la destruction, création d'habitats naturels, le déplacement involontaires de graines ou d'animaux, etc. »

Ce positionnement du Département, en tant qu'acteur exemplaire et expert en matière de biodiversité urbaine, s'inscrit dans une démarche de légitimation de ses actions sur le territoire. Cependant, à paraître trop parfait, le candidat prend le risque de ne pas voir son dossier retenu par le ministère, c'est pourquoi il était aussi important de montrer quelques imperfections.

b. Avouer ses points faibles

Pour la DNPB, remporter cet appel à projets représente une reconnaissance de son travail mais aussi un moyen de financement, dans la mesure où l'État participe

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

jusqu'à 50% du montant global du projet et que ce taux de subvention ne peut pas dépasser 50 000 euros. Le budget du projet présenté par la Seine-Saint-Denis s'élève à 100 000 euros et la part financière prise en charge par l'État est opportun en raison des restrictions budgétaires que connaît la DNPB.

Il paraissait donc primordial de ne pas présenter les actions de la direction comme abouties et irréprochables, mais de laisser entrevoir des améliorations possibles. Aussi, en avouant les faiblesses de leurs actions et les points à améliorer, les auteurs apportent des éléments à leur dossier visant à légitimer la nécessité de continuer leurs actions afin de les améliorer, donc de remporter l'appel à projets.

L'accent est d'abord mis sur la perfectibilité du volet 1 du projet, à savoir les études scientifiques en matière de trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis :

« L'ensemble des actions initiées en Seine-Saint-Denis en matière de trame verte et bleue constitue un socle de connaissances scientifiques et territoriales qu'il est nécessaire d'approfondir pour disposer d'une analyse robuste, fiable et déclinable localement. »

Puis, la DNPB revient sur ses faiblesses en matière de « déclinaisons opérationnelles » comme « inscrire les outils de médiation dans une démarche plus solide en s'appuyant sur les projets locaux du territoire » ou encore

« L'accompagnement réalisé, récent et encore largement lacunaire, [nécessitant] une importante consolidation ainsi qu'une adaptation à la demande. A titre d'exemple, seuls deux documents synthétiques sont actuellement diffusés aux porteurs de projets sollicitant l'expertise départementale ».

En conclusion, cette analyse de texte nous a permis d'identifier les exigences énoncées par le ministère et de les mettre en rapport avec la réponse rédigée par le Département de la Seine-Saint-Denis. Nous remarquons que les différentes prescriptions énoncées par le ministère telles que le type d'action, les enjeux ou les critères d'éligibilité, forment les contours d'un moule qui conditionne la réponse du candidat. Il met ainsi au point des stratégies de discours pour se fondre dans ce moule. Ses stratégies impliquent parfois d'élaborer un discours qui tente de concilier des

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

impératifs opposés comme par exemple, le volet scientifique et le volet d'accompagnement du projet.

III. LA STRATÉGIE DE MÉDIATION À LA DNPB

Nous avons noté plus haut que la DNPB propose une stratégie de médiation dans sa réponse à l'appel à projets. Cette stratégie est qualifiée d'« innovante » et « originale », mais aussi d'« expérimentation » dans la mesure où elle se définit à la jonction de la sociologie, de la concertation, de la sensibilisation et de la formation. Dans les entretiens effectués en 2013 avec les agents de la DNPB, cette proposition de médiation de l'appel à projets a souvent été citée comme l'élément déterminant dans la sélection du projet par le ministère chargé de l'environnement.

« Il faut savoir que la médiation a été déterminante. Quand ils nous ont choisis, ils ont insisté sur le fait qu'ils trouvaient innovant de mener des actions de médiation et d'en faire des fiches-outils. L'objectif de ces fiches est qu'elles soient appropriables par d'autres gestionnaires et donc réutilisables sur d'autres territoires. »

Cependant, pour certains agents, ce rôle joué par la médiation dans la sélection du projet, est à coupler avec un autre critère, celui du « réseau » :

« Nous travaillons sur un autre projet important avec un agent des services déconcentrés de l'État à la Préfecture. Il se trouve que cette personne faisait partie du comité de sélection et nous a donné un avis très favorable. »

Il semble néanmoins incontestable que la proposition de la DNPB ait fait pencher la balance en sa faveur. Nous allons maintenant détailler cette proposition de stratégie de médiation, telle que la DNPB l'a décrite dans sa réponse à l'appel à projets. Dans cette réponse, elle développe deux aspects importants que sont, sa vision de la médiation d'une part, et les outils de médiation d'autre part.

Nous avons choisi de nous interroger sur ces deux approches, l'une théorique, l'autre pratique, pensant que l'alliance des deux pourra nous aider à mieux cerner le type de médiation porté par la DNPB. Nous sommes par ailleurs conscients qu'il ne s'agissait alors que d'une proposition de stratégie de médiation et que dans les faits, elle a connu de fortes évolutions que nous détaillerons dans la troisième et dernière partie de ce mémoire.

Mais d'abord nous souhaitons mener une réflexion sur la place de la médiation et du « pôle médiation » au sein de la DNPB.

1. La place « historique » de la médiation

Il est en effet peu répandu de rencontrer, dans une collectivité territoriale, un « service des espaces verts » dans lequel la médiation scientifique soit autant valorisée. Afin de comprendre pourquoi la médiation occupe une place si importante à la DNPB, nous avons croisé les informations recueillies pendant les entretiens avec les données historiques relatives à cette direction.

a. À l'origine de la Direction des espaces verts

En 1970, le Département de la Seine-Saint-Denis, nouvellement créé (1969), organise ses pôles d'action et crée la Direction des espaces verts (DEV). A l'époque, le Département était composé de deux personnes : le chef de service et sa secrétaire. Puis, en décembre 1970, Daniel Joye devient le troisième agent de ce service et prend rapidement la direction des « travaux neufs ». Sa mission pendant vingt ans a alors été de « dérouler des espaces verts » car en 1970 il n'y avait que 0,8 m² d'espaces verts par habitant en Seine-Saint-Denis alors que les recommandations européennes étaient de 8 m² par habitant. Le premier parc départemental à avoir été créé est celui de La Courneuve, aujourd'hui renommé parc Georges Valbon. Daniel Joye raconte :

« La grande idée qu'on a eu à cette époque, c'est d'avoir complètement modelé le terrain plat sur lequel on construisait le parc. On a ainsi créé plusieurs ambiances conviviales comme des lacs, des cascades, des forêts. »

C'est ainsi que les uns après les autres, les huit parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis ont vu le jour, améliorant considérablement la qualité de vie sur ce territoire.

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

Puis au début des années 1990, les associations naturalistes et les scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) mettent à jour la grande diversité biologique présente dans les parcs. « C'était une richesse insoupçonnée », déclare M. Joye qui deviendra le directeur de la direction des Espaces verts en 1996.

« À partir de là, on s'est vraiment saisi de ça et on a développé un concept de gestion, que j'ai appelé "gestion harmonique". L'idée était d'éviter que nos parcs deviennent des sanctuaires de biodiversité. Il fallait trouver un équilibre pour, au contraire, laisser les parcs accessibles à tous en permettant aux usagers d'avoir leurs activités de ballon, de promenade, de réunion et en même temps protéger les écosystèmes très riches qui s'étaient développés. »

Ce projet de gestion des parcs, s'est accompagné d'une démarche de sensibilisation des usagers explique le directeur de la DNPB :

« En apprenant aux gens à découvrir cette biodiversité, les gens apprennent à la respecter. Il fallait donc développer des actions fortes, en particulier chez les jeunes qui sont des prescripteurs extraordinaires ! »

b. L'ODBU : indicateur d'une nouvelle tendance

Ces actions de promotion et d'éducation relative à l'environnement (PERE) étaient d'abords propres à chaque parc départemental. Puis la DNPB a identifié la nécessité de mettre en place un outil transversal de médiation qui soit directement rattaché à la direction, et non pas à un parc en particulier, afin de coordonner et organiser des événements transversaux. Cet outil est l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), créé en 2005. Il est décrit dans l'appel à projet comme

« Un observatoire, qui est également un centre de ressource et une plateforme d'échange entre science, politique et société, et qui s'est donné pour objectif de faciliter pour tous l'accès à la connaissance en matière de biodiversité urbaine »

L'ODBU est constitué d'un pôle scientifique qui collecte les données relatives à la biodiversité en Seine-Saint-Denis, d'un pôle accompagnement de gestionnaires qui aide les acteurs du territoire à mettre en place des pratiques de gestion écologiques et

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

enfin d'un pôle médiation qui vise à sensibiliser le public à la biodiversité et les investir dans sa préservation.

Ce nouvel outil, est également un indicateur de la nouvelle tendance que prend la DNPB dans les années 2000. Daniel Joye explique que

« Après avoir travaillé dans les parcs, l'idée était d'en sortir et de diffuser le vert dans tout le département. Nous avons donc élaboré une structure ouverte et permanente qui puisse travailler avec des experts extérieurs et avec d'autres partenaires que les parcs départementaux ».

Avec la création de l'ODBU, le Département de la Seine-Saint-Denis est en effet reconnu comme précurseur dans le domaine de la biodiversité urbaine puisqu'il faudra attendre plusieurs années avant de voir apparaître d'autres observatoires de ce type. Daniel Joye qui est à l'initiative de l'ODBU, confie :

« Ce qui me fait toujours plaisir c'est que l'ODBU est toujours cité en exemple. Mon plus beau bâton de Maréchal c'est le jour où on a été invité à New York pour faire une présentation à la conférence sur la biodiversité. Ça a été un grand moment. »

Un agent de la DNPB ajoute :

« C'est vraiment une volonté de notre directeur de développer les partenariats avec l'extérieur, de se faire connaître des acteurs du territoire, de créer le besoin. L'ODBU c'est l'interface entre la DNPB et le monde scientifique et politique, c'est un peu la vitrine de Noël. »

c. Une place de choix pour la médiation

Il apparaît donc que la volonté du directeur a été déterminante dans le développement des actions de préservation de la biodiversité en Seine-Saint-Denis. Et plus encore, nous dirions qu'il a marqué la DNPB de son empreinte, de son caractère. Daniel Joye :

« Le quotidien m'ennuie assez vite donc j'ai délégué rapidement les tâches de gestion quotidienne et je me suis consacré aux démarches d'innovation. J'ai lancé le concept de gestion harmonique, l'ODBU, les toitures végétalisées, etc. Ça me passionnait de lancer des nouveaux trucs. L'idée c'était d'être en

permanence dans l'innovation. Je m'intéresse plutôt à la communication, faire connaître aux gens les richesses de la Seine-Saint-Denis. »

En discutant avec le directeur, on se rend compte de l'importance qu'il porte à la création de lien avec la population :

« Je suis très intéressé par la démarche participative [...]. Quand on fait un aménagement ce n'est pas pour nous mais pour les gens qui vont l'utiliser [...]. Ça a été mon combat d'aller vers les gens, ce que j'appelle la médiation environnementale. C'est vraiment important. On est dans le siècle de la communication, de l'échange, de la construction collective. On ne peut plus se permettre de ne pas construire ensemble, sans les habitants. »

Cette volonté du directeur s'est diffusée année après année dans les actions de la DNPB et celles de l'ODBU en particulier. L'entretien que nous avons réalisé avec Daniel Joye s'est déroulé quelques jours avant qu'il prenne sa retraite en juillet 2013. Il avait alors un discours confiant quant à l'avenir de la DNPB :

« Je souhaite que Sandrine Deroo prenne ma succession car nous sommes dans la même logique. Ce n'est pas elle qui fera capoter l'ODBU ou le Bureau PERE car ce sont des acquis de la direction qui sont portés globalement. Après elle apportera sa touche, sa sensibilité comme je l'ai fait moi. »

2. Une médiation basée sur le savoir « empirique »

Nous allons maintenant développer la stratégie de médiation de la DNPB telle qu'elle a été formulée dans le dossier de l'appel à projet. Les auteurs du texte ont dans un premier temps décrit l'approche théorique de leur médiation à destination du grand public. Ils la définissent comme « intégratrice et innovante » et ajoute qu'il s'agit de :

« Dépasser le schéma classique "savant → sensibilisateur → publics", où le savant produit l'information, le sensibilisateur la traduit, pour qu'elle soit accessible aux publics qui la reçoivent. En effet, dans le domaine de la nature, bien commun et partagé par tous, chacun a développé sa vision propre, sa perception et son savoir plus ou moins empirique. Le schéma classique a tendance à délégitimer ces savoirs empiriques et à éloigner un petit nombre de « possesseurs du savoir » d'une masse de personnes supposées ignorantes. Ce phénomène nuit à l'appropriation par les publics des enjeux écologiques, qui, en matière de biodiversité, restent actuellement peu développée. »

Ce paragraphe dense, comporte des notions importantes comme celle de « savoir empirique » que les auteurs considèrent comme acquis et qui pourtant mériteraient d'être approfondies afin d'en dévoiler la véritable portée. A l'aide des entretiens réalisés avec les agents du Département et les références scientifiques, nous allons tenter de définir les différents « savoirs » dont il est question dans le texte de la DNPB.

a. Typologie des savoirs

Dans ce texte, nous avons pu identifier deux types de savoir. Le premier est qualifié par ces termes : « savant », « savant produit l'information », « un petit nombre de possesseurs du savoir ».

Et le second par ces termes : « publics » « reçoivent l'information » « chacun à développé sa vision propre, sa perception et son savoir plus ou moins empirique », « masse de personnes supposées ignorantes ».

Nous parlerons de la relation entre ces deux savoirs dans le prochain paragraphe, mais pour l'instant nous allons tenter d'explicitier et caractériser ces deux savoirs.

Savoir savant

Le savoir savant est celui qui qualifie communément le savoir des spécialistes du domaine. Il est aussi appelé savoir expert et peut être divisé en trois grandes catégories : académique, scientifique et professionnel. Les personnes qui détiennent ces différentes formes du savoir savant sont considérés comme des experts, « c'est-à-dire des individus dotés d'un savoir spécifique et occupant une position reconnue de spécialiste »⁷. Ils ont acquis les compétences spécifiques au domaine dans lequel ils sont spécialisés. Le philosophe américain John Dewey a écrit dans les années 1920 :

« C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal, mais le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir y remédier [...]. Une classe d'experts est inévitablement si éloignée de l'intérêt commun qu'elle devient nécessairement une classe avec des intérêts

⁷ NEZ Héloïse, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif, une enquête ethnologique à Paris », *Sociologie*, vol. 2, p. 387-404, 2011/4. p. 389.

particuliers et un savoir privé – ce qui sur des matières qui concernent la société, revient à un non-savoir. »⁹

Cette citation paradoxale de John Dewey, reconnaît dans un premier temps l'existence des connaissances spécifiques à l'expert et sa compétence pour résoudre des problèmes dans son domaine. Cependant ces compétences académiques, scientifiques ou professionnelles, appliquées au domaine de la « société » sont qualifiées de « non-savoir » par John Dewey. Il désigne ainsi la particularité de ce domaine, à la frontière entre sciences et politique. Un domaine caractérisé par l'hétérogénéité de ses acteurs : élus politiques, professionnels mais aussi citoyens. Ces derniers se voient attribuer ou revendiquent des compétences que l'on peut qualifier de savoir-citoyen. Ce savoir est défini par Héloïse Nez comme

« l'ensemble des connaissances, des expertises et des techniques, c'est-à-dire non seulement les ressources cognitives (savoir au sens strict) mais aussi les habiletés pratiques (savoir-faire) que peut mobiliser un acteur qui ne dispose ni d'un statut d' élu, ni d'un statut de professionnel lorsqu'il intervient dans les dispositifs participatifs »¹⁰

Le savoir « empirique »

Le savoir qualifié d'empirique est celui basé sur l'expérience de l'individu qui le détient. Il s'agit du « savoir des gens » selon Foucault, c'est-à-dire du ou plutôt des savoirs populaires. Ces savoirs multiples sont issus de :

« La raison ordinaire, ce sont des savoirs qui renvoient à la figure du profane opposée à celle de l'expert : c'est en tant que non spécialistes que les citoyens sont le plus souvent appelés à participer »¹¹

Ces savoirs populaires regroupent différents sous-types de savoirs comme le savoir-faire, les croyances ou le savoir d'usage.

Le savoir-faire peut être caractérisé par une compétence technique ou une habileté pratique acquise au travers de l'expérience et qui ne repose pas sur des connaissances scientifiques. Il peut s'agir par exemple de savoir jardiner ou savoir faire du feu.

⁹ Traduction d'Yves SINTOMER cité dans SINTOMER Yves, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n°31, 2008, p. 115.

¹⁰ NEZ Héloïse, 2011, *art. cit.*, p.389.

¹¹ NEZ Héloïse, 2011, *Ibid.*

Un second type de savoir profane est celui des croyances. Il s'agit de pensées, d'idées, d'opinions auxquels les personnes croient et qui s'appuient souvent sur un mélange de doctrines.

Enfin, le savoir d'usage qui « fait référence au savoir spécifique lié à l'usage quotidien d'un lieu de vie »¹². Il est également appelé « raison ordinaire » par Yves Sintomer qui explique que

« Les savoirs d'usage s'inscrivent dans le paradigme de la proximité, entendu dans un triple sens (géographique, communication, ressemblance sociologique) »¹³

Et ajoute concernant la proximité géographique : « Le local est le cœur et le tremplin de la démocratie en général. »

Nous pouvons croiser cette réflexion avec les propos recueillis auprès de Daniel Joye, directeur de la DNPB :

« Un technicien doit être modeste par rapport à un projet. Il sait des choses, mais il ne détient pas la vérité, il ne sait pas les valeurs d'usage, donc il faut d'abord aller voir les gens avant de créer un projet. »

Nous comprenons que c'est bien au niveau local, à proximité géographique des habitants qu'il existe une possibilité de faire coexister savoirs profanes et savoirs savants. Dans quelles mesures cette relation est-elle envisageable ? C'est ce que nous allons développer en nous interrogeant sur « le schéma classique » de diffusion des savoirs évoqué dans le texte de la DNPB.

b. Le schéma classique « savant → sensibilisateur → publics »

Le schéma décrit comme « classique » par la DNPB est caractérisé par le fait qu'il « a tendance à délégitimer les savoirs empiriques et à éloigner un petit nombre de "possesseurs du savoir" d'une masse de personnes supposées ignorantes ». En souhaitant dépasser ce schéma, l'institution en fait la critique et cherche donc à s'en

¹² NEZ Héloïse, 2011, *art. cit.*, p.388.

¹³ SINTOMER Yves, 2008, *art. cit.*, p. 117

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

éloigner. Or ce qu'elle appelle le « schéma classique » peut aussi être désigné par la théorie élitiste de la démocratie.

Ce modèle repose sur une hiérarchie des savoirs, il existe en haut, un savoir expert détenu par un petit nombre « d'experts qui savent » et un savoir d'en bas, qualifié de populaire et détenu par la « majorité du peuple qui ne sait pas ». Dans ce modèle, l'écart entre ces deux types de savoir est grand et grandissant selon Louise Blaise :

« La prégnance des savoirs experts ces dernières décennies s'accompagne d'une dévalorisation des savoirs profanes. [...] La relégation de ceux-ci à un statut d'insignifiance, au sens propre et statistique, contribue à élargir le fossé entre savoirs experts et savoirs ordinaires. »¹⁴

Autrement dit quels que soient les efforts déployés par les personnes qui « ne savent pas » pour légitimer leur savoir, ces efforts sont vains car les personnes ou institutions supposées détenir le savoir savant/expert feront toujours en sorte qu'il reste inatteignable pour maintenir leur pouvoir sur les autres.

C'est un jeu pouvoir qui est à l'œuvre et il existe un ordre social : ceux qui occupent les places les plus élevées de la pyramide sont réfractaires aux projets risquant de remettre en cause leur position. Aussi, pour conserver leurs privilèges, ils défendent cette idée de hiérarchie des savoirs, autrement dit l'existence d'un savoir savant singulier qui prévaut sur les savoirs populaires pluriels.

Dans son discours, la DNPB cherche donc à prendre ces distances par rapport à ce modèle savant/ignorant en précisant que cela « nuit à l'appropriation par les publics des enjeux écologiques, qui, en matière de biodiversité, restent actuellement peu développée. »

Cependant les auteurs de cette réflexion ne donnent que très peu d'informations sur la place théorique du « sensibilisateur », cité dans leur schéma « classique » comme celui qui « traduit l'information ». Doit-on comprendre par là qu'en dépassant ce modèle de démocratie élitiste, la position du « sensibilisateur » tend à s'effacer au profit de « l'appropriation par les publics des enjeux de biodiversité » ?

¹⁴ BLAIS Louise, « Savoir expert, savoirs ordinaires : qui dit vrai? Vérité et pouvoir chez Foucault », *Sociologie et sociétés*, vol.38, n°2, 2006, p. 152.

3. Actions de médiation de l'AAP

Nous allons développer les actions de médiation proposées par la DNPB pour le cas particulier de l'appel à projet. Cette stratégie est développée dans la partie « Des outils pour les habitants : la biodiversité une affaire de tous ». La réflexion de l'institution s'attache alors à donner des éléments plus pragmatiques de mise en œuvre de la médiation et c'est dans ce passage que nous allons rencontrer un grand nombre de fois le terme d' « appropriation ».

Deux approches se dégagent de cette stratégie, la première vise à prendre en compte la parole des habitants et la seconde à favoriser le porter à connaissance.

a. Prendre en compte la parole des habitants

« La parole donnée aux habitants est essentielle, afin qu'ils expriment leurs réels besoins. » Cette phrase synthétise et caractérise la première approche proposée par le Département. Donner la parole aux habitants c'est replacer l'habitant au centre des préoccupations des aménageurs et cela est légitimé par le fait que « le respect et l'appropriation des espaces sont d'autant plus efficaces lorsque les personnes qui en ont l'usage participent à sa valorisation ». L'enjeu pour la DNPB et ses partenaires est donc de « de réussir à aboutir à un projet commun co-construit avec les habitants, usagers de l'espace et les gestionnaires de ces mêmes espaces. ». Le directeur de la DNPB illustre cette directive :

« Une démarche écologique ne peut être efficace que si elle est concrète. Il faut que les gens soient acteurs de la biodiversité et pas simplement spectateur. »

Pour atteindre cet objectif, la stratégie de médiation proposée par la DNPB est l'association de « focus groupe délibératifs » et de la « concertation ».

Les « focus groupes délibératifs »

Cette technique de « focus groupe délibératifs » est inspirée de la technique du sondage délibératif (*Deliberative Polling*) inventé aux Etats-Unis par James Fishkin et qui depuis a connu de nombreuses variantes dont les « focus groupe délibératifs ». Cette méthode est hybride car caractérisée par la rencontre de la consultation et de la recherche. L'objectif principal est la participation du public dans le processus décisionnel d'un projet. Les groupes de discussions formés sont des lieux de rencontre qui offrent l'opportunité aux participants de prendre connaissance du projet pour ensuite échanger leurs points de vue avec les autres participants. Cette méthodologie, qui s'apparente à l'enquête qualitative en sociologie, est généralement élaborée sur plusieurs semaines ou mois pour permettre aux participants de prendre des décisions.

Dans le cadre de l'appel à projets, la déclinaison opérationnelle des « focus groupe délibératifs », est définie par :

« Des groupes de parole au cours desquels des discussions orientées permettent de définir la perception de la nature par les habitants. L'objectif de ces rencontres est de créer des outils de communication les mieux adaptés, pour que tout un chacun puisse découvrir, observer et respecter la nature qui les entourent. »

Nous notons donc que l'orientation de ces groupes de paroles vise à enquêter sur les habitants et usagers afin de savoir quelle est leur représentation de la nature.

Les concertations avec les usagers

Cette démarche de « focus groupe » s'inscrit dans un processus plus complexe de « prise en compte de la parole des habitants » puisqu'il est précisé par les auteurs que les résultats de ces rencontres seront présentés lors de concertations. Cet outil de concertation est défini comme une action visant à « confronter et faire discuter les habitants avec les gestionnaires ». Une action qui doit permettre, selon le Département, à « travailler avec une grande diversité d'acteurs et d'organiser des débats et des échanges pour tenter de faire émerger une vision commune répondant aux enjeux écologiques actuels ».

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

En proposant un dispositif de médiation alliant le recueil de la parole des habitants avec les « focus groupe délibératifs » et l'échange entre les acteurs avec les concertations, le Département cherche à favoriser la prise en compte des idées des habitants dans les projets d'aménagement.

Laura Albaric, chef du projet pour la DNPB ajoute :

« L'association du public, en ce moment, c'est quelque chose de très important pour les collectivités et pour le ministère parce que les gens ce sont des électeurs donc ce sont eux qu'il faut satisfaire sinon ils vont râler (sic). »

Cela nous alerte sur les limites de l'instrument participatif et son utilisation par les collectivités. Il semble nécessaire de s'interroger sur la mise en place de telles démarches participatives et de se demander dans quelle mesure les instruments participatifs constituent un outil de mutation des relations entre les pouvoirs locaux et les catégories populaires.

Aussi, dans quelle mesure la démarche participative souhaitée par la DNPB peut réellement atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé, à savoir « dépasser le schéma classique savant → sensibilisateur → publics » ?

b. Diffusion des connaissances

La deuxième approche présentée par la DNPB dans sa stratégie de médiation est le porter à connaissance qui est expliqué en ces termes :

« Un travail d'information et une diffusion des connaissances issues de ces différentes approches seront établis aussi bien pour les acteurs institutionnels publics et privés que la population locale. Des publications relatives à la place de l'homme dans la mise en place de la trame verte et bleue urbaine pourront être réalisées ainsi que des fiches méthodologiques pour pouvoir reproduire la démarche. »

A savoir que « le porter à connaissance » est aussi désigné sous le terme de « communication » selon les agents de la DNPB interrogés.

Dans le dossier de l'appel à projet, les rédacteurs évoquent par ailleurs les caractéristiques socio-économiques de leur territoire : faible niveau de vie, population

Chapitre II

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis

jeune et forte immigration. Ce propos est utilisé comme une légitimation de la nécessité de faire appel au « porter à connaissance » :

« La Seine-Saint-Denis se caractérise par la présence d'une population dont les préoccupations principales sont le plus souvent éloignées des préoccupations environnementales. C'est pour cela que les enjeux de communication et plus largement de médiation sont primordiaux pour ce territoire. »

Cette description d'un environnement peu propice à la mise en œuvre d'actions de médiation donne au projet une teneur d'autant plus exemplaire. Ceci peut probablement expliquer l'engouement des services de l'État quant aux fiches méthodologiques que la DNPB s'est engagée à livrer à la fin de la réalisation du projet.

En conclusion, cette étude de la proposition de médiation de la DNPB nous a permis d'approfondir nos connaissances sur les différentes conceptions de la médiation. Au travers de nos études, nous avons en effet pu constater que les actions de médiation et leurs définitions divergeaient selon les acteurs. Aussi cette recherche participe à notre cheminement intellectuel sur la médiation.

Par ailleurs, en étudiant le type de médiation élaboré par une institution ainsi que le discours s'y rapportant, nous capitalisons des connaissances et une expérience propre au monde professionnel. Des atouts qui pourront nous être utiles dans la perspective d'une recherche d'emploi dans le secteur de la médiation.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

Si nous reprenons le fil chronologique de l'appel à projets, précisons que le dossier rédigé par la DNPB a été envoyé au ministère chargé de l'environnement le 10 janvier 2012. Une réponse était attendue pour février 2012, mais les décisions ont dû être gelées pour cause d'élections présidentielles. Le Département de la Seine-Saint-Denis apprend finalement en mai 2012 qu'il remporte l'appel à projets au même titre qu'une dizaine d'autres acteurs.

La signature de la convention entre les services de l'État et la DNPB lance officiellement le projet, nous sommes alors en octobre 2012... Laura Albaric, pilote du projet précise :

« Comme on était contraint par le temps on a tout lancé en même temps, l'étude du MNHN et l'identification des sites pilotes. C'était possible parce qu'on avait déjà une bonne idée des sites comportant des enjeux de trame verte et bleue. »

Au final, cinq sites avec à chaque fois un partenaire différent, ont été choisis : les friches de Plaine Commune, l'ancienne gare de déportation de Bobigny, le Chemin des parcs de la DNPB, les espaces verts du parc d'activités Parinor 2 et enfin les espaces extérieurs du quartier Moulin Neuf à Stains, propriété du bailleur social Immobilière 3F. Nous allons détailler le choix de ce dernier site puisqu'il représente le projet sur lequel sera réalisé le jardin partagé en pied d'immeuble sur lequel la DNPB expérimentera une action de médiation.

Puis nous développerons notre proposition en matière de médiation. Une proposition qui consiste en la réalisation d'une enquête anthropologique comme

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

préalable à l'élaboration d'une stratégie de médiation. Après avoir rappelé la méthodologie utilisée pour l'enquête anthropologique, nous développerons nos premières observations de terrain et nos premiers éléments d'analyse. Nous verrons ensuite dans quelle mesure cette démarche originale peut être intégrée par les institutions comme un outil d'aide à la décision.

I. DU NIVEAU DÉPARTEMENTAL AU NIVEAU LOCAL

Les premières pages de ce chapitre, rendent compte de la « déclinaison opérationnelle » du projet lauréat de l'appel à projets de la SNB. Nous allons donc décrire comment le projet porté à l'échelle départementale a trouvé une application pratique à l'échelle locale.

1. Un jardin partagé en pied d'immeuble

a. Le choix du site

La DNPB a fait le choix de travailler en partenariat avec le bailleur social I3F, décision qui, nous l'avons vu, était largement orientée par les choix stratégiques de la direction de la DNPB. La direction cherchait en effet depuis longtemps à concrétiser un partenariat avec I3F, bailleur possédant de nombreuses propriétés un peu partout en Île-de-France et donc représentant une surface d'espace verts importante.

Les deux partenaires se sont ensuite entendus sur la sélection plus précise d'un site pilote sur lequel se déroulera le projet contenant des actions de gestion pour favoriser la trame verte et bleue et des actions de médiation.

Un site stratégique pour la DNPB

Le bailleur et la DNPB ont alors identifié le site de Moulin Neuf à Stains qui se trouve à proximité du parc départemental Georges Valbon. Du côté de la DNPB, cette sélection a, encore une fois, été largement motivée par les enjeux stratégiques et politiques de la direction. Elle a vu dans ce projet l'opportunité de continuer une action de médiation entreprise en 2012 par les services du parc Georges Valbon.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

Pour mieux comprendre cette situation, nous avons produit un plan ci-dessous. On peut notamment y repérer l'entrée Moulin Neuf du parc. Cette entrée et ce secteur du parc posent des problèmes d'usage comme le décrit Thomas Balliner, médiateur du parc en 2012 :

« Situation de l'entrée Moulin Neuf : ce qui sur la carte, forme un cercle aux formes plutôt harmonieuses, est en fait une butte peu entretenue, où les dénivellations rendent la circulation difficile. L'entrée du Moulin Neuf fait la jonction entre le quartier Moulin Neuf et le parc, mais cette jonction semble contrariée, autant au niveau géographique, que social. L'entrée étroite est constituée de longues marches qui rendent le passage peu accessible, non seulement pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour les gardes. La butte semble tourner le dos à la Cité, marquant une séparation avec le quartier ainsi enclavé. »¹

Les services du parc ont alors lancé une démarche de médiation et de concertation afin de réaménager cette entrée. L'expérience de médiation avait pour objectif de « restaurer l'image et l'usage du secteur Moulin Neuf du parc par les habitants, notamment riverains de cette entrée »². Le médiateur du parc de l'époque, Thomas Balliner, a alors mené son action de médiation selon deux phases. La première consistait à préparer et soumettre un questionnaire aux riverains sur leurs usages et attentes concernant le parc. Il a pour cela été aidé par le médiateur social du Lieu d'écoute et de rencontres du Moulin Neuf. Puis la deuxième phase de la médiation a consisté en l'organisation d'un goûter au parc, en partenariat avec l'amicale des locataires de ce quartier, le Lieu d'écoute et de rencontres et la commune de Stains. Précisons que cet événement a rencontré un franc succès auprès des jeunes et des mères du quartier. Cependant, la réunion de concertation qui a ensuite été organisée n'a pas mobilisé les habitants et depuis le projet de réaménagement de l'entrée Moulin Neuf est en suspens.

1 BALLINER Thomas, « Médiation autour d'un paysage de transition, *Etude préalable à un projet d'aménagement de l'entrée Moulin Neuf du Parc départemental Georges-Valbon* », Mémoire de Master Territoires et développement durable 2011-2012 Université Paris XIII de Villetaneuse Sous la direction de Frédéric Alexandre, p.38.

2 Rapport de Thomas Balliner, « Restitution de l'expérience de médiation *Goûtez au parc* à l'entrée Moulin Neuf du parc départemental Georges -Valbon », 18/07/2012.

2. Description du projet et des acteurs

a. Les acteurs du projet

Ce projet de trame verte et bleue est initié par le Département de la Seine-Saint-Denis mais, dans sa réalisation, il s'appuie très largement sur ses partenaires dans la mesure où son rôle est de les accompagner, de fournir une expertise voire une participation financière.

Dans le cas du projet de Moulin Neuf, il n'a pas été très simple d'identifier les rôles de chacun car ce projet rassemble de nombreux acteurs. Nous les avons identifiés comme suit : les maîtres d'œuvre du projet sont le bailleur social I3F, la ville de Stains et la communauté d'agglomération Plaine Commune. Les maîtres d'ouvrage sont le Lieu d'écoute et de rencontres (LER) du Moulin Neuf qui est un service de la ville de Stains, et l'Amicale des locataires du quartier du Moulin Neuf.

Notons que ce parc d'habitation d'environ six cents logements et les espaces verts du site sont gérés par I3F, lequel est aussi souvent identifié comme le « porteur du projet » dans les documents relatifs à l'élaboration du projet.

b. La création d'un jardin

En identifiant le site de Moulin Neuf comme projet pilote, le Département et le bailleur I3F ont également commencé à s'interroger sur le type d'action qui pourrait y être mené. Entre octobre et décembre 2012, les discussions entre les partenaires ont fait émerger l'idée d'un jardin partagé. Les explications d'Odile Le Faou, chargée de médiation à la DNPB :

« Le choix de la création d'un jardin partagé est le fruit de discussion avec I3F sur les moyens d'action que l'on voulait mettre en œuvre. La demande était en fait double car dans le quartier Moulin Neuf à Stains, il y a une porte du parc qui va être réaménagée et dans cette optique, un travail de préfiguration

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

et de médiation a été fait en direction des habitants du quartier pour savoir ce qu'ils aimeraient concernant le réaménagement de la porte. Dans ce travail de médiation, tout un volet d'enquête avait été lancé par le médiateur engagé par le parc Georges Valbon et les employés du Lieu d'écoute et de rencontres (LER), pour savoir ce que voulaient les gens en bordure du parc. Des questionnaires et recueils de paroles avaient émergé l'idée d'un jardin partagé. Et il se trouve que, de la même manière au LER, il y avait une volonté de créer un jardin pédagogique. De plus ; I3F mène déjà ce genre d'action sur d'autres parcs immobiliers dont elle a la gestion. Donc eux aussi étaient porteurs de cette idée là. »

Une surface d'espace vert est identifiée derrière le bâtiment situé 12-20 rue des Charmes et la création d'un jardin partagé en pied d'immeuble peut ainsi être lancée avec une inauguration prévue pour le début du printemps 2013. Le bailleur et le LER se sont alors lancés dans une campagne d'information auprès des habitants. Un tract a été déposé dans les boîtes aux lettres des immeubles entourant le futur jardin et du porte-à-porte a été effectué afin de faire remplir un questionnaire aux locataires. Le bilan de cette phase de prospection est positif avec trente-quatre personnes intéressées à participer au projet de jardin partagé.

c. Élaboration du jardin partagé

Quinze jours après le porte-à-porte, une première réunion d'information sur le projet de jardin partagé s'est tenue à Stains. Neuf personnes, uniquement des femmes, étaient présentes mais certaines d'entre elles représentaient une ou plusieurs amies qui n'avaient pas pu se déplacer. Au total, une vingtaine de personnes était donc intéressée pour se constituer en association et partager les parcelles du jardin.

Un jardin hors-sol

Le jardin est de type hors-sol car le sol est fortement pollué aux métaux lourds, stigmate du passé industriel de la Seine-Saint-Denis. La ville de Stains a construit les six jardinières mesurant 6 m x 1,5 m chacune et les a déposées en avril sur le terrain. La terre et le compost ont été fournis par I3F et Plaine Commune et une arrivée d'eau a

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

été mise à disposition par le bailleur. Ce dernier s'est engagé à payer la facture d'eau pour la première année de lancement du projet.

Une vingtaine de participantes

Les personnes participants au jardin sont toutes des femmes et elles sont, à l'exception d'une ou deux, toutes issues de l'immigration et ne maîtrisent pas forcément le français. D'après la liste des participantes dressée par le LER (sans compter les membres de l'amicale des locataires), nous pouvons comptabiliser vingt et une participantes dont dix-huit provenant d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Sénégal, Mali) et trois du Maghreb (Maroc, Tunisie).

Répartition des bacs

La répartition des six bacs du jardin a été effectuée lors de la réunion du 20 mars. Dix habitantes étaient alors présentes et représentaient leurs amies ou voisines absentes. Un premier bac est destiné à l'amicale des locataires qui soutient le projet. Le second bac est utilisé par le LER pour ses ateliers pédagogiques avec les enfants ainsi que par trois autres habitantes. Enfin, les quatre bacs restant sont chacun occupé par quatre ou cinq participantes. Notons que la répartition des bacs s'est faite par affinité et par région d'origine.

Par ailleurs, un référent et un référent-suppléant par bac ont également été nommés. Le référent a la responsabilité de la clé qui ouvre le portail du jardin.

Difficultés rencontrées

Nous terminerons cette description du projet en abordant les difficultés rencontrées pendant l'élaboration du projet car ce sont des éléments que nous allons être amenée à développer dans les pages qui vont suivre. Le premier point concerne le terrain sur lequel le jardin a été implanté, il s'agit d'une parcelle de pelouse au pied d'un grand immeuble. Si cette situation a l'avantage de donner aux jardiniers le plaisir de voir pousser leurs plantations, elle a aussi un inconvénient qui émane d'un usage très répandu dans cet immeuble : le jet de déchets par la fenêtre. Lors des premières

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

reconnaisances de terrain, le sol était jonché de débris de toutes sortes. Nous avons néanmoins observé que ce phénomène s'était atténué avec l'installation des bacs et le début des plantations.

Enfin, l'autre difficulté rencontrée réside dans le respect des horaires. Les réunions prévues à 18h ne débutaient jamais à l'heure et il fallait attendre un minimum de quarante-cinq minutes avant de pouvoir rassembler une majorité des participantes.

3. Un projet objet de médiation

a. L'enjeu de médiation prévaut sur celui de TVB

Le projet de jardin partagé de Moulin Neuf est l'un des deux sites pilotes de l'appel à projet sur lequel la DNPB a élaboré une action de médiation. Les entretiens effectués avec les agents de la DNPB et la lecture des comptes-rendus de réunion montrent que sur ce site l'action de médiation prévaut par rapport à l'action d'accompagnement de gestion : « les enjeux de médiation prévaudront », « ce projet relève plus de la médiation ». Cette médiation est mise en valeur car la DNPB sait que la mesure d'aide à la création du jardin ne peut à elle seule satisfaire les enjeux de trame verte et bleue de l'appel à projets comme le suggère Laura Albaric, chef du projet à la DNPB :

« Sur ce projet, l'idée c'est d'aller un peu plus loin parce que juste des bacs en pied d'immeuble pour améliorer la trame verte et bleue, cela ne passe pas auprès des services de l'État. Il faut être réaliste, il faut aller plus loin dans la pratique de gestion. »

Odile Le Faou, chargée de médiation à la DNPB est consciente des contraintes du projet et explique que la création d'un jardin est plus envisagée comme un « point d'entrée » pour atteindre une population non sensibilisée :

« Le jardin partagé en lui-même en termes de trame verte et bleue c'est un peu anecdotique. Ce n'est pas tant de s'investir sur le jardin partagé qui est important pour nous, que l'occasion de parler des enjeux de biodiversité, expliciter des concepts à une population qui est non sensibilisée. Le jardin

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

c'est plus un point d'entrée en fait, mais c'est compliqué parce qu'on ne peut pas faire le raccourci que la création d'un jardin partagé c'est améliorer la trame verte et bleue. »

b. Une nouvelle proposition de médiation

Une fois le cadre du projet défini, la DNPB a élaboré une proposition de médiation pour ce site. Les orientations prises sont alors très différentes de celles développées dans la réponse au ministère comme l'explique Odile Le Faou, chargée de médiation à la DNPB :

« Je suis arrivée quand le projet était en attente d'être lauréat. La stratégie de médiation a un peu évolué parce qu'au départ on avait pensé faire de la médiation type concertation et focus groupe, des choses comme ça. Et cela a finalement évolué davantage vers de l'animation, parce qu'en termes de timing et en termes d'intérêt des partenaires, on s'est rendu compte que cela prendrait plutôt cette direction. »

Définition des intérêts de la médiation

La nouvelle proposition de médiation présente les intérêts en termes de médiation du site pilote de Moulin Neuf. Ils ont été listés comme suit par le pôle médiation de la DNPB :

- « - (Re)créer du lien social (favoriser la solidarité, la convivialité, la vie associative et de quartier, les rencontres entre les habitants, les générations, les cultures...) en abordant le thème de la nature en ville, de la biodiversité et de l'écologie, par l'entrée « jardin » ;
- Favoriser les échanges, connecter davantage le quartier Moulin Neuf au parc départemental Georges Valbon, à proximité directe du site. Faire découvrir aux habitants l'intérêt écologique du parc, son offre de loisirs ;
- Permettre l'appropriation des enjeux de biodiversité par l'établissement d'un lien concret à la nature et par le biais d'une expérience pratique et utile (interaction, démarche d'apprentissage active) au long cours (apprentissage progressif suivant le rythme des saisons et du végétal) ;

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

- Aborder simplement la notion de service écosystémique. En l'occurrence et pour simplifier à l'extrême : comprendre l'importance de la sauvegarde de la biodiversité par le bénéfice que l'on en retire (récolte) ;
- Valoriser les savoirs locaux (d'usage/profanes) pour un véritable échange entre les acteurs impliqués. »³

Cette liste dense, aborde des points variés comme (re)créer du lien social, établir des liens avec le parc Georges Valbon, favoriser la reconnexion homme/nature, aborder le thème des enjeux de biodiversité et enfin valoriser les savoirs locaux. Ces savoirs rappellent ceux qui étaient nommés comme « savoirs empiriques » dans la réponse à l'appel à projets.

Nous verrons un peu plus loin, que cette multitude d'enjeux contenue dans la médiation reflète la diversité des acteurs réunis autour de ce projet (Département de la Seine-Saint-Denis, I3F, les habitants, le LER, la ville de Stains) ainsi que leur intérêt à participer au jardin.

Les actions de médiation

Après avoir déterminé les enjeux de la médiation, la DNPB a proposé des mesures de médiation pour ce site pilote. Elles se déclinent en deux phases comme cela était prévu dans la réponse à l'appel à projets, c'est-à-dire une phase action de médiation et une seconde phase de porter à connaissance.

La première phase se décline en trois principales propositions. La DNPB s'engage « en amont de la plantation à susciter l'intérêt » en organisant à la fin de l'hiver 2013 une réunion d'information pour lancer le projet de jardin partagé.

La deuxième mesure consiste à accompagner l'implantation du jardin. Pour cela, la DNPB propose de participer aux réunions de concertation de l'aménagement de l'entrée Moulin Neuf du parc, afin de présenter le projet de jardin partagé et en faire la promotion auprès des riverains. En parallèle, la DNPB mandatera une

3 Extraits du document de travail « Propositions de médiation pour les sites pilotes de l'appel à projets », Odile Le Faou.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

association spécialiste afin de concevoir et organiser des ateliers pratiques de jardinage dans le jardin partagé.

Enfin, la DNPB organisera une animation sur le jardin partagé dans le cadre de son événement annuel « 24H pour la biodiversité ». L'idée retenue est de réaliser « une balade naturaliste (observation de la faune et la flore) entre le jardin partagé de Moulin Neuf et le jardin pédagogique du parc départemental Georges Valbon (créer un lien avec le parc, découvrir la richesse écologique des lieux au cours du parcours, donner des idées de plantation en s'inspirant du jardin pédagogique du parc...) »⁴.

Le porter à connaissance représente la deuxième phase de médiation du projet. Il s'agit pour la DNPB de valoriser auprès du public et de ses partenaires, les travaux et actions de médiation dans lesquels elle s'est engagée. Pour cela, la DNPB propose la mise en place d'outils de communication comme la création d'une page web présentant le concept de trame verte et bleue, ainsi que les objectifs de l'appel à projets et les sites pilotes participants. Il est également prévu de décliner ces articles de la page web dans la *newsletter* de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) qui paraît semestriellement et est envoyée à tout le réseau de l'ODBU. Enfin, la DNPB souhaite élaborer un numéro spécial du Biodiversitaire. Cet ouvrage publie annuellement le bilan des actions conduites par les partenaires de l'Observatoire. Sa prochaine publication, prévue en début d'année 2014, consacrera alors une grande partie de ces pages à l'appel à projets. Les articles traiteront du volet opérationnel et aménagement des projets, du montage des actions, des préconisations techniques élaborées sur les différents sites pilotes ou encore des actions de médiation et du retour d'expérience sur les actions entreprises.

La proposition de médiation présentée ci-dessus est celle qui a été élaborée par la DNPB et mis en œuvre sur le site du jardin partagé de Moulin Neuf à partir de début 2013. Pendant notre stage de cinq mois au sein de la DNPB (de mars à août 2013) nous avons pu suivre la progression du projet et observer la mise en place de ces actions de

4 Entretien avec Odile Le Faou.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

médiation. Le propos que nous allons développer dans les pages à venir se gardera bien de se prononcer sur l'efficacité de cette stratégie de médiation car notre qualité de novice en médiation, principalement scientifique, ne nous permet aucunement de nous risquer dans l'évaluation de ce projet. Par contre, nous expliciterons notre démarche d'observation durant notre stage et formulerons nos premières analyses qui orientent notre hypothèse qu'une enquête anthropologique est essentielle avant l'élaboration d'une stratégie de médiation.

II. VERS UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE

1. Pourquoi faire appel à l'anthropologie ?

Lorsque nous avons envisagé de prendre le jardin partagé de Moulin Neuf comme sujet de recherche pour notre mémoire, nous nous sommes interrogée sur l'approche que nous souhaitions adopter. Nous étions animée d'une double envie, celle d'observer un jardin partagé et celle de comprendre comment un jardin partagé en pied d'immeuble pouvait être la résultante d'orientations politiques. Nous avons alors adopté l'analyse de discours pour répondre à notre première interrogation et avons adopté une approche anthropologique concernant la seconde. Issue d'une première année de master en anthropologie, nous estimions en effet que le jardin partagé de Moulin Neuf représentait un terrain propice à l'observation participante, point d'orgue de l'enquête anthropologique, elle-même issue de l'ethnographie. Cependant, nous n'avions qu'une petite expérience de l'enquête ethnographique avec deux terrains très différents, à savoir les Maoris de Nouvelle-Zélande et les personnes âgées en France. Au départ, le seul point commun que nous trouvions entre ces trois terrains était notre défaut de savoirs et de connaissances.

Pourtant, au fur et à mesure de nos visites sur le terrain, l'observation du jardin et de ses participants, nous apportait la conviction qu'une telle enquête anthropologique était nécessaire afin de mieux connaître le terrain étudié.

Ajoutons que nous ne doutâmes plus de la nécessité d'une démarche anthropologique le jour où une observation de terrain est directement entrée en résonance avec nos notions théoriques d'anthropologie.

Il s'agit du jour où les femmes participant au jardin ont eu une réaction extrêmement virulente à la vue d'une serviette hygiénique usagée dans la pelouse du jardin partagé. Les jets de déchets sont nombreux sur cet espace, nous l'avons vu, et

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

suscitent le plus souvent une réaction de résignation des femmes. Mais cette fois, elles ont été animées par un mouvement d'énerverment et d'indignation sans précédent.

Nos connaissances en anthropologie ont alors resurgi, réminiscence de l'enseignement de Roger Somé sur les sociétés d'Afrique et plus particulièrement sur les Dagara :

« Une femme en couche, comme une femme qui a ses menstrues, ne fait plus à manger pour son mari, c'est un interdit. La période des menstrues est une période où la femme n'est pas "propre". Si elle s'approche de son mari, il peut être frappé d'impureté. Il existe des patrilignages pour qui l'interdit de la femme en menstrues est très important : ni de contact avec le mari, ni avec les visiteurs. Pourquoi y a-t-il souillure ? Si on continue d'être servi par une femme qui a ses menstrues, le jour où on est en chasse, on devient inefficace : manque d'adresse, et risque d'être victime d'une flèche perdue. La brousse est considérée comme étant une divinité, si on a été souillé par sa femme, on souille la divinité. Pendant la grande chasse du village, les hommes évitent d'être trop près de leurs femmes. »⁵

Roger Somé ajoute :

« Cela justifie en partie la polygamie rurale en Afrique car l'homme est obligé d'avoir plusieurs femmes pour être sûr que quelqu'un puisse semer et repiquer le millet et préparer à manger » et il précise que « les garçons ne peuvent pas faire la cuisine, sinon ils risquent une hernie aux parties génitales en forme de marmite. »

À travers cette anecdote, nous pouvons entrevoir les différentes compétences mobilisées dans une enquête anthropologique. Traiter le sujet du jardin partagé à l'aide d'une approche anthropologique, c'est ouvrir le champ de la recherche et se munir d'outils de qualité afin d'analyser notre sujet. Ces outils sont caractérisés par la littérature scientifique, mais surtout par l'observation participante et les entretiens, le tout constituant la méthodologie propre à l'enquête anthropologique.

5 Cours de Société d'Afrique, Roger SOMÉ, 2011-2012, enseignement de Master 1 Anthropologie sociale et culturelle, Université de Strasbourg.

2. Éléments de méthodologie

L'enquête anthropologique que nous avons menée sur le terrain du jardin partagé du Moulin Neuf repose largement sur la collecte de données provenant d'une pluralité de sources : l'observation participante, les entretiens et les conversations occasionnelles.

a. L'observation participante

Pendant notre stage de cinq mois à la DNPB, nous avons adopté la démarche des ethnologues et étudié le jardin partagé de Moulin Neuf au travers du prisme de l'observation participante. Le but recherché était l'immersion personnelle dans la vie des gens, le partage de leur expérience. Essayant d'être le plus souvent sur le terrain, nous avons pu observer des situations différentes impliquant les acteurs variés du projet de jardin partagé. Nous avons ainsi participé aux réunions en amont de la création du projet, entre I3F, le LER et le Département. Nous avons assisté aux réunions d'élaboration du jardin qui regroupaient les femmes participant au jardin ainsi que le LER et I3F. Nous avons aussi assisté à l'inauguration du jardin par les élus de la ville de Stains ainsi qu'aux ateliers de jardinage mis en place au jardin par l'association du Sens de l'Humus. Ces situations relevaient du cadre formel, les échanges avec les femmes n'étaient pas toujours évidents et nous nous concentrons alors sur l'observation des actions et interactions des acteurs. À la recherche d'un cadre moins formel, nous nous sommes également rendue au jardin, le soir, lorsque les femmes viennent arroser les bacs avec l'aide de Véronique du LER. Cette dernière configuration d'observation était propice aux discussions. Nous avons noté que, pour la première fois, les femmes entraient d'elles-mêmes en relation avec nous et échangeaient de manière plus libre sur leur activité au jardin.

Ces sorties sur le terrain s'accompagnaient systématiquement de prise de notes. Nous avons autant relevé le discours des observés que leurs actions et interactions

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

entre elles ou avec les intervenants extérieurs comme le bailleur I3F, le LER, l'association du Sens de l'Humus, les élus et les agents du Département.

b. Les entretiens

Au cours de nos sorties de terrain, nous avons effectué des entretiens avec les différents acteurs du jardin comme les femmes participants, les employés du Lieu d'écoute, les agents de la DNPB et l'animatrice de l'association du Sens de l'Humus.

Le guide d'entretien que nous avons défini pour nos échanges avec les femmes du jardin se veut évasif, peu directif. Nous avons ainsi cherché à nous éloigner au maximum de l'entretien de type questionnaire, contenant des questions précises et nombreuses.

Un guide des entretiens évasif

Nous avons travaillé nos questions afin qu'elles restent le plus ouvertes possible. Nous avons utilisé « ça », « cela » pour, par exemple, qualifier « le jardin » ou « les plantations », nous suivions ainsi les orientations d'Arnold Van Gennep qui écrit :

« Il ne faut pas craindre d'emprunter les chemins de traverse et de laisser de côté l'entretien directif qui bloque ce qu'il y a de plus précieux : les digressions qui vous renvoient sur de nouvelles pistes. »⁶

Ce que nous avons cherché à établir est un dialogue avec les femmes du jardin et non pas une situation de question/réponse. Dans cette configuration d'entretien plus évasif, la parole est plus libre et l'interviewé est davantage acteur de la conversation, il laisse davantage libre cours à ses pensées. L'ethnologue recueille alors un récit de vie. Et pas à pas, c'est bien les observés qui fournissent à l'ethnologue des données qui, après analyse et interprétation, dirigeront ce dernier vers de « nouvelles pistes » comme les représentations de mode de pensée qui leurs sont propres et leurs significations des choses.

6 VAN GENNEP Arnold, *Manuel de folklore français contemporain*, Editions A. et J. Picard et Cie, Paris, 1988.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

Ce travail d'analyse et d'interprétation des entretiens et des observations de terrain sera détaillé un peu plus loin.

Anonymiser les personnes interviewées

Les entretiens réalisés avec les femmes du jardin ont été représenté dans un sociogramme produit ci-dessous. Cet échantillon illustre le panel des origines des femmes participant au jardin partagé. Elles ont en effet une majorité (dix-huit sur vingt et un) à provenir de pays subsahariens et seulement trois sont issus de pays nord-africains.

Cette appartenance culturelle et ethnique est une information essentielle dans notre interprétation des entretiens, cependant nous nous devons d'anonymiser ces femmes interviewées. Consciente de l'importance que la consonance d'un nom peut avoir ainsi que les informations qu'il peut véhiculer sur la personne (origine, ethnie), nous avons décidé de ne pas occulter ces informations. Nous avons fait le choix de changer le prénom de la personne pour un autre prénom de la même origine et n'avons gardé que l'initiale du nom de famille.

Avec cette règle d'anonymisation, nous avons cherché à respecter l'intégrité des personnes interviewées tout en gardant le maximum d'informations les concernant.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

c. Sociogramme des entretiens avec les femmes du jardin.

Prénom	Leila B.	Maimouna D.	Hawa K.	Aissata T.
Sexe	Féminin	Féminin	Féminin	Féminin
Âge	Environ 70 ans	Environ 60 ans	41 ans	Entre 30 et 40 ans
Situation familiale	Divorcée 3 enfants	Veuve 5 garçons et 2 filles	Veuve, vit en concubinage. 4 enfants	Au moins 2 enfants (6 mois et 8 ans)
Profession			Femme de ménage sur Paris. Actuellement en arrêt.	
Pays d'origine et date d'arrivée en France	Tunisie	Sénégal Arrivée en 1993	Mali Arrivée en 1987	Mali Arrivée en 1999
Date d'arrivée à Moulin Neuf		1993. Elle a toujours vécue dans le même appartement.	1999.	1999-2000.
Expérience en jardinage	Oui. Son mari avait un jardin ouvrier en région parisienne auquel elle a beaucoup participé.	Oui, au Mali : « C'était notre travail. »	Oui, au Mali lorsqu'elle accompagnait sa grand-mère.	Oui, au Mali.
Observations	Elle est référente de son bac. Elle a choisi le dernier bac car il est situé juste sous son balcon (1 ^{er} étage). Elle montre souvent aux autres comment manier les outils. Élément moteur. Parle le français.	« Je suis veuve, je suis seule, c'est la liberté ! » Le jardin représente pour elle un lieu de rassemblement pour les femmes de la cité. Elle a conservé précieusement des graines de gombo et Niébé qu'elle plante dans le jardin.	Elle est contente du jardin car cela « montre que la mairie elle pense aux habitants de Moulin Neuf ». Elle était motivée par ce projet parce que cela « lui rappelait au pays, quand elle était jeune et partait aux champs avec sa grand-mère ».	Elle vient tous les soirs arroser les plantes avec son fils de 8 ans : « Sans ça on ne voit pas tout le monde, tous les jours. »
Date de l'entretien	09/06/13	18/07/13	08/07/13	18/07/13

d. Subjectivité, dé-subjectivité

Avant de nous lancer dans l'interprétation des données collectées, nous voulions rendre compte de la nécessité que nous avons eue de prendre de la distance par rapport au terrain d'enquête. Cette prise de conscience nous a permis de réfléchir à la situation d'observé/observateur. L'observation, n'est pas simplement dans le sens de l'ethnologue qui observe son objet, au contraire, l'observation est double et nous ne pouvons pas nous affranchir du regard que porte sur nous l'observé.

Cette réflexion indispensable à la distanciation est développée largement par Pierre Bourdieu, même si nous pensons que sa théorie d'objectivation participante est critiquable, nous lui emprunterons cette citation : « Il s'agit d'objectiver le rapport subjectif du chercheur à son objet d'étude à travers la réflexion. »⁷

La réflexivité est un outil pour objectiver la relation avec les personnes observées puisqu'elle permet d'atteindre une certaine neutralité. L'ethnologue peut ensuite mieux se rendre compte de la subjectivité du discours des interviewées. Puis, à l'aide des outils d'analyse et d'interprétation, il peut dé-subjectiver le propos des observés.

En conclusion, nous ajouterons que les éléments de méthodologie que nous avons développés plus haut ont pour objectif d'expliquer le dispositif d'enquête que nous avons suivi afin d'étudier le jardin partagé. Ce dispositif fait partie intégrante d'une démarche anthropologique qui se concrétisera dans l'interprétation que nous allons faire des données récoltées.

Ce travail d'analyse contribuera à appuyer l'hypothèse que nous soutenons, à savoir la nécessité de mener une enquête anthropologique avant d'élaborer une médiation.

7 BOURDIEU Pierre, « Objectiver le sujet objectivant », dans *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 1987.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

Nous sommes pour autant consciente des limites de notre travail, car pour mener une enquête aboutie, il nous aurait fallu passer beaucoup plus de temps sur le terrain et recueillir davantage de données.

Cependant, nous souhaitons tout de même présenter nos premières analyses qui représentent la synthèse de la description ethnographique que nous avons faite de notre terrain avec notre interprétation des significations observées. Notre réflexion s'est inspirée des théories de Clifford Geertz ou encore Paul Ricoeur qui définit la *depth interpretation* comme « l'art du déchiffrement visant à déployer la pluralité des couches de signification »⁸.

Nous avons ainsi tenté de saisir « ce à partir de quoi les gens perçoivent les choses comme ils les perçoivent, ce qui fait que les gens font ce qu'ils font, et cela sans se prendre nécessairement pour un *indigène* »⁹.

3. Pistes d'interprétation

Les données collectées sont les matériaux à partir desquels il est possible d'élaborer une interprétation du terrain observé. Cette analyse n'est pas exhaustive et représente uniquement une première proposition de pistes d'interprétation. Il s'agirait de développer davantage l'analyse et multiplier les sorties de terrain afin de donner à notre enquête une consistance monographique. Cependant, l'objectif que nous nous étions fixée dans ce travail de mémoire n'était pas la réalisation d'une enquête anthropologique à visée monographique mais plutôt une enquête anthropologique visant à apporter des clés de compréhension d'un terrain afin d'y élaborer une action de médiation adaptée.

8 RICOEUR Paul, « The Model of the Text : Meaningful Action Considered as a Text », *Social Research*, XXXVIII, 1971, p. 529-562, repris en français dans *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil, 1986, p. 183-211.

9 MARY André, « De l'épaisseur de la description à la profondeur de l'interprétation », *Enquête* 6, 1998, p. 52-72.

a. Rites de passage et d'institution

Notre démarche d'interprétation s'est d'abord inspirée des auteurs Arnold Van Gennep (1873-1957) et Pierre Bourdieu (1930-2002) afin d'apporter un éclairage aux manifestations sociales à l'œuvre dans ce projet de jardin partagé. Chacun de ces auteurs a produit une théorie sur les rites observables dans nos sociétés contemporaines. La théorie de Van Gennep est dite des « rites de passage » (1909) et celle de Bourdieu des « rites d'institution » (1982). Bien que différentes, ces deux théories ne sont pas incompatible et nous proposons dans un premier temps de les conceptualiser, puis nous verrons comment ces deux rites s'articulent dans le cas du jardin partagé.

Des rites de passage

L'ethnologue français Arnold Van Gennep interprète les différentes manifestations qui jalonnent le cycle de vie comme des « rites de passage ». Ce concept se définit par la décomposition du rite en trois phases : séparation – marge – agrégation.

Ces trois stades consécutifs permettent d'inscrire le rite dans le temps et dans l'espace. Un rite ou un acte social ne peut donc pas être extrait de l'ensemble dont il fait partie. Il faut au contraire considérer la valeur et le sens de l'acte social étudié ainsi que les actes qui le précèdent et ceux qui le suivent. Le rite s'inscrit, selon Van Gennep, dans un avant, un pendant et un après.

Ces trois séquences-types sont applicables à de nombreuses manifestations du social et sont encore utilisées aujourd'hui du fait de la forte valeur heuristique de la définition du rite de passage. Arnold Van Gennep invite ainsi le chercheur à diviser en séquences consécutives le fait social étudié.

Dans notre cas du jardin partagé du Moulin Neuf, nous pouvons définir les trois phases du rite comme suit : la première phase dite de séparation est, selon nous,

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

caractérisée par le statut de « simple habitante » des femmes qui prendront ensuite part au projet. Nous nous expliquons par le fait que lorsqu'une campagne de porte-à-porte a été lancée pour avertir de la création de ce jardin, les femmes ont été approchées comme simples habitantes. Nous citons Hawa K. :

« C'est Véronique du lieu d'écoute qui est venue à la maison. Elle a frappé à la porte pour nous dire. »

Puis elle ajoute :

« Elle m'a demandé si j'étais intéressée. Et j'ai dit oui. Donc elle m'a demandé de signer, et j'ai signé. »

Cette dernière phrase illustre la phase de « séparation » conceptualisée par Van Gennep. Dire « oui » et « signer » confère à cette simple habitante un autre statut, celui d'une habitante en passe de prendre part au projet de jardin partagé pour devenir jardinière.

La seconde phase identifiée est celle de transition ou de « marge ». Il s'agit de la phase que nous avons pu observer de mars à août, c'est-à-dire la période où les participantes s'investissent dans le projet en assistant aux réunions, assistent aux ateliers qu'on leur organise afin qu'elles acquièrent, entre autres, de bonnes pratiques de jardinage. Cette période transitoire instaure un nouveau statut aux femmes, celui d'apprenti-jardinier. Ce passage obligé peut être plus ou moins long selon les individus et est particulièrement intéressant puisqu'il intervient juste avant la phase d'agrégation.

Dans la situation étudiée, nous caractérisons l'agrégation par le fait de devenir des jardinières sachant faire pousser des légumes.

« Même si on ne cultive qu'une seule tomate, ça va être le bonheur pour nous »¹⁰

La théorie de Van Gennep éclaire notre réflexion sur le processus que nous observons sur le terrain. De simples habitantes, ces femmes tendent à devenir

¹⁰ Entretien avec Maimouna D.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

jardinières mais pour acquérir ce nouveau rôle, elles passent par une phase transitionnelle caractéristique des rites de passage.

Des rites d'institution

La seconde théorie que nous allons évoquer pour faire la lumière sur le fait social que nous étudions est celle de Pierre Bourdieu avec le « rite d'institution ». Le sociologue français s'interroge sur la fonction sociale du passage, interrogation qui selon lui n'est pas soulevée par l'auteur des rites de passage. Bourdieu avance que le rite endosse une double fonction. Celle de conférer un nouveau statut à l'individu en passant par l'approbation d'un groupe ou d'une institution et celle de former une séparation entre l'individu et ceux qui n'ont pas été institués et qui ne le seront pas ou jamais. Dans la théorie bourdiesienne, le rite doit être légitimé par une autorité et cette dernière détient son pouvoir du fait que l'ensemble du groupe croit en elle.

Pour mieux comprendre, citons Martine Ségalen qui a résumé la pensée de Van Gennep et Bourdieu :

« Qu'il "institue" ou qu'il "fasse passer", le rite ne peut être auto-administré, il lui faut une autorité supérieure, qu'il s'agisse de l'Église, de l'État ou d'un représentant laïc du pouvoir concerné par la manifestation. »¹¹

Aussi, dans notre étude, il nous a été possible d'identifier trois rites d'institution que nous allons développer dans les pages qui suivent.

Être instituée « membre du jardin »

Les habitantes qui ont franchi le pas de leur porte pour se rendre aux réunions d'élaboration du jardin partagé ont ainsi prouvé dans les faits leur intentionnalité de mettre en place ce projet. Seulement, pour rendre cette intention concrète, nous avons observé qu'un passage par la reconnaissance était nécessaire. Cette

¹¹ SEGALEN Martine, *Rites et rituels contemporains*, Collection 128, 1998.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

reconnaissance est venue de l'écrit, comme souvent dans la culture française fortement marquée par les procédures administratives instituées sous Napoléon.

Nous participions alors à une des premières réunions du groupe (20/03/2013), qui comme à chaque fois était organisée par le LER. L'objectif de la réunion était la rédaction de la charte du jardin ainsi que son règlement. Cette tâche semblait peu intéresser les femmes qui se dissipaient rapidement. Puis un employé du LER a proposé de « commencer par partager les bacs ». C'est alors que les femmes se sont animées et ont indiqué leur nom et celui de celles avec qui elles voulaient partager le bac. Les discussions étaient vives et l'employé du LER notait les noms sur le tableau. Après une ultime question « on n'a oublié personne ? », les six bacs étaient officiellement attribués à des propriétaires et les participants au jardin possédaient officiellement une parcelle à cultiver.

Cette reconnaissance du statut de « membre du projet » a donc été instituée à la fois par l'autorité du LER et par l'autorité du groupe de femmes regroupées autour du projet.

Plus tard, une fois les bacs installés, le début d'une réunion a commencé par une visite du jardin afin que chacun des six petits groupes constitués détermine quel serait son bac. Cette détermination était parfois préméditée comme cela a été le cas pour Aicha B. qui avait commencé depuis quelques semaines à entretenir le bac situé juste au-dessous de son balcon. Une fois le choix des bacs validés, un employé du LER, muni d'un stylo, a écrit sur chacun des bacs le nom du référent du groupe. Nous avons alors observé que l'une des référentes d'un groupe avait ensuite pris l'initiative de réécrire son nom au marqueur. Cette action relevait de l'appropriation du bac, de la terre.

Si le rite d'institution se définit par sa fonction d'accorder un nouveau statut à l'individu, il est aussi déterminant dans la formation d'une séparation entre l'individu institué et celui qui ne l'est pas. En ce sens, le rite décrit dans l'exemple plus haut crée

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

un phénomène d'exclusion. Dans la cité de Moulin Neuf, il existe des habitants qui prennent part au projet de jardin partagé et il y a ceux qui n'en font pas partie.

Maimouna D., référente d'un bac, explique :

« On est ravi parce que il y a les autres habitants de Moulin Neuf ils nous ont tous sauté dessus pour dire "pourquoi on ne savait pas pour le jardin ?" Il y a beaucoup de monde qui veut faire le jardin. On a du faire une liste d'attente. S'ils [la ville de Stains] donnent plus de place on peut faire plus peut-être. ».

Être instituée « référente »

Le statut de « référente » de bac a été évoqué plusieurs fois et nous souhaitons nous en expliquer et montrer comment ce statut est lui aussi institué par une autorité et s'apparente ainsi à un rite d'institution.

Au moment de la répartition des bacs, les femmes du groupe et le LER ont exprimé la nécessité de nommer une personne référente par bac ainsi qu'un suppléant. Chacun des petits groupes de femmes appartenant à un bac dispose d'une clé pour ouvrir le portail du jardin. Il a été décidé que le référent en aurait la responsabilité et s'engagerait à tenir la clé à disposition des autres femmes de son groupe.

Choisir les référents n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussion tant le groupe avait déjà identifié les personnes qui endosseraient ce rôle. Nous avons en effet observé que les femmes nommées référentes s'étaient démarquées dès le début du projet par leur investissement et leurs prises de parole régulières.

Afin de garder une trace écrite de ce nouveau statut, le LER avait imprimé des contrats que chaque référent devait signer afin d'attester son engagement. Puis un employé du LER, sur un ton solennel, a lu chaque contrat à haute voix, comme pour s'assurer que tout le monde puisse en prendre connaissance. La lecture du contrat se terminait alors par la remise de la clé à la référente concernée, le tout accompagné des applaudissements de l'assemblée.

La situation que nous décrivons apparaît extrêmement ritualisée avec « la signature », « la lecture à haute voix », « le ton solennel », et « les applaudissements ».

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

À la fin de ce rituel, les femmes qui ont été nommées « référentes » par le groupe acquièrent officiellement ce statut grâce à la reconnaissance du LER. L'institution leur confère une place d'importance dans la structure du groupe.

Signature des « contrats » pour les référentes des bacs du jardin



Leila B. (au centre) est référente du bac 6 situé juste en dessous de son balcon, Réunion au LER, 10/06/2013.



Ouahiba (à gauche) et Véronique (à droite), employées au LER, récupèrent les contrats après signature des référentes. Réunion au LER, 10/06/2013.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

Être instituée « habitante du Moulin Neuf »

Le rituel que nous allons maintenant décrire est celui qui s'est déroulé pendant l'inauguration du jardin partagé. L'événement se déroulait le 14 juin 2013 en présence de trois élus de la mairie de Stains dont Julien Le Glou, adjoint au maire et référent pour le quartier de Moulin Neuf. Le bailleur I3F était représenté par son directeur de l'habitat. La presse locale couvrait l'événement. Les femmes du jardin venues en nombre portaient leur plus beau boubou et les employés du LER s'étaient également mis sur leur trente-et-un. Ce jour-là, la tenue vestimentaire avait une réelle signification. L'adjoint au maire avait débuté son discours par ces mots :

« Aujourd'hui je porte mon écharpe tricolore car il n'y a pas de petits événements ou de gros événements, tous ont leur importance. »¹²

Il est vrai que le discours de l'adjoint au maire et son déplacement au jardin avait son importance pour les femmes membres du projet. Elles ont vivement applaudi, exprimé leur joie et l'une d'entre elles s'est écrié : « Bienvenus à Moulin Neuf ! ».

Ce rituel s'apparentait fortement à un rite d'institution où la ville de Stains agissait comme l'autorité instituante en reconnaissant aux femmes leur statut d'« habitante du Moulin Neuf ». Cette théorie est renforcée par les propos tenus par Hawa K., le 8 juillet 2013 :

« On est content, on est content que la mairie ait amené ce projet dans notre cité. C'est important parce que moi je dis que la mairie elle pense à nous, nous qui habitons ici à Moulin Neuf. ».

En conclusion de cette étude du jardin partagé à travers le prisme des rites de passage et d'institution, nous constatons que les rituels observés sont nombreux. Leur description et leur interprétation a permis de mettre en lumière le fait que ces rituels participent au changement de statut des personnes participant au projet en les instituant « membre », « référent » ou encore « habitant du quartier de Moulin

¹² Discours de Julien LE GLOU, adjoint au maire de Stains, inauguration du jardin partagé du Moulin Neuf, 14/06/2013.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

Neuf ». Ces rituels contemporains sont autant d'illustration des nouvelles formes d'identité qui sont à l'œuvre dans notre société. Ces nouvelles formes d'identité représentent des enjeux non exprimés. En s'engageant sur cette piste d'interprétation le chercheur met à jour des informations importantes que l'observation seule du terrain ne permet pas de lire.

Inauguration du jardin partagé du Moulin Neuf à Stains

14/06/2013



4. Identifier les significations et référents culturels

Prendre en compte la culture des femmes du jardin représente l'un des éléments déterminant de cette étude car nous avons la conviction que l'explication des référentiels et significations inhérents à la culture des personnes observées permet une meilleure connaissance du sujet.

Les femmes du jardin sont toutes de culture africaine avec des variations selon les pays d'origine. Les influences de cette culture sont nombreuses sur le projet et l'affectent en différents points.

La gestion du temps, par exemple, est souvent remise en cause par les différents intervenants du projet comme le LER et l'association Sens de l'humus qui vient animer les ateliers de jardinage. Les femmes arrivent en effet systématiquement avec du retard pouvant aller jusqu'à soixante minutes. L'un des employés du LER commente : « c'est l'heure africaine » et explique qu'il est obligé de mettre au point des stratégies pour tenter d'atténuer ce retard. Il ajoute que pour le jour de l'inauguration, par exemple, il a donné rendez-vous aux femmes à 14h au jardin, alors que les festivités ne commençaient pas avant 15h, et elles sont arrivées à 15h.

a. Un lieu pour se retrouver entre femmes

Interrogeant les femmes, nous les avons questionnées sur les raisons de leur participation au projet. Certaines ont d'abord mis en avant leur nostalgie de cultiver la terre :

« J'ai dit oui parce que cela me rappelle au pays, quand j'étais jeune je faisais ça. Je partais aux champs. J'accompagnais ma grand-mère. J'ai fait ça jusqu'à avant de partir pour ici »¹³

¹³ Entretien avec Hawa K.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

Mais très souvent c'est une autre raison qui est évoquée, celle de créer un lieu pour se retrouver. Maimouna D. explique qu'avant la création du jardin, les seuls endroits pour se rencontrer étaient en bas des immeubles :

« On avait envie parce que on est là. On dit bonjour quand les autres femmes passent. On demande où elles vont et après elles disent qu'on peut venir avec elles à Carrefour ou autre part... Mais maintenant nous tous on est regroupé ensemble. Je ne regrette pas par ce qu'on est ensemble, on se voit presque tous les jours »

Cette nécessité d'aménager un lieu de rassemblement est également exprimée par Aissata T. :

« Tous les soirs on vient arroser. C'est bien on discute, tous les soirs on voit tout le monde. Ah bah s'il n'y a pas ça on ne voit pas tout le monde, tous les jours ! »

Ce lieu permettant de se retrouver en extérieur pour discuter et pour échanger n'est pas sans rappeler le rôle qu'occupe la place du village dans beaucoup de pays d'Afrique de l'ouest. En France, ce rôle était historiquement rempli par la place de l'église mais, avec les mutations des modes de vie et le développement de l'urbanisme, elles ont peu à peu disparues.

Dans le quartier du Moulin Neuf, il n'existe pas de lieu de rassemblement, du moins pour les femmes. La plupart des espaces collectifs comme les petits îlots entre les immeubles est investie par des hommes ou plus généralement par des jeunes de sexe masculin.

b. Savoirs d'ici et de là-bas

La seconde réflexion qu'il nous semblait important de relever est le va-et-vient continu entre « ici » et « là-bas » et notamment en ce qui concerne le savoir relatif au jardinage. « Ici » employé par les femmes désigne la France et « là-bas » désigne « au pays », pays qui n'est que rarement précisé sauf si le chercheur pose la question.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

D'après les entretiens effectués, les femmes possèdent pratiquement toutes une expérience du jardinage « au pays » : « je connais le jardin de quand on était au pays, là-bas » (Aissata T.).

Elles développent d'ailleurs volontiers les techniques qu'elles avaient l'habitude d'employer ainsi que les outils utilisés et les plantes cultivées. Les explications se traduisent souvent par des gestes car les mots ne sont pas toujours faciles à trouver, Hawa K. :

« Chez moi, au pays, je prends le truc là, je ne sais pas comment ça s'appelle dans votre langue. Le truc donc pour faire un trou et après je mets la graine dedans »

Nous demandons alors « donc vous savez jardiner ? » et la même réponse revient en échos « ah non c'est pas pareil » et Maimouna D développe :

« Au pays on a déjà fait mais pas en France ici. Ce n'est pas la même chose parce que là-bas c'est la saison des pluies qui commande comment on cultive. Ici c'est différent, avec le froid ce n'est pas pareil. »

Le savoir-faire de ces femmes en matière de culture du sol serait donc conditionné par l'expérience qu'elles ont eue dans un milieu donné. En ce sens, nous retrouvons les caractéristiques des savoirs populaires que nous avons développés dans la partie II de ce travail.

C'est l'usage, sur le long terme, du jardin partagé qui apportera à ces femmes le « savoir d'ici », c'est-à-dire le savoir de cultiver des légumes sur le sol français.

Il est par ailleurs important d'ajouter que les savoirs populaires détenus par les femmes du jardin seraient à exploiter et mettre en valeur plutôt qu'à dénigrer comme elles semblent le faire.

Enfin, nous ajouterons qu'il est normal que les deux situations de culture du sol, en France et en Afrique, ne mobilisent pas les mêmes savoirs tant les caractéristiques du sol, les modes de cultures et les modes de pensée sont différents. Cette réflexion est inspirée du texte de Clifford Geertz *The wet and the dry : traditional irrigation in*

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

*Bali and Marroco*¹⁴. L'étude comparative qu'il mène sur les modes d'irrigation au Maroc et à Bali dépasse largement le domaine de l'agriculture puisque c'est une interprétation de ces deux sociétés toute entière qu'il propose. L'étude des modes d'irrigation renvoie en effet à des concepts plus généraux sur le mode d'organisation des sociétés, la circulation des biens, la conception de la vie.

Faire cohabiter les savoirs

Le jardin, nous l'avons vu, représente un lieu de production de savoirs profanes. Cette situation ne veut pas dire que l'on doive se priver du savoir dit « expert ». Il a d'ailleurs été plébiscité par les femmes du jardin qui exprimaient leur besoin d'être accompagnées dans leur apprentissage du jardinage en France. Les questions récurrentes concernaient le type de plantes à cultiver et le mode de culture ainsi que le fonctionnement du compost. Cette réponse a été apportée par le Département de la Seine-Saint-Denis sous la forme d'ateliers de jardinage. Ne pouvant lui-même assurer cette mission, il a mandaté une association spécialisée appelée « Sens de l'humus » pour mettre en place et animer les ateliers avec les femmes. Participant à plusieurs de ces ateliers, nous remarquons la rapide dissipation des femmes et leur tendance à discuter entre elles obligeant l'animateur à les rappeler à l'ordre régulièrement.

Cette situation peut s'expliquer selon nous, par deux facteurs : la non-maîtrise du français et la configuration maître-élèves de ces ateliers.

Le premier facteur est partagé par Odile Le Faou, chargée de la médiation à la DNPB :

« Comme elles ne connaissent pas la langue elles se dispersent assez vite. Il faut faire œuvre de simplification pour faire saisir les concepts. Il faut employer les bons mots, les bons termes et avoir les leviers qui les intéressent. ».

14 GEERTZ Clifford, « *The wet and the dry : traditional irrigation in Bali and Marroco* », Human Ecology, Vol. 1, N°1, 1972.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

Le second facteur à mettre en avant est le schéma maître-élèves dont les femmes du jardin n'ont peut être pas l'habitude. Les modes de transmission de savoirs sont différents selon les sociétés et si en France nous avons l'habitude de nous taire lorsqu'un expert parle c'est probablement parce qu'enfin nous sommes allés à l'école et avons été habitués à cette relation maître-élèves.

De plus, cette configuration d'un sachant face à des non-sachants est courante en France, on la retrouve à l'église ou au théâtre par exemple. Et à chaque fois le schéma est le même : l'expert (maître, prêtre, comédien), le plus souvent sur un promontoire, fait face à un parterre d'ignorants silencieux.

Pourtant une configuration d'interaction différente est à imaginer. Une configuration qui permettrait l'effacement des frontières traditionnelles entre savoirs experts et savoirs profanes. Il s'agirait alors de mutualiser les savoirs afin d'envisager leur circulation plutôt que leur diffusion verticale.

III. UNE ENQUÊTE ANTHROPOLOGIQUE, OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Les pistes d'interprétation développées ci-dessus ne représentent qu'un début d'analyse de notre sujet. La richesse des informations et significations mises à jour témoignent des possibilités des études qualitatives en anthropologie. Nous soutenons que le recours à ce genre d'étude pourrait avoir sa place dans les institutions telles que la DNPB. L'enquête anthropologique pourrait ainsi, au même titre que les études scientifiques, devenir un outil d'aide à la décision de ces institutions.

1. Élaborer des outils d'aide à la décision

Dans le cas du jardin partagé de Stains, la réalisation d'une enquête anthropologique est envisagée comme un préalable à la mise en place d'une action de médiation. Le protocole de médiation serait alors élaboré pour ce terrain en particulier et chercherait à mettre en place des actions qui rentrent en résonance avec les référentiels culturels des gens.

a. Identifier les enjeux

De plus, l'interprétation des observations de terrain ainsi que les entretiens avec les différents acteurs d'un projet donnent l'opportunité au chercheur de mieux cerner les enjeux du projet. Pour le jardin de Moulin Neuf par exemple, nous avons constaté que l'intention mise dans le projet est très différente selon les acteurs. Pour les femmes participant au jardin, nous avons vu que le souvenir de la pratique du jardinage au pays est très important ainsi que le besoin de se retrouver entre femmes.

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

Enjeux pour I3F

L'intérêt du bailleur I3F pour le projet de jardin partagé est clairement identifié par les agents de la DNPB comme « la création du lien social » en favorisant le dialogue et les échanges entre les locataires.

Enjeux pour le Lieu d'écoute et de rencontres

Cette vision semble également être partagée par le Lieu d'écoute et de rencontres. Cependant, le LER est un service de la mairie de Stains et l'intention politique de ce projet est aussi à prendre en compte.

Enjeux pour la DNPB

Enfin, en ce qui concerne la DNPB, les enjeux sont doubles car ce projet répond autant à un objectif de médiation sur la trame verte et bleue, qu'à la politique interne à la direction.

Le premier objectif cité consiste en la déclinaison opérationnelle du projet lauréat de l'appel à projets. C'est-à-dire que la DNPB s'engage à mettre en place une action de médiation sur ce site de Moulin afin de parler des enjeux de trame verte et bleue. Odile Le Faou, chargée de médiation à la DNPB évoque la complexité de ce travail de médiation :

« La difficulté de la médiation pour la trame verte et bleue c'est d'explicitier un concept qui n'est pas simple et de lui donner une réalité tangible. On s'est rendu compte que ne serait-ce que la pratique physique de la nature est un moyen d'intéresser les gens dans un premier temps à la nature et donc à ses enjeux de préservation. »

Le second objectif concerne davantage la politique interne de la direction. Le site du Moulin Neuf, situé à proximité du parc départemental Georges Valbon, a déjà fait l'objet de médiation dans le but de réaménager l'entrée du parc dite « Moulin Neuf ». Il existe donc un lien entre ces deux actions de médiation comme le précise Odile Le Faou :

« L'objectif de ce projet c'est aussi de continuer sur la lancée du travail de médiation de Thomas Balliner. On voulait prendre l'association du jardin

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

comme base pour ensuite ouvrir vers la concertation sur le réaménagement de l'entrée du parc Moulin Neuf. »

Elle ajoute que le projet de jardin partagé

« Est le début d'un travail plus en profondeur sur les relations entre les riverains et le parc Georges Valbon. On commence avec un jardin partagé et ensuite on pourra développer d'autres actions pour favoriser les échanges avec le parc. Le jardin c'est plus un point d'entrée en fait. »

2. Les limites de l'enquête anthropologique

L'approche que nous proposons comporte des limites dont nous sommes consciente. La principale repose sur le peu de notoriété dont bénéficient les études qualitatives dans les services de l'État, les institutions ou les entreprises. L'anthropologie, mais les sciences humaines en général, ne sont que très peu sollicitées en France pour la réalisation d'études qui pourraient ensuite être utilisées comme des outils d'aide à la décision. Par contre, les études scientifiques de type sciences physiques et sciences de la vie et de la terre sont traditionnellement associées au processus décisionnel.

Cette différence de valeur attribuée aux enquêtes de sciences humaines et aux enquêtes de sciences expérimentales trouve probablement son origine dans l'histoire de ces sciences. L'épistémologie des sciences humaines et sociales montre que le statut scientifique de ces disciplines a souvent été remis en cause et continue de l'être. Ce manque de validité des enquêtes de sciences humaines est un frein à leur institutionnalisation, une situation que regrette Gaëlle Stotzenbach, cheffe du bureau des études générales à la DNPB :

« Culturellement c'est compliqué. Autant commander des études au Muséum national d'Histoire naturelle c'est bon. Mais je vais devoir parler à la direction d'une étude que je souhaite demander au laboratoire architecture et anthropologie de La Villette et bon... Sur toutes les études qualitatives on a vachement du mal parce que ce ne sont pas des domaines que l'on maîtrise. Parce que c'est souvent un peu cher mais c'est parce que cela représente beaucoup de temps, beaucoup d'entretiens. En faire ensuite des outils d'aide

CHAPITRE III

Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB

à la décision c'est quand même très compliqué et il faut qu'on travaille là-dessus. »

En conclusion, la proposition d'adapter l'action de médiation en fonction d'un milieu nécessite selon nous, le recours préalable à une enquête anthropologique. L'étude réalisée permet de produire des informations utiles et essentielles à la prise de décision du commanditaire. Cependant, le chercheur peut se heurter au scepticisme des institutions remettant en cause la validité des études anthropologiques dans l'élaboration de projets. Un travail de persuasion reste à effectuer auprès des institutions afin de les convaincre de la nécessité de ce type d'étude dans leur processus de décision.

CONCLUSION

Le cheminement intellectuel que nous avons emprunté dans ce travail de recherche avait pour objectif de suivre le processus qui avait amené à la création d'un jardin partagé en pied d'immeuble à Stains. Nous sommes donc parti du concept de TVB et de son origine scientifique, puis nous avons étudié comment les politiques publiques françaises s'en sont emparées avant de lui conférer une nouvelle définition d' « outil d'aménagement du territoire ». Nous avons ensuite identifié et analysé les termes avec lesquels l'État s'est adressé aux collectivités territoriales afin de les encourager à mettre au point des projets favorisant la TVB urbaine. Cette situation a donné lieu à une réponse du Département de la Seine-Saint-Denis qui a formulé son projet de TVB sur le territoire séquano-dionysien. Finalement nommé lauréat par l'État, le Département a ensuite décliné son projet sur cinq sites pilotes dont le site du Moulin Neuf à Stains.

Ces enchaînements, résumés en quelques lignes, ont engendré des ajustements de discours de la part des différents acteurs impliqués. Les textes du Grenelle de l'environnement portent les stigmates des conflits et compromis qui ont certainement animé les hommes scientifiques et politiques rassemblés autour de leur rédaction. L'analyse de discours fournit alors les outils pour relever les glissements et reformulation contenus dans les textes du corpus.

Puis le chapitre 2, a été consacré aux échanges entre le niveau national et le niveau départemental. L'analyse des textes de l'AAP de la SNB et celui contenant la réponse formulée par le Département a été complétée par l'analyse des entretiens des acteurs sociaux de la DNPB. Le rapprochement de ces deux approches (anthropologie des discours institutionnels) représente une opportunité pour le chercheur d'accéder à des données le plus souvent inexistantes. En interrogeant les agents de la DNPB ayant participé à la rédaction de la réponse à l'AAP nous avons pu collecter des informations précieuses concernant la genèse de cette production de discours. De nouveaux changements relatifs au discours sur la TVB ont été identifiés et plus généralement nous avons déterminé les conditions d'énonciation de l'AAP, et avons effectué une

CONCLUSION

comparaison avec la réponse de la DNPB. Cette comparaison permet d'identifier le cadrage du discours national et sa réception par l'institution départementale afin de produire un discours qui tente de lui correspondre.

C'est par ailleurs dans le chapitre 2 que nous avons également effectué un important travail de réflexion au sujet de la médiation scientifique. Nous nous sommes questionnée sur la stratégie de médiation et les actions de médiation portées par la DNPB dans sa réponse à l'appel à projet et présentes dans le discours du directeur, Daniel Joye. Cette approche nous a permis de monter en généralité et de développer la problématique des savoirs savants et savoirs profanes ainsi que la question de la circulation des savoirs.

La stratégie de médiation énoncée par le Département dans l'appel à projet ne sera finalement pas mise en œuvre sur le terrain. Ce changement de discours est expliqué par les acteurs sociaux de la DNPB comme un ajustement aux attentes du partenaire local. Ces éléments du chapitre 3 étoffent un peu plus l'ensemble des transformations qui a modelé l'élaboration de ce projet de jardin partagé.

Afin de conclure cette étude, nous proposons de nous interroger sur la conception d'action de médiation sur le terrain. Nous ouvrons le champ à une nouvelle approche méthodologique, l'anthropologie. L'enquête de terrain qui la caractérise, la description qui est faite par le chercheur ainsi que les interprétations qu'il en donne représentent une source d'informations importantes et essentielles à la compréhension d'un milieu donné. Les pistes d'interprétation orientent le chercheur vers les références et significations culturelles des observés et fait également mention de leurs savoirs profanes (savoir faire, savoir d'usage, croyance). En possession de ces informations, les concepteurs de médiation ont alors la possibilité d'affiner leur stratégie de médiation et de l'adapter au public ciblé. Cette harmonisation de la médiation en fonction du public représente pour nous un pré requis essentiel au bon déroulement d'une action de médiation. Nous ne souhaitons pas parler ici de « réussite » car cette qualification du résultat ne nous paraît que peu adaptée à la médiation.

Nous formulerons enfin notre hypothèse que l'enquête anthropologique peut être considérée comme un outil d'aide à la décision si elle est effectuée en amont de l'élaboration de la médiation.

CONCLUSION

Les perspectives de cette hypothèse sont nombreuses car ce genre de travaux n'est que très peu mené au sein des institutions. Souvent frileuses, elles ne laissent que peu de place aux études de sciences humaines et préfèrent celles des sciences exactes. Cependant cette situation est paradoxale car la plupart des services rendus par ces institutions s'adressent à l'homme (création de parc, réhabilitation de logement, organisation d'évènements etc.). Notre objection principale est la suivante : comment créer des aménagements adaptés aux citoyens si ses besoins et attentes n'ont pas été identifiés au préalable ?

Notre approche relève très certainement de l'utopie, mais notre expérience universitaire et celle du terrain, nous encouragent à envisager l'hypothèse que : la rencontre du citoyen, qui est avant tout un homme constitué de références culturelles et de savoirs qui lui sont propres, est un enjeu majeur, dont les politiques publiques devraient s'emparer afin de construire des projets « ensemble ». L'un des outils de réponse à cet enjeu réside dans la multiplication des enquêtes de type anthropologique.

ANNEXES

Liste des annexes :

- Annexe I

Plan du quartier du Moulin Neuf à Stains

- Annexe II

Description détaillée du corpus de textes.

- Annexe III

Corpus d'entretiens

- Annexe IV

Quelques explications sur la TVB (Auteur : Laura Albaric)

- Annexe V

Photos du jardin partagé du Moulin Neuf, Stains.

Annexe II

Description détaillée du corpus de textes.

Nom synthétique	Nom complet	Auteurs
Synthèse-rapport groupe biodiversité, Grenelle de l'environnement, septembre 2007, 143p. (Textes A,B,C,D)	Le Grenelle Environnement : Synthèse rapport Groupe 2 « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles », septembre 2007, 143 p. Les passages étudiés sont les suivants : - Texte A : Synthèse, p.5, - Texte B : Introduction du rapport, p.9, - Texte C : Mesures proposées, « 1.1 Créer une trame verte nationale », p.11, - Texte D : Annexe 3 : Création d'une trame verte nationale, p.51-53.	LE GRAND Jean-François, Sénateur de la Manche (Président); BLANDIN Marie-Christine, Sénatrice du Nord (Vice-présidente); GRAFFIN Vincent, Muséum national d'histoire naturelle et KLEITZ Gilles, Chef de la mission stratégie nationale pour la biodiversité - Direction de la nature et des paysages/Ministère en charge de l'écologie (rapporteurs).
Récapitulatif Grenelle de l'Environnement, novembre 2007, 35 p. (Texte E)	Table-ronde du Grenelle Environnement – récapitulatif, 23 novembre 2007 (modifié le 4 janvier 2008 puis les 10 et 25 janvier 2008 par l'insertion d'une numérotation des engagements à l'exception de ceux relatifs aux déchets), 35 pages. Partie étudiée : « 2. Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels », p.13-14.	Grenelle Environnement (les auteurs ne sont pas précisés).
Rapport du 14 mars 2008, COMOP TVB, 22 p. (Texte F)	Rapport au Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Comité Opérationnel n°11 « trame verte et bleue », 14 mars 2008, 22 pages.	Présenté par le Sénateur Paul RAOULT. Chefs de projet : Christian BARTHOD, Sous-directeur des espaces naturels, Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Direction de la nature et des paysages. Vincent GRAFFIN, délégué au développement durable et à l'expertise, Muséum national d'Histoire naturelle.
Rapport du 17 mai 2010, COMOP TVB, 59 p. (Texte G, H)	Rapport au Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, Comité Opérationnel n°11 « trame verte et bleue », 17 mai 2010, 59 pages. Partie étudiée : Annexe 1 : Extraits de la loi Grenelle 1 et du projet de loi Grenelle 2 relatif à la Trame verte et bleue, p.19-27 (Texte H).	Présenté par le Sénateur du Nord, Paul RAOULT. Chefs de projet : Christian BARTHOD, Sous-directeur des espaces naturels, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Direction de l'eau et de la biodiversité. Vincent GRAFFIN, délégué au développement durable et à l'expertise, Muséum national d'Histoire naturelle.

Annexe III

Corpus d'entretiens

Entretiens à la DNPB, Département de la Seine-Saint-Denis :

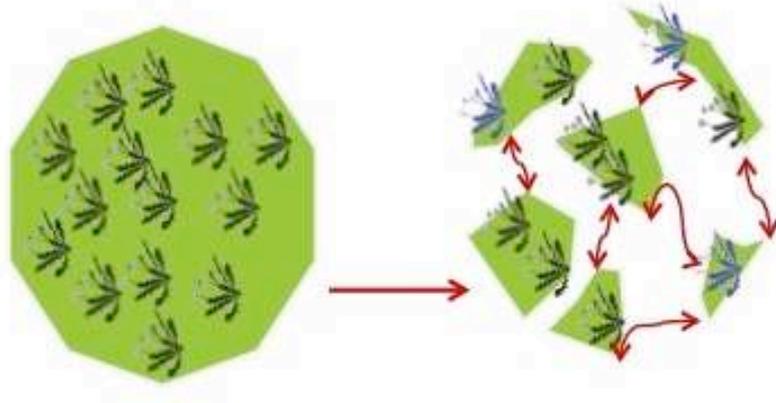
- Daniel JOYE, directeur de la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité, 09/07/2013, 54min.
- Gaëlle STOTZENBACH, cheffe du Bureau des études générales, 31/07/2013, 47min
- Odile LE FAOU, chargée d'études - Pôle médiation scientifique et communication de l'ODBU, 25/04/2013, 53 min.
- Laura ALBARIC, chargée d'études – ODBU, pôle conseils en aménagement et gestion écologique. 02/05/2013, 1h 15min.

Entretiens au jardin partagé du Moulin Neuf, Stains :

- Hawa K., habitante de Moulin Neuf participant au jardin partagé, 08/07/2013, 9min.
- Aissata T., habitante de Moulin Neuf participant au jardin partagé, 18/07/2013, 8min.
- Maimouna D., habitante de Moulin Neuf participant au jardin partagé, 18/07/2013, 7min.
- Leila B., habitante de Moulin Neuf participant au jardin partagé, 10/06/2013, 10min.
- Françoise SPUHLER, animatrice à l'association Sens de l'Humus, 01/07/2013, 16min.

La Trame Verte et Bleue, une mesure phare du Grenelle pour enrayer le déclin de la biodiversité

- Fragmentation des habitats naturels
- Petites populations isolées les unes des autres
- Déplacements contraints voire impossibles pour se nourrir, se reproduire, migrer, s'adapter en cas de perturbation.
- Conservation des populations dans des paysages fragmentés
- Améliorer les connections entre les habitats



→ Trame verte et bleue

Préservation d'espaces naturels vastes bien conservés et reliés les uns aux autres par des corridors écologiques

Annexe V

Photos du jardin partagé du Moulin Neuf, Stains.

Inauguration du jardin partagé du Moulin Neuf à Stains, 14/06/2013



ANNEXES

Atelier de jardinage avec Françoise (à gauche) de l'association Le Sens de l'humus,
01/07/2013



Répartition des bacs du jardin (Photo de gauche : nom écrit par l'employé du LER ;
Photo de droite : nom écrit après par la référente du bac)



BIBLIOGRAPHIE

ARRIF Teddy, BLANC Nathalie et CLERGEAU Philippe, « Trame verte urbaine, un rapport Nature-Urbain entre géographie et écologie », *Cybergeo : European Journal of Geography* (en ligne), Environnement, Nature, Paysage, document 574, 8 décembre 2011.

BALLINER Thomas, « Restitution de l'expérience de médiation « Goûtez au parc » à l'entrée Moulin Neuf du parc départemental Georges-Valbon », note du Département de Seine-Saint-Denis, 18/07/2012.

BALLINER Thomas, « Médiation autour d'un paysage de transition, *Etude préalable à un projet d'aménagement de l'entrée Moulin Neuf du Parc départemental Georges-Valbon* », Mémoire de Master Territoires et développement durable 2011-2012 Université Paris XIII de Villetaneuse Sous la direction de Frédéric Alexandre, 128p.

BERGÈS Laurent, ROCHE Philip et AVON Catherine, « Corridors écologiques et conservation de la biodiversité, intérêts et limites pour la mise en place de la Trame verte et bleue », *Sciences eaux & territoire*, n°3, octobre 2010, p.34.

BLAIS Louise, « Savoir expert, savoirs ordinaires : qui dit vrai? Vérité et pouvoir chez Foucault », *Sociologie et sociétés*, vol.38, n°2, 2006, p. 151--163.

BOURDIEU Pierre, « Objectiver le sujet objectivant », dans *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 1987.

BRUGIDOU Mathieu, « Le Grenelle de l'environnement: corpus et dispositif d'écriture », *Corpus*, n°10, 2011, p.156.

BIBLIOGRAPHIE

CORMIER Laure, BERNARD DE LAJARTRE Arnaud et CARCAUD Nathalie, « La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites », *Cybergeog : European Journal of Geography, Regional and Urban Planning*, document 504, 6 juillet 2010.

GEERTZ Clifford, « *The wet and the dry : traditional irrigation in Bali and Marroco* », *Human Ecology*, Vol. 1, N°1, 1972.

MAINGUENEAU Dominique, *Analyser les textes de communication*, Armand Colin, 2012, 279p.

MARY André, « De l'épaisseur de la description à la profondeur de l'interprétation », *Enquête 6*, 1998, p. 52-72

NEZ Héloïse, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif, une enquête ethnologique à Paris », *Sociologie*, vol. 2, p. 387-404, 2011/4. p. 389.

OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, « Du discours de l'institution aux discours institutionnels. Vers la constitution de corpus hétérogènes », 1ère Conférence internationale francophone en sciences de l'information et de la communication (CIFSIC), Bucarest, 28 juin - 2 juillet 2003.

OGER Claire et OLLIVIER-YANNIV Caroline, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, no 81, 2006, p. 63-77.

OGER Claire et KRIEG-PLANQUE Alice, « Discours institutionnels : perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique*, n°94 (« Trente ans d'étude des langages du politique »), novembre 2010, p. 91-96.

RICOEUR Paul, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil, 1986, p. 183-211.

BIBLIOGRAPHIE

SEGALEN Martine, *Rites et rituels contemporains*, Collection 128, 1998.

SINTOMER Yves, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n°31, 2008,

VAN GENNEP Arnold, *Manuel de folklore français contemporain*, Editions A. et J. Picard et Cie, Paris, 1988.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	2
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
INTRODUCTION	4

CHAPITRE 1

Analyse du discours scientifique et politique de la TVB	10
---	----

I. PRÉSENTATION DU CORPUS.....	10
--------------------------------	----

1. Les textes du corpus.....	10
------------------------------	----

2. Les entretiens.....	12
------------------------	----

II. L'EXPRESSION TRAME VERTE.....	14
-----------------------------------	----

1. Origine historique.....	14
----------------------------	----

2. Une trame verte pluridisciplinaire.....	16
--	----

III. LA TVB DANS LE DISCOURS DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	20
--	----

1. Modalités de l'énonciation collective.....	20
---	----

2. Discours hybrides : les éléments du discours scientifique	26
--	----

3. Discours hybrides : les éléments du discours politique.....	30
--	----

4. Organisation administrative de la TVB et répartition des rôles.....	34
--	----

IV. PRODUIT DES DISCOURS INSTITUTIONNELS ÉTUDIÉS : UN DISCOURS INSTITUANT SUR LA	
---	--

TVB.....	39
----------	----

CHAPITRE 2

Réalisation de la TVB sur le territoire : analyse de discours des échanges entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis	42
--	----

I. DE LA CRÉATION DE LA TVB À UN APPEL À PROJETS.....	42
---	----

1. Le rôle des départements.....	44
----------------------------------	----

II. DU NIVEAU NATIONAL AU NIVEAU DEPARTEMENTAL : DISCOURS SUR LA TVB.....	48
---	----

TABLE DES MATIÈRES

1. Identifier les énonciateurs.....	48
2. Construire et cadrer le discours.....	49
3. « Un milieu à enjeu » : le milieu urbain.....	53
4. Aspect novateur.....	56
5. Projet multi-acteurs et multidisciplinaire.....	58
6. Exemplarité mais, possibilités d'amélioration.....	61
III. LA STRATÉGIE DE MÉDIATION À LA DNPB.....	65
1. La place « historique » de la médiation.....	66
2. Une médiation basée sur le savoir « empirique ».....	69
3. Actions de médiation de l'AAP.....	74
CHAPITRE 3	
Du niveau départemental au niveau local : déclinaison d'une action de médiation sur la TVB.....	78
I. DU NIVEAU DÉPARTEMENTAL AU NIVEAU LOCAL.....	80
1. Un jardin partagé en pied d'immeuble.....	80
2. Description du projet et des acteurs.....	83
3. Un projet objet de médiation.....	86
II. VERS UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE.....	91
1. Pourquoi faire appel à l'anthropologie ?	91
2. Éléments de méthodologie.....	93
3. Pistes d'interprétation.....	98
4. Identifier les significations et référents culturels.....	107
III. UNE ENQUÊTE ANTHROPOLOGIQUE, OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION.....	112
1. Élaborer des outils d'aide à la décision.....	112
2. Les limites de l'enquête anthropologique.....	114
CONCLUSION.....	116
ANNEXES.....	119
BIBLIOGRAPHIE.....	126
TABLE DES MATIÈRES.....	129